

D'ICI ET D'AILLEURS
Je me souviens du cirque...

NOTRE PLANÈTE
Forêts: le grand marchandage

CONNEXIONS
La nouvelle onde de choc des radios internationales

ENTRETIEN
Wangari Muta Maathai: aux arbres, citoyens!

UNESCO le Courrier



Décembre 1999



Horreurs d'hier: la mémoire et l'oubli

N 1206 - 9912 - 22,00 F



AFRIQUE CFA: 1800F CFA. ANTILLES: 18FF. BELGIQUE: 160 FB. CANADA: 4,95\$ Can. ESPAGNE: 550 PTAS. PORTUGAL: 700 ESC. RÉUNION: 22FF. SUISSE: 5,50 FS. USA: 4,25\$ US.

Sommaire

Décembre 1999

UNESCO
le Courrier

D'ICI ET D'AILLEURS

3 Je me souviens du cirque...

Photos de Massimo Siragusa, texte de Tonino Guerra

ÉDITORIAL

9 Vers l'action

Koichiro Matsuura

NOTRE PLANÈTE

10 Forêts: le grand marchandage

Sophie Boukhari

13 Les forêts de Toyota

Yoshinori Takahashi

APPRENDRE

14 Qui aime bien... ne châtie pas!

Ethirajan Anbarasan

17 Dossier



Horreurs d'hier: la mémoire et l'oubli

La deuxième moitié de ce siècle a été jalonnée de crimes contre l'humanité. Pour les sociétés concernées, le chemin de la réconciliation doit serpenter entre mémoire et oubli. Un processus toujours complexe, comme le montrent les cas de l'Afrique du Sud, du Chili, du Guatemala, de la Russie, du Cambodge, du Rwanda et de la Bosnie.

Le sommaire détaillé est en page 17.

ÉTHIQUES

37 Les policiers à l'école de l'antiracisme

Asbel López

SIGNES DES TEMPS

40 An 2000, pas pour tout le monde!

Jasmina Sopova

CONNEXIONS

43 La nouvelle onde de choc des radios internationales

Cynthia Guttman

DIRES

46 La Kényane Wangari Muta Maathai: aux arbres citoyens!

52^e année

Mensuel publié en 27 langues et en braille par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

31, rue François Bonvin, 75732 PARIS Cedex 15, France

Télécopie: 01.45.68.57.45/01.45.68.57.47

Courrier électronique: courrier.unesco@unesco.org

Internet: http://www.unesco.org/courrier

Directeur: René Lefort
Rédacteur en chef: John Kohut
Anglais: Roy Malkin
Espagnol: Araceli Ortiz de Urbina
Français: Martine Jacot
Secrétariat de direction/éditions en braille:
Annie Brachet (01.45.68.47.15)

Rédaction

Ethirajan Anbarasan
Sophie Boukhari
Cynthia Guttman
Lucia Iglesias Kuntz
Asbel López
Amy Otchet

Traduction

Miguel Labarca

Unité artistique/fabrication: Georges Servat
Illustration: Ariane Bailey (01.45.68.46.90)
Documentation: José Banaag (01.45.68.46.85)
Relations Éditions hors Siège et presse:
Solange Belin (01.45.68.46.87)
Assistante administrative:
Thérèse Pinck (01.45.68.45.86)

Comité éditorial

René Lefort (animateur), Jérôme Bindé, Milagros del Corral, Alcino Da Costa, Babacar Fall, Sue Williams

Éditions hors siège

Russe: Irina Outkina (Moscou)
Allemand: Urs Aregger (Berne)
Arabe: Fawzi Abdel Zaher (Le Caire)
Italien: Giovanni Puglisi, Gianluca Formichi (Florence)
Hindi: Shri Samay Singh (Delhi)
Tamoul: M. Mohammed Mustapha (Madras)
Persan: Jalil Shahi (Téhéran)
Portugais: Alzira Alves de Abreu (Rio de Janeiro)
Oourdou: Mirza Muhammad Mushir (Islamabad)
Catalan: Jordi Folch (Barcelone)
Malais: Sidin Ahmad Ishak (Kuala Lumpur)
Kiswahili: Leonard J. Shuma (Dar es-Salaam)
Slovène: Aleksandra Kornhauser (Ljubljana)
Chinois: Feng Mingxia (Beijing)
Bulgare: Luba Randjeva (Sofia)
Grec: Sophie Costopoulos (Athènes)
Cinghalais: Neville Piyadigama (Colombo)
Basque: Juxto Egaña (Donostia)
Thaï: Suchitra Chitranukroh (Bangkok)
Vietnamien: Ho Tien Nghi (Hanoi)
Bengali: Kafil uddin Ahmad (Dhaka)
Ukrainien: Volodymyr Vasiliuk (Kiev)
Galicien: Xavier Senín Fernández (Saint-Jacques-de-Compostelle)
Serbe: Boris Iljenko (Belgrade)

Diffusion et promotion

Télécopie: 01.45.68.57.45

Abonnements et renseignements:

Michel Ravassard (01.45.68.45.91)
Relations agents et prestataires:
Mohamed Salah El Din (01.45.68.49.19)
Gestion des stocks et expéditions:
Pham Van Dung (01.45.68.45.94)

Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention «Reproduits du Courrier de l'Unesco», en précisant la date du numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du Courrier. Les photos non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la rédaction ne seront renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Le Courrier de l'Unesco destiné à l'information n'est pas un document officiel de l'organisation. Les articles expriment l'opinion de leurs auteurs et pas nécessairement celles de l'Unesco. Les frontières qui figurent sur les cartes que nous publions n'impliquent pas reconnaissance officielle par l'Unesco ou les Nations unies.

IMPRIMÉ EN FRANCE (Printed in France)

DÉPOT LÉGAL: C1 - DÉCEMBRE 1999

COMMISSION PARITAIRE N° 71842 -

Diffusé par les N.M.P.P.

The Unesco Courier (USPS 016686) is published monthly in Paris by Unesco. Printed in France. Periodicals postage paid at Champlain NY and additional mailing offices.

Photocomposition et photogravure:

Le Courrier de l'Unesco.

Impression: Maulde & Renou

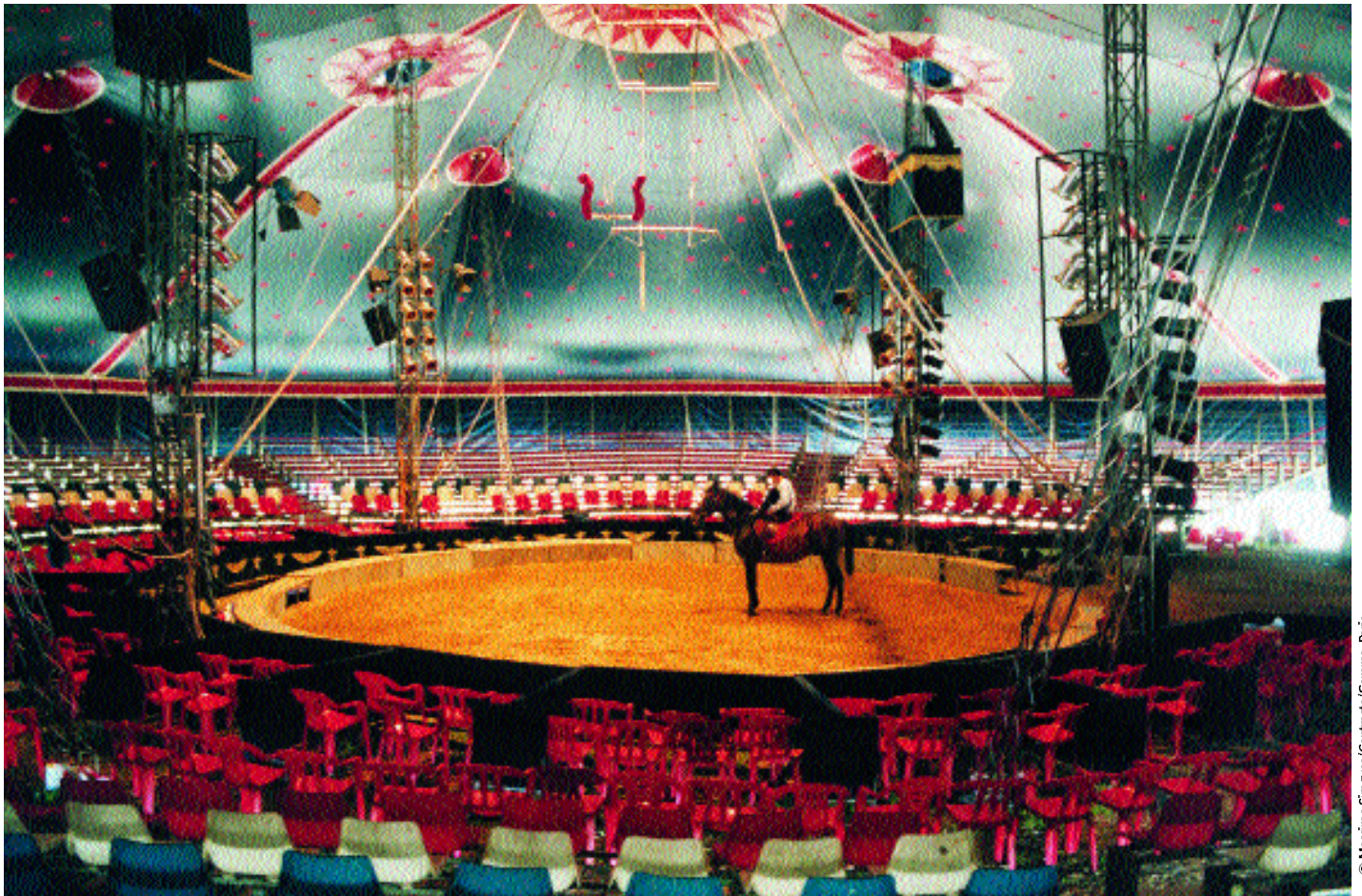
ISSN 0304-3118

N° 12-1999-001 99-587 F

JE ME SOUVIENS DU CIRQUE...

► Photos de Massimo Siragusa, texte de Tonino Guerra

A la vue des clichés qui suivent, tout un monde de bonheur resurgit dans la mémoire de Tonino Guerra, le scénariste d'*Amarcord* de Fellini. Non sans nostalgie.



© Massimo Siragusa/Contrasto/Camma, Paris

Un cheval en répétition au Cirque Embell Riva. Propriété de la famille Bellucci, il se produit surtout dans le sud de l'Italie.

L'automne commençait et les feuilles des marronniers d'Inde couvraient l'allée qui relie la gare à la place. En ouvrant la fenêtre qui donnait sur le jardin potager de notre maison, il m'arrivait de découvrir, comme par enchantement, le chapiteau du petit cirque dressé pendant la nuit sur le pré du village. Au printemps, en ouvrant la même fenêtre, c'est le cerisier qui créait la surprise: il riait de toutes ses fleurs blanches. J'étais un jeune garçon à l'époque, pris d'enthousiasme en voyant le grand chapiteau qui s'était gonflé juste devant ma maison. Le soir, l'air s'emplissait de sons de trompette et de roulements de tambour.

En règle générale, il s'agissait du même cirque que Federico Fellini avait, avant moi, applaudi à Rimini, la ville-phare de la Riviera adriatique, à 10 kilomètres du village où je suis né (Santarcangelo di Romagna, petite capitale italienne de la poésie dialectale). Je me souviens que Fellini et moi en avons souvent parlé en écrivant le scénario du film *Amarcord*. Nous habitons tous deux Rome depuis longtemps. Souvent, le dimanche matin, Fellini me conduisait à Cinecittà¹: il aimait beaucoup se retrouver dans ce monde une fois désert et tranquille. Il demandait qu'on lui remette les clefs du plateau n°5, et nous entrons

dans cet espace humide et vide. A peine arrivés, il me disait d'une voix chargée d'émotion: «*Que le spectacle commence!*». Aussitôt, il commençait à allumer les lumières, une par une. Nous regardions les lueurs poussiéreuses des ampoules qui fleurissaient dans cet intérieur immense et sombre, ravivant dans notre mémoire un flot de sons et d'images des spectacles de notre lointaine enfance. ►

1. Centre de l'industrie cinématographique italienne, fondé il y a 62 ans à 10 kilomètres de Rome, Via Tuscolana.



La famille Orfei a plusieurs cirques. Celui de Moira Orfei, célèbre enfant de la balle, présente quantité d'animaux exotiques.

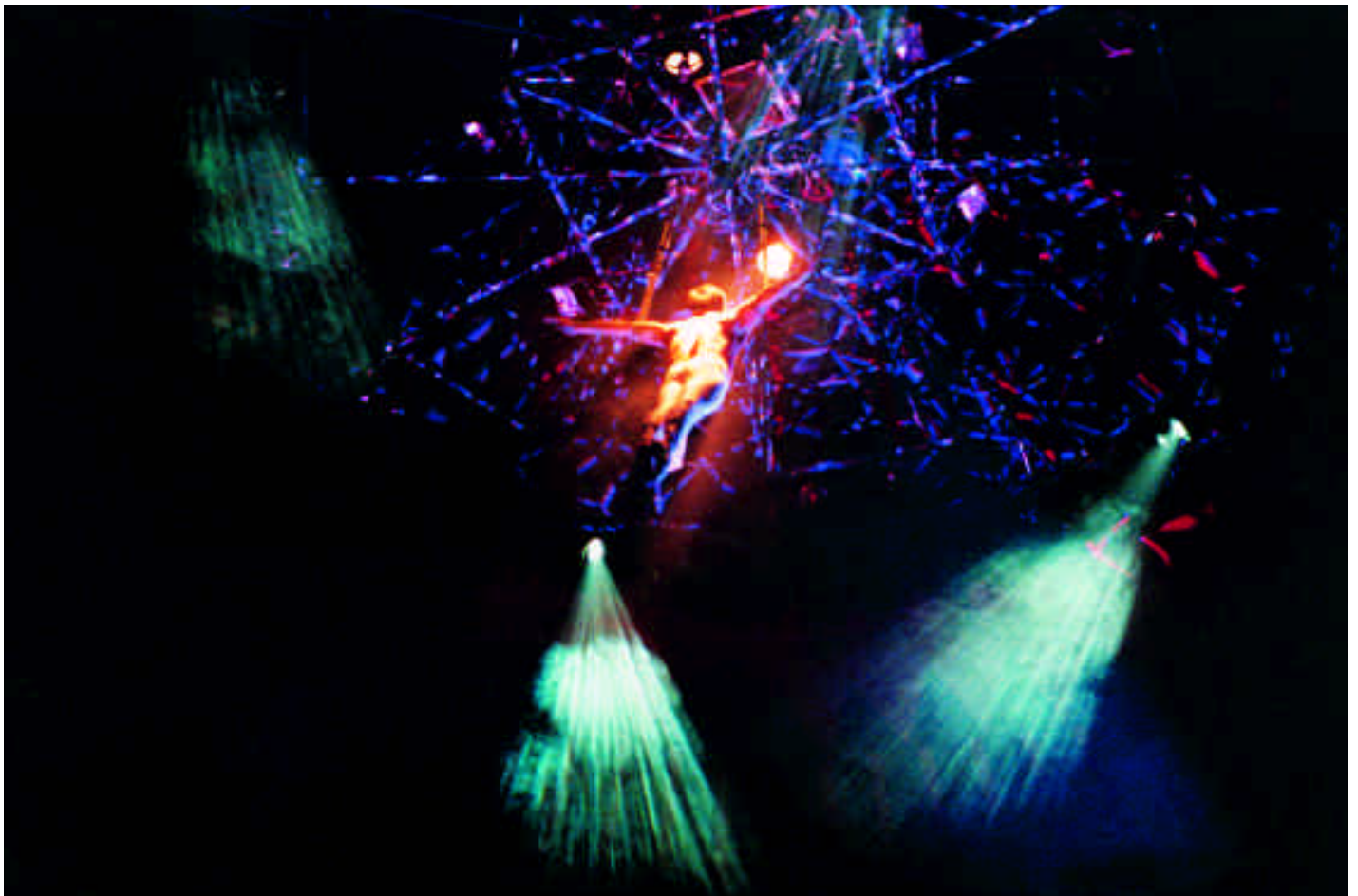
Dans les coulisses du Cirque Moira Orfei, un clown et son miroir:

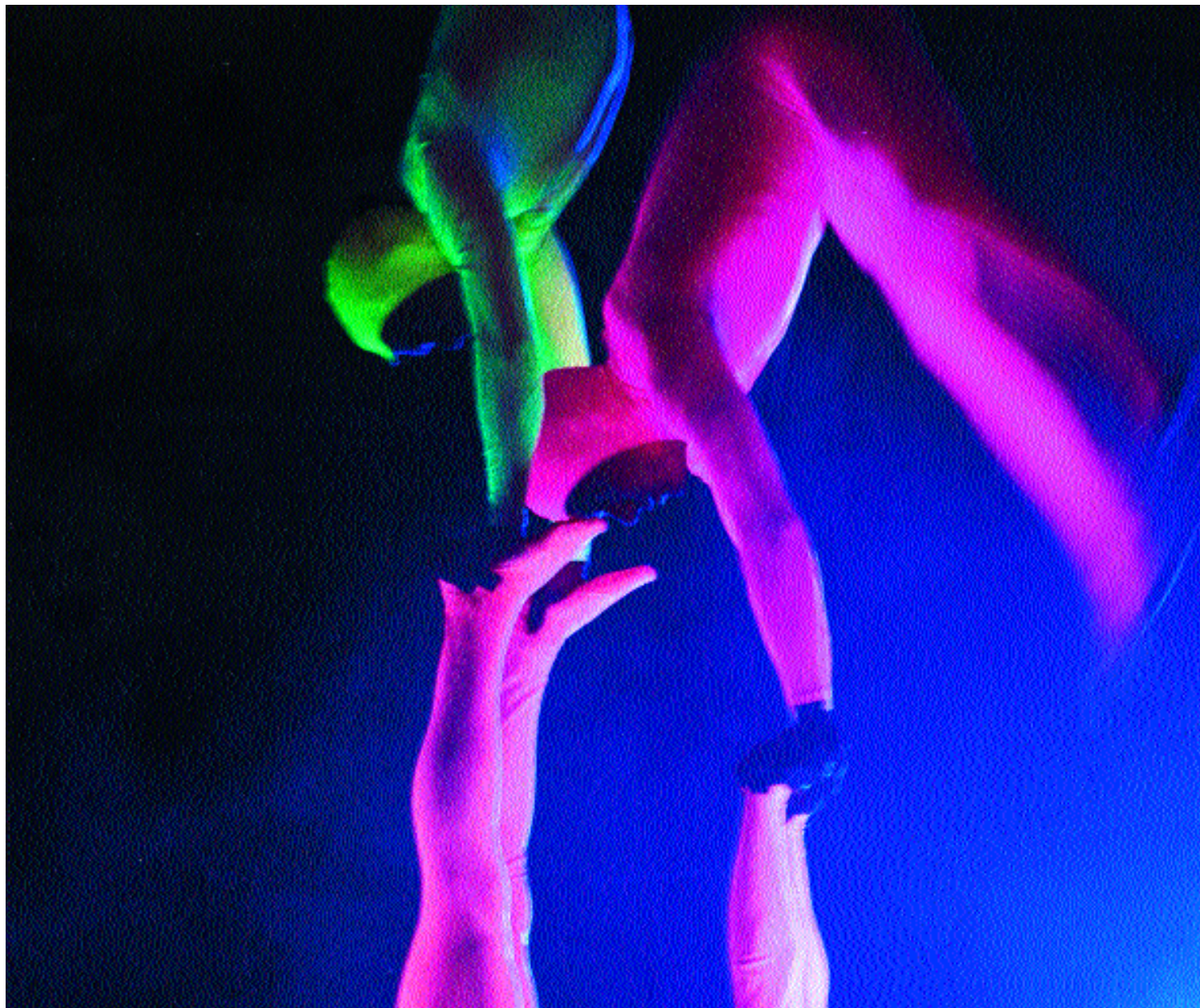




Le Cirque Américain est le plus célèbre de la famille Togni. Il propose souvent trois pistes. Ici, cerceaux et jeux de lumière à Rome.

Le Cirque Roncalli est... allemand mais la plupart de ses artistes sont italiens. Ici, l'un de ses funambules à Vienne (Autriche).



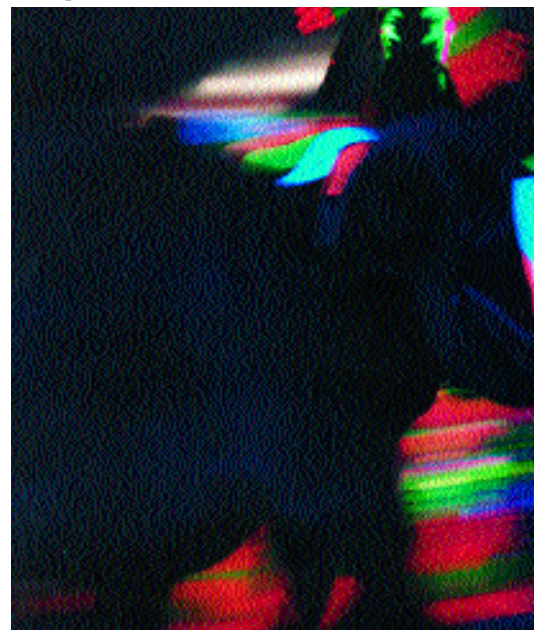


Les acrobates du Cirque Livio Togni dans les airs, à Palerme.

Les trapézistes du Cirque Américain.



Le Cirque Américain: effets de lumière à Livourne.



► Les jours de cirque, même ma mère, Pénélope, était de la fête. Tous les matins, elle allait demander au gardien des animaux d'Afrique les bouses des girafes ou du vieux lion. Elle les utilisait, avec de bons résultats, comme fumier pour les fleurs qu'elle faisait pousser dans des casseroles cabossées.

Splendides collages de souvenirs, les belles photographies de Massimo Siragusa, qui accompagnent ce texte, me ramènent à ces journées de mon enfance et aux longues visites avec le merveilleux Fellini du plateau n° 5 de Cinecittà, un des 16 plateaux de tournage, celui qu'il considérait comme la véritable Via Veneto, celle de la Dolce Vita (c'est sur ce plateau mythique qu'a été exposé, pour un dernier adieu au public, le cercueil du grand réalisateur, le 1^{er} novembre 1993). Les éclairages des photos, eux, me ramènent mentalement dans un des pays que j'ai le plus aimés, la Russie, et me font songer au travail que j'ai effectué avec le réalisateur Andreï Khrjanovski. Je lui ai remis, il y a quelques années, le scénario d'un dessin animé, une fable intitulée *Le Lion à la barbe blanche*. Récemment achevé, ce film raconte justement l'histoire d'un petit cirque dont la vedette principale est un lion hors du commun (il s'appelait Amedeo, Teo pour les intimes) qui prend de l'âge: avec son vieillissement s'accélère aussi la désagrégation de cette petite famille de gens du cirque.

Inondations de lumière

Me reviennent alors à l'esprit, comme autant de bulles colorées, les rencontres avec les grands clowns russes, en particulier le très petit Karandasj, si bien que lorsqu'il s'approchait de la table, on l'eût dit assis. Ou bien Popov, le grand Popov qui, un jour en Hollande, à Amsterdam, présenta son plus beau numéro. Il entre sur la piste, s'apprête à manger dans la petite lumière d'un projecteur qui éclaire une partie de la scène. Lorsqu'il s'en va, il ramasse avec ses mains cette lumière, comme s'il s'agissait de miettes de pain, ce qu'il peut faire parce qu'il est de mèche avec le projectionniste. Lorsqu'il est sur le point de quitter la scène, il met cette lumière dans son cabas. Les spectateurs applaudissent à tout rompre. Alors, avant de se retirer vraiment, Popov s'arrête et jette son cabas en direction du public qui s'inonde de lumière.

Je ne peux pas non plus oublier les statues qu'Ilario Fioravanti, un vieux sculpteur de Cesena, en Emilie-Romagne, a façonnées de ses mains pleines d'incertitudes infantiles. A Penabilli, le village des Marches, entre

POÈTE, CONTEUR ET SCÉNARISTE

Né en 1923, diplômé en pédagogie de l'Université d'Urbino, le poète Tonino Guerra est aussi un scénariste de renommée internationale: on lui doit une centaine de fictions, transposées à l'écran par Michelangelo Antonioni (avec lequel il vient de publier *LAquila*, fable illustrée pour l'humanité du troisième millénaire, Editions Dolfi/Cassina, Milan), par Andreï Tarkovski, par les frères Taviani, par Federico Fellini, par Francesco Rosi, par Vittorio de Sica.

Certains de ses recueils de poèmes et de nouvelles sont traduits en français, en allemand, en anglais, en néerlandais et en espagnol. Evoquant son poème *Le Miel*, le maître des lettres italiennes, Italo Calvino, dit que «Tonino Guerra transforme tout en conte et en poésie: de vive voix, par écrit ou dans une séquence cinématographique, en italien ou en dialecte d'Emilie-Romagne (...) Je pense que nous devrions tous apprendre son dialecte pour pouvoir lire ces histoires merveilleuses dans la langue originale». ■

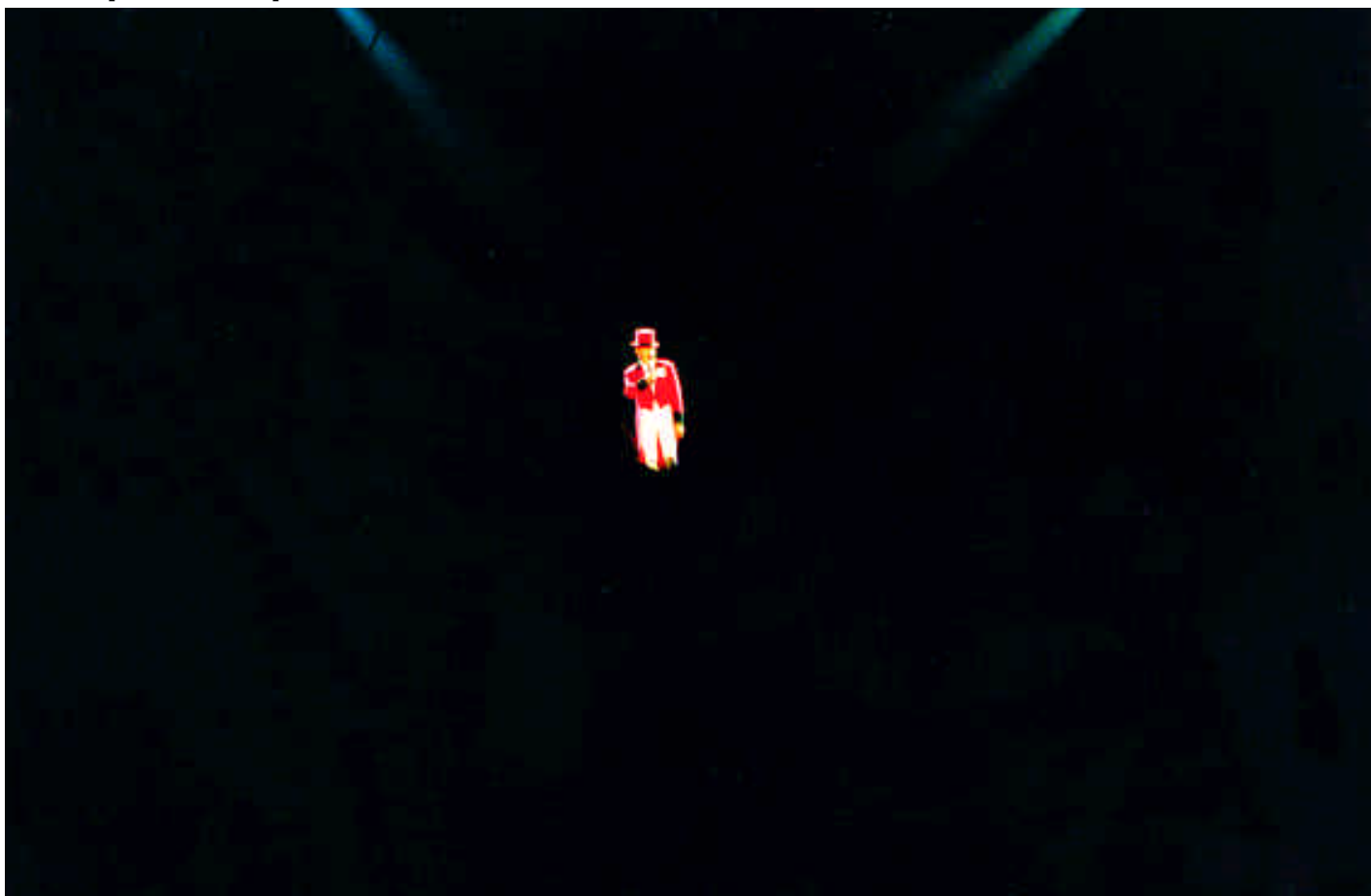
Pesaro et Urbino, où je vis depuis une dizaine d'années, Fioravanti a rassemblé toutes ses petites statues susceptibles d'évoquer le cirque et sa vie quotidienne. Elles se trouvent toujours dans les pièces d'un vieux palais, au cœur du village ancien, le Bargello: dans les cellules où jadis étaient retenus les prisonniers, les statues de Fioravanti sont comme en attente d'un applaudissement qui pourrait survenir d'un moment à l'autre, un moment suspendu dans l'air.

De ce monde revenant avec bonheur dans ma mémoire émane quelque chose d'impérieux qui me remplit cependant de mélancolie: les derniers motifs musicaux que les caravanes offraient à mon village juste avant et pendant le départ. La musique s'étirait dans le brouillard et devenait une lamentation poignante, que nous tâchions d'entendre jusqu'au bout, en nous dressant sur la pointe des pieds. Nous nous réunissions sur l'empreinte claire laissée au sol par la piste ronde du cirque. Parfois, nous allumions des bougies qui traçaient un cercle lumineux autour de nous. ■



Cirque Embell Riva: l'éléphant et son dompteur.

«Le Prince», présentateur du Cirque Moira Orfei.



Photos © Massimo Sfraguzza/Contrasto/Gamma, Paris

VERS L'ACTION



© Viviane Proyer, Paris

Koïchiro Matsuura

Né à Tokyo en 1937, Koïchiro Matsuura a été formé en droit à l'Université de Tokyo et en économie au Collège Haverford en Pennsylvanie (Etats-Unis).

Sa carrière diplomatique a commencé en 1959 au ministère japonais des Affaires étrangères, où il a assumé notamment les postes de directeur général de la coopération économique (1988), directeur général des affaires nord-américaines (1990), ministre adjoint (1992), chargé à ce titre de superviser la première Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, et ambassadeur du Japon en France, Andorre et Djibouti à partir de 1994.

Il a présidé pendant un an, jusqu'en novembre 1999, le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Organe décisionnel suprême de l'UNESCO, regroupant ses 188 Etats membres, la Conférence générale a confirmé, le 12 novembre, le choix du Conseil exécutif exprimé le 20 octobre, en nommant M. Matsuura au poste de directeur général.

Si l'UNESCO constitue un facteur d'espoir, c'est parce qu'elle est la seule organisation internationale qui, par tous ses programmes, respecte et défend ce qui, dans le patrimoine culturel et spirituel de toutes les cultures, a valeur universelle et représente la dignité universelle, et par conséquent respecte et défend la dignité absolue de tous les êtres humains eux-mêmes (...)

Nous assistons actuellement à une spectaculaire accélération de la mondialisation, qui représente par conséquent un défi à l'échelle planétaire et exige également une réponse à l'échelle planétaire. Il convient cependant d'y apporter une réponse qui respecte dûment la diversité et l'identité culturelles, cette inestimable composante individuelle qui fait la véritable dignité de nos nombreux peuples.

Mais l'UNESCO ne peut continuer à offrir au monde un tel espoir et une telle défense que si elle s'avère un instrument mondial approprié. L'Organisation n'est pas une fin en soi. Elle est un organisme mondial de services ou, si vous préférez, un outil à la fois délicat, extrêmement complexe et précieux. L'humanité pourrait en profiter d'autant mieux si tous les Etats – et tous les peuples – du monde convenaient une fois encore d'en faire bon usage et de contribuer ainsi à son efficacité et à son universalité. L'UNESCO doit une fois de plus représenter le monde entier, sans aucune exception. Je m'engage à n'épargner aucun effort, au cours de mon mandat, pour persuader ceux qui seraient encore en dehors de l'Organisation d'y revenir ou d'y adhérer.

Des critiques, qui ne sont pas toutes injustifiées, se sont élevées à l'encontre de ce remarquable instrument et il convient de pallier aux carences qui ont été constatées. L'objet d'une bonne gestion n'est pas elle non plus une fin en soi, mais un devoir: il s'agit de veiller à ce que notre organisation s'acquitte pleinement de la grande tâche qui lui incombe en sa qualité de véritable service mondial, et qu'elle en soit responsable et comptable envers le monde et envers les contribuables du monde entier.

Nos ressources ne sont par conséquent pas illimitées et nous ne devrions pas les éparpiller à l'excès. Je propose de rationaliser nos activités dans les limites de nos budgets et de nous concentrer sur les programmes qui relèvent véritablement de notre mandat – non pas au nom d'une austérité de bon ton, mais pour avoir un impact réel là où nous pouvons le mieux y parvenir et là où nous devons vraiment apporter les services nécessaires, c'est-à-dire dans la guerre permanente que nous livrons contre la pauvreté par le biais de l'éducation et de la formation des ressources humaines (...)

Je suggère de poursuivre ceux de nos programmes dont la conception est la plus orientée vers l'action, en coopération avec des institutions, des scientifiques et des spécialistes éminents du monde entier, conformément aux quatre grandes orientations de l'Organisation, à savoir l'éducation, la science, la culture et la communication.

L'UNESCO constitue un paradoxe exaltant. Elle ne peut pas devenir un simple club d'intellectuels, mais doit servir de lieu privilégié d'échanges intellectuels à l'échelle internationale. Elle ne peut pas prétendre être un établissement de recherche, mais doit être au courant de ses progrès et la stimuler. Ce n'est pas non plus une institution opérationnelle, mais elle doit pourtant veiller à ce que l'éthique mondiale en matière de paix, de justice et de solidarité par le biais de la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication soit à la fois moralement observée et appliquée de manière tangible. Enfin, l'UNESCO n'est pas un organisme de financement, bien qu'elle doive fournir des crédits jouant le rôle de catalyseurs en vue de l'obtention d'autres financements afin de démontrer que les idéaux ne prennent forme que dans l'action (...)

Dans le tourbillon de cette époque en mutation, luttons fermement et fidèlement pour ce qui est notre mission permanente: élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes.

(Extraits de l'allocution prononcée par M. Koïchiro Matsuura, le 15 novembre à Paris, à l'occasion de son installation dans les fonctions de Directeur général de l'UNESCO.)

FORÊTS: LE GRAND MARCHANDAGE

► Sophie Boukhari

Les forêts pourraient jouer un rôle clé dans la lutte contre l'effet de serre. Mais cette solution, controversée, doit être maniée avec précaution.

Pourquoi les industriels se prennent-ils de passion pour les arbres depuis quelques années? Après le Japonais Toyota (voir article suivant), la firme automobile française Peugeot s'est lancée dans une vaste opération de reboisement à la fin de l'année 1999. A terme, 10 millions d'arbres doivent prospérer sur 12 000 hectares déboisés, en plein cœur de l'Amazonie brésilienne.

Objectif annoncé de cet investissement de 65 millions de FF, selon le président de Peugeot, Jean-Martin Folz: «Donner un contenu au concept de puits de carbone». Autrement dit, démontrer que le seul moyen de lutter contre le réchauffement de la planète n'est pas de limiter la consommation de combustibles fossiles (gaz, pétrole, charbon, etc.). En utilisant la capacité des végétaux à absorber et à stocker le gaz carbonique (CO₂, le premier des gaz à effet de serre), on pourrait diminuer sa concentration dans l'atmosphère.

Puits de carbone

A travers la photosynthèse, un arbre qui pousse dégage de l'oxygène et consomme de l'eau, de la lumière et du CO₂. C'est pourquoi les forêts en expansion sont qualifiées de «puits de carbone». En revanche, une fois à maturité, les forêts ne sont plus des puits mais des réservoirs de carbone: elles en stockent d'énormes quantités, en surface et dans les sols, mais jouent un rôle neutre dans le bilan de CO₂. Le gaz carbonique qui se dégage quand les vieux arbres se décomposent est compensé par celui qui est absorbé quand les jeunes repoussent à leur place. Enfin, lorsqu'elles brûlent, les forêts rejettent du CO₂: elles deviennent des sources de carbone. Voilà pour la théorie. En réalité, le cycle global du carbone et la place que les forêts y occupent sont encore très mal connus.

Autre incertitude: comment les forêts se comporteront-elles quand le climat se réchauf-

fera? «On ne connaît pas bien les implications d'une hausse de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère sur la photosynthèse, la croissance des arbres et les changements de stocks de carbone dans les forêts», souligne l'Indien N.H. Ravindranath, l'un des trois coordinateurs d'un rapport spécial sur les forêts du Groupe intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques (GIEC). Un puits de carbone peut, demain, devenir une source de CO₂.

Selon les données disponibles, les principaux puits de la planète se situent dans les pays du Nord (Etats-Unis, Canada, Europe, Russie). Après avoir été défrichées pendant des siècles, notamment pour gagner des terres agricoles, ces régions ont tendance à se reboiser depuis plus de 100 ans. La révolution de l'agriculture intensive, entre autres, est passée par là, limitant le besoin de terres.

En revanche, les forêts tropicales sont toujours déforestées à tour de bras, dans des pays où la faim de terres ne cesse de croître (voir encadré page suivante). Ces destructions contribuent à l'accroissement de la concentration de gaz à effet de serre (GES)

dans l'atmosphère. Les forêts tropicales jouent-elles aussi, mais *a contrario*, le rôle de puits de carbone? La controverse bat son plein: en théorie, elles devraient consommer autant de gaz carbonique qu'elles en dégagent. Mais de récentes études semblent indiquer qu'elles absorbent en réalité plus de CO₂ que prévu. «En fait, on n'a aucune idée précise de l'état de la ressource forestière ni de sa dynamique dans les pays en développement», reconnaît Youba Sokona, le numéro deux de l'ONG Enda Tiers monde. Très coûteux, les inventaires forestiers manquent dans le Sud. Et les estimations de la FAO sont parfois contestées.

Un débat scientifico-politique

Malgré toutes ces inconnues, le concept de puits de carbone semble connaître son heure de gloire, pour des raisons moins scientifiques que politiques. Il a été consacré en 1997, lorsque les négociateurs du protocole de Kyoto l'ont introduit dans ses articles 3.3 et 3.4.

Aux termes de ce protocole, âprement

De nombreux projets de reboisement sont menés au Brésil. Mais, dans le même temps, la déforestation s'accroît. Et 80% des coupes sont effectuées illégalement, selon Greenpeace.



© Anders Curmartz/Lineair, Anhem

► Journaliste au *Courrier de l'UNESCO*.



En Tanzanie, des femmes transportent de jeunes plants vers des zones forestières en cours de réhabilitation.

© Fred Hoogervorst/Panos pictures, Londres

négocié dans le sillage de la Convention des Nations unies sur les changements climatiques (1992), les pays industrialisés se sont engagés à réduire leurs émissions annuelles nettes de GES de 5% en moyenne d'ici 2008-2012, par rapport à leurs niveaux de 1990. Pour ce faire, certains pays, États-Unis en tête, ont exigé la mise en place de trois «mécanismes de flexibilité». Le premier concerne la création d'un marché où les pays industrialisés négocieront entre eux l'achat et la vente de permis d'émissions. Le deuxième est un programme de «mise en œuvre conjointe» (MOC), qui leur donnera droit à des crédits de carbone, en contrepartie des réductions d'émissions qu'ils auront financées en Europe ex-communiste (en appuyant des projets de dépollution industrielle par exemple). Le troisième est un «mécanisme de développement propre» (MDP), l'équivalent du MOC mais, cette fois, entre les pays industrialisés et en développement. De nombreux experts et militants écologistes ont vivement critiqué la mise en place de ce «commerce international de l'air». Ils accusent les pays les plus pollués de vouloir échapper à l'obligation de réformer en profondeur, chez eux, leur modèle de consommation énergétique.

Or, l'adjonction du concept de puits de carbone aux dispositions du protocole de Kyoto est encore une manière d'accroître la «flexibilité» de sa mise en œuvre: selon l'ar-

ticle 3.3, «*Les activités humaines directement liées au changement d'affectation des terres et à la foresterie¹ et limitées au boisement, au reboisement et au déboisement depuis 1990*» pourront être utilisées par les États parties pour remplir leurs engagements. Supposons qu'une entreprise finance aujourd'hui un projet de reboisement dans son pays, ou que les Pays-Bas sponsorisent des planta-

1. L'ensemble des activités d'exploitation et d'aménagement des forêts.

tions d'arbres en Pologne. En 2008-2012, ils calculeront les quantités de CO₂ que ces plantations auront séquestrées et les comptabiliseront comme des réductions de leurs propres émissions de GES.

L'article 3.4 du protocole ajoute, sans plus de précisions, que d'autres activités humaines concernant les sources et les puits de carbone pourront de surcroît être prises en compte. «*Ces articles sont des compromis de dernière minute*, rappelle Michel Raquet, de Greenpeace Europe. *Ils ont été rédigés sans* ▶

DÉFORESTATION: ÇA CHAUFFE!

Au cours des 150 dernières années, selon le World Resources Institute (WRI), la déforestation et le changement d'utilisation des terres ont contribué à hauteur de 30% à l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

À l'heure actuelle, selon la FAO, les émissions de CO₂ attribuables à ces mêmes causes, en particulier sous les tropiques, représentent près de 20% des émissions mondiales de gaz carbonique dues à l'intervention humaine. Les défrichements visant à libérer des terres cultivables ou des pâturages pèsent lourd dans ce bilan. Dans les années 90 par exemple, le Brésil émettait 27 fois plus de CO₂ du fait de la déforestation qu'à cause de la combustion d'énergies fossiles, selon l'ONG Biomass Users Network.

«*On brûle en général le bois sur place car cela ne vaut pas la peine de le garder, s'il n'a pas une cer-*

taine valeur, explique Arthur Riedacker, un expert français en foresterie. *Le prix du transport est parfois prohibitif. Au Congo par exemple, faire venir des arbres depuis la cuvette forestière jusqu'à la côte coûte environ 800 FF le m³, alors que le sapin ou l'épicéa est vendu 300 FF le m³ en France.*»

Selon le WRI, si rien n'est fait, la déforestation pourrait provoquer le rejet de 15% du carbone qui s'accumulera dans l'air d'ici 2050 – le reste résultant essentiellement de la pollution industrielle. La plus grande partie de ces émissions viendrait du bassin de l'Amazonie. Après 2050, la déforestation devrait décliner... faute de forêts. Selon un scénario du Groupe intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques, 73% des forêts tropicales seront rasées avant 2100... ■



© Rajendra Shaw-Christian / Adj/Sill Pictures, Londres

Une pépinière d'arbres en Inde.

que l'on sache très bien ce qu'ils impliquaient, ni si tout le monde était d'accord sur les définitions des termes employés. Or, elles diffèrent selon les institutions et les pays.» Les négociations à venir trancheront.

Elles s'attacheront aussi – vaste débat – à déterminer si les puits de carbone entreront ou non dans le MDP. Si oui, les pays du Nord pourront financer des projets de foresterie ou de lutte contre la déforestation dans le Sud pour obtenir des crédits d'émissions, au lieu d'investir, chez eux, dans la limitation des rejets industriels et des transports, souvent plus coûteuse.

Le GIEC, l'organe scientifique de la Convention de 1992, promet un bel avenir aux puits de carbone. Comme le rappelle la FAO, «il estime, sans apporter cependant beaucoup de preuves, que le captage de carbone obtenu au niveau mondial grâce à la réduction du déboisement, à la régénération des forêts et à un développement accru des plantations ainsi qu'à l'agroforesterie² pourrait atteindre, entre 1995 et 2050, un montant représentant 12 à 15% des émissions de carbone dues à l'utilisation de combustibles fossiles».

Arthur Riedacker, un expert français qui participe aux travaux du GIEC, souligne aussi que ces projets produisent de la biomasse et du bois d'œuvre, limitant la consommation d'énergie fossile. La biomasse est une énergie renouvelable de sub-

stitution. Quant au bois, il peut remplacer le plastique ou le béton, dont la fabrication est gourmande en hydrocarbures. Mais, pour Ashley Mattoon du Worldwatch Institute, les puits risquent au contraire de devenir une «brèche» majeure dans le protocole. Ils permettront que de grandes quantités de carbone fossile continuent à polluer l'atmosphère et encourageront «les mauvaises pratiques forestières».

Des pratiques aberrantes

Pour prévenir ces risques, tout le monde s'accorde à reconnaître que le concept de puits de carbone doit faire l'objet d'un examen et d'une réglementation très stricts. Le GIEC, qui rendra sa copie en mai 2000, devra définir précisément les termes «boisement», «reboisement» et «déboisement» de l'article 3.3, sous peine de voir des pratiques aberrantes se développer. Dans l'état actuel du texte, par exemple, un Etat pourrait raser une vieille forêt pour replanter des espèces à croissance rapide, explique Bill Hare, le spécialiste de Greenpeace. Les coupes ne seraient pas comptabilisées dans ses émissions mais le reboisement lui donnerait droit à des crédits de carbone. Dans ce cas, le pays en question y gagnerait mais pas l'atmosphère ni l'environnement: d'une part, une vieille forêt et son sol stockent plus de carbone qu'une jeune plantation ne pourra jamais le faire; d'autre part, la biodiversité pâtirait de l'opération.

Autre difficulté: supposons que le Japon finance un projet de protection d'une forêt en Malaisie. Il réclamerait en contrepartie des crédits de carbone équivalents aux émissions qu'aurait entraînées la destruction de cette forêt. Mais comment certifier qu'elle aurait vraiment eu lieu sans le projet japonais? Par ailleurs, à quoi sert de protéger une portion de savane africaine si les populations peuvent aller déboiser plus loin?

Pour l'heure, la question des puits ne laisse donc pas de diviser. En gros, la communauté internationale se partage en trois groupes. D'un côté, plusieurs Etats du Nord (Etats-Unis, Nouvelle-Zélande, Australie, etc.) cherchent à imposer une définition et un usage larges des puits. Dans certains pays comme la Nouvelle-Zélande, les séquestrations de carbone liées aux plantations d'arbres représentent de très forts pourcentages des émissions de GES. Si elles sont prises en compte sans restriction en 2008-2012, elles leur permettront de remplir leurs engagements sans adopter aucune mesure dans d'autres secteurs (industrie, transports, habitat, etc.).

Aux Etats-Unis, qui se sont engagés à diminuer leurs émissions de 7% d'ici 10 ans, le mécanisme des puits est utilisé pour «vendre» le protocole de Kyoto au Congrès, qui refuse de le ratifier, affirme Ashley Mattoon. L'administration Clinton soutient que les puits «pourraient représenter une part significative des réductions d'émissions promises».

2. Agriculture sous couvert forestier.

Selon un récent article du magazine *New Scientist*, Washington cherche même à exploiter l'article 3.4 pour faire entrer les décharges de produits dérivés du bois dans la définition des puits de carbone: il vaut certes mieux enterrer les déchets de papier et de bois plutôt que les détruire (ce qui libère du CO₂ dans l'air). Mais jusqu'ou ira-t-on? «Dans l'esprit de Kyoto, il faudrait s'orienter vers des développements qui émettront moins de GES, ce qui signifie encourager les économies d'énergie, réformer les transports, améliorer les processus industriels et l'habitat. Les efforts en matière de foresterie devraient venir en plus», rappelle Arthur Riedacker.

Le développement d'abord

Deuxième groupe de pays, l'Europe semble jouer la prudence: elle attend les conclusions du GIEC pour se prononcer. Enfin, les pays en développement «sont divisés», selon N.H. Ravindranath. «Ce qui les intéresse, c'est le développement, pas tellement le carbone», ajoute Youba Sokona, qui est membre du groupe de travail du GIEC.

A chacun ses choix et ses contraintes en matière de développement. L'Inde, la Chine et les pays d'Asie du Sud-Est, qui disposent d'industries compétitives, semblent plutôt hostiles à l'introduction des projets de foresterie dans le MDP. Ils préféreraient que les pays riches investissent chez eux dans des projets industriels, qui supposent davantage de transferts de technologie. Au contraire, certains États d'Amérique latine, comme le Costa Rica, axent leur développement sur l'écotourisme: ils ont donc intérêt à mettre leurs forêts en valeur.

Quant aux pays africains, où la moitié des émissions de GES est liée au déboisement, ils hésitent. Sur un continent où l'impératif numéro un reste la sécurité alimentaire, ils craignent que des terres agricoles soient confisquées pour planter des arbres. Mais étant donné la faiblesse de leur tissu industriel, ils risquent de ne guère profiter du MDP si les projets de foresterie en sont exclus. Plusieurs experts y sont ainsi favorables, à certaines conditions. «Les parcs protégés ne nous intéressent pas», résume Youba Sokona. Ils obligent à déplacer des populations sans rien leur offrir en échange. Il est trop facile pour les pays riches de venir planter des arbres chez nous, de mettre une clôture autour, et de gagner des crédits de carbone. En revanche, je suis favorable à l'agroforesterie, qui répond à nos besoins.»

Pour l'heure, peu d'États affichent une position claire. Chacun y va de ses calculs pour tenter de trouver sa vérité au fond des puits. La vraie bataille sur les forêts devrait avoir lieu après mai 2000, quand le GIEC aura rendu ses conclusions. Il sera temps, alors, de replanter un bel arbre à palabre. ■

LES FORÊTS DE TOYOTA

► Yoshinori Takahashi



© Toyota Motor Corporation, Japon

A gauche, un arbre normal. A droite, un arbre de la même espèce, dont on a doublé les chromosomes: il pousse plus vite et sa capacité à piéger le gaz carbonique est supérieure.

Les industriels ne peuvent plus ignorer les effets de leurs activités sur la nature. Dans un monde de plus en plus pollué et menacé par le réchauffement, il y va de leur image et de leur avenir.

Le constructeur automobile japonais Toyota l'a compris dès la fin des années 80. Il a lancé son programme «La forêt de Toyota» en 1992, l'année du Sommet de la Terre. Objectif: utiliser les biotechnologies pour transformer les arbres en agents de dépollution.

Aujourd'hui, Toyota est fier de ses plantations expérimentales, dont celle de Foresta Hills, à une demi-heure de voiture de son siège social. Il cherche à faire revivre les *satoyama* – ces anciennes collines protégées. Situées en bordure des régions peuplées, elles fournissaient du bois et des produits prisés, comme les champignons *matsutake* et l'*urushi*, la laque japonaise.

«Dans cette forêt pilote, nous développons les mêmes activités que nos ancêtres au siècle dernier», explique Yasuhiko Komatsu, le chef du projet. Et nous cherchons à créer les *satoyama* du XXI^e siècle.» Les ingénieurs du géant japonais expliquent qu'ils s'emploient à réduire les émissions des voitures mais qu'ils ne pourront pas les éliminer totalement. Il faut donc trouver d'autres solutions, en utilisant les arbres.

Les Foresta Hills servent à mesurer l'impact de différents types de plantations sur la concentration du gaz carbonique dans l'air. Selon les zones, elle est 10 à 20 fois plus basse qu'ailleurs. Les arbres les plus «performants» sont ceux qui poussent vite et résistent aux environnements difficiles, aux maladies et aux parasites. Les biologistes veulent donc en perfectionner la culture. Par ailleurs, en augmentant le

nombre de chromosomes de certains arbres, ils ont accru de 30% leur capacité d'absorption de gaz toxiques.

Toyota poursuit d'autres recherches pour stimuler la croissance des arbres sur des sols très acides, en vue du reboisement de l'Asie du Sud-Est, dévastée par la déforestation. Depuis peu, la firme coordonne aussi des opérations de boisement hors du Japon. En août 1998, elle a créé l'entreprise mixte Australian Afforestation Pty avec des producteurs de papier. D'ici 10 ans, 5 000 hectares d'eucalyptus à croissance rapide et résistants à la sécheresse seront plantés en Australie. On les coupera ensuite pour faire du papier.

Les travaux de Toyota se heurtent à des critiques. Des écologistes s'inquiètent des effets que pourraient avoir, sur l'environnement, les espèces génétiquement modifiées. D'autres soutiennent que la véritable priorité pour lutter contre l'effet de serre est de réduire les émissions polluantes et la circulation automobile. «Les constructeurs plantent des arbres pour se donner une belle image verte, en espérant que leurs ventes de voitures ne fléchiront pas», estime Michel Raquet, de Greenpeace Europe. Et que vont-ils obtenir en échange? Des crédits de carbone, alors qu'il n'existe aucune garantie scientifique quant à l'impact de leurs projets forestiers sur l'atmosphère.»

«Un jour ou l'autre, il faudra se poser la question», insiste Ashley Mattoon, du Worldwatch Institute. Combien de temps, d'énergie et d'argent devons-nous encore dépenser pour manipuler la nature et satisfaire notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles? ■

► Journaliste à Tokyo.

QUI AIME BIEN... NE CHÂTIE PAS!

► Ethirajan Anbarasan

L'usage des châtiments corporels, répandu dans les écoles kenyanes, est devenu un problème très sérieux car il détourne les enfants de l'école. Et, parfois, des élèves en meurent.

Justus Omanga était en troisième, pensionnaire au collège de Mobamba (district de Kisii). En août 1999, on l'accusa d'avoir fait entrer, de nuit, une fille dans les locaux scolaires. Comme il niait obstinément, ses professeurs devinrent fous furieux. Ils s'y mirent à quatre: coups de pied, coups de poing, coups de bâton – un gros. Jusqu'à ce que Justus s'évanouisse. Il devait mourir à l'hôpital un mois plus tard d'une blessure aux reins et d'autres lésions internes, selon sa famille.

Durant les quatre dernières années, les châtiments corporels ont tué au moins six élèves, selon la presse kenyane. Les coups de canne font non seulement partie de l'ordinaire dans les écoles, mais certains enfants ont même été sérieusement blessés: «*contusions, estafilades, fractures, dents cassées, hémorragies internes*», précise l'ONG Human Rights Watch (HRW) basée à New York, dans un récent rapport intitulé *Épargner les enfants: les châtiments corporels dans les écoles kenyanes*.

Rancœur et vengeance

Le Kenya n'est pas un cas isolé: 70 pays seulement ont interdit ce type de pratiques – à commencer par la Suède, en 1979. Mais les experts affirment que, dans ce pays d'Afrique de l'Est, le niveau de violence est l'un des pires: «*Au Kenya, les châtiments corporels dans les écoles atteignent des niveaux dangereux*», estime la Tibéto-Américaine Yodon Thonden, chef de l'équipe de cinq chercheurs qui a produit le rapport de HRW.

Mis à part les lourdes séquelles physiques qu'ils laissent souvent (au Kenya du moins), ces châtiments peuvent éveiller chez les victimes une rage de nature à leur inspirer rancœur et mépris de soi. Ils risquent aussi de les inciter à rechercher la solution à leurs problèmes dans la violence et la vengeance. De plus, les organisations de défense de l'enfance font valoir qu'ils contreviennent à la Convention des Nations

unies relative aux droits de l'enfant (1989) – ratifiée par 191 Etats, dont le Kenya. Son article 19 précise que les gouvernements doivent prendre les mesures appropriées «*pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation*».

Fondé sur une enquête de terrain (plusieurs dizaines d'entretiens avec des élèves, des enseignants, des parents et des administrateurs), le rapport de HRW souligne que les enfants kenyans sont souvent châtiés pour des fautes mineures: arriver en retard ou porter un uniforme déchiré, par exemple. Les conséquences sont graves.

Les coups doivent être donnés avec une baguette d'une épaisseur maximale de 1,25 centimètre, et uniquement par le directeur de l'établissement ou en sa présence. Les garçons sont frappés sur le postérieur, les filles sur la paume de la main. L'événement doit être consigné en détail dans les archives

Selon une récente étude, le taux de scolarisation diminue rapidement. Aujourd'hui, seuls 42% de ceux qui entament des études primaires les mènent à terme. Pour les chercheurs, ce recul est dû, entre autres, à la pauvreté et à un environnement pédagogique hostile. «*Certains élèves nous ont dit qu'ils avaient abandonné l'école à cause des coups*, affirme Yodon Thonden. *C'est une violation caractérisée du droit de l'enfant à l'éducation.*»

Les victimes viennent souvent des campagnes, où l'on n'a pas les moyens de payer

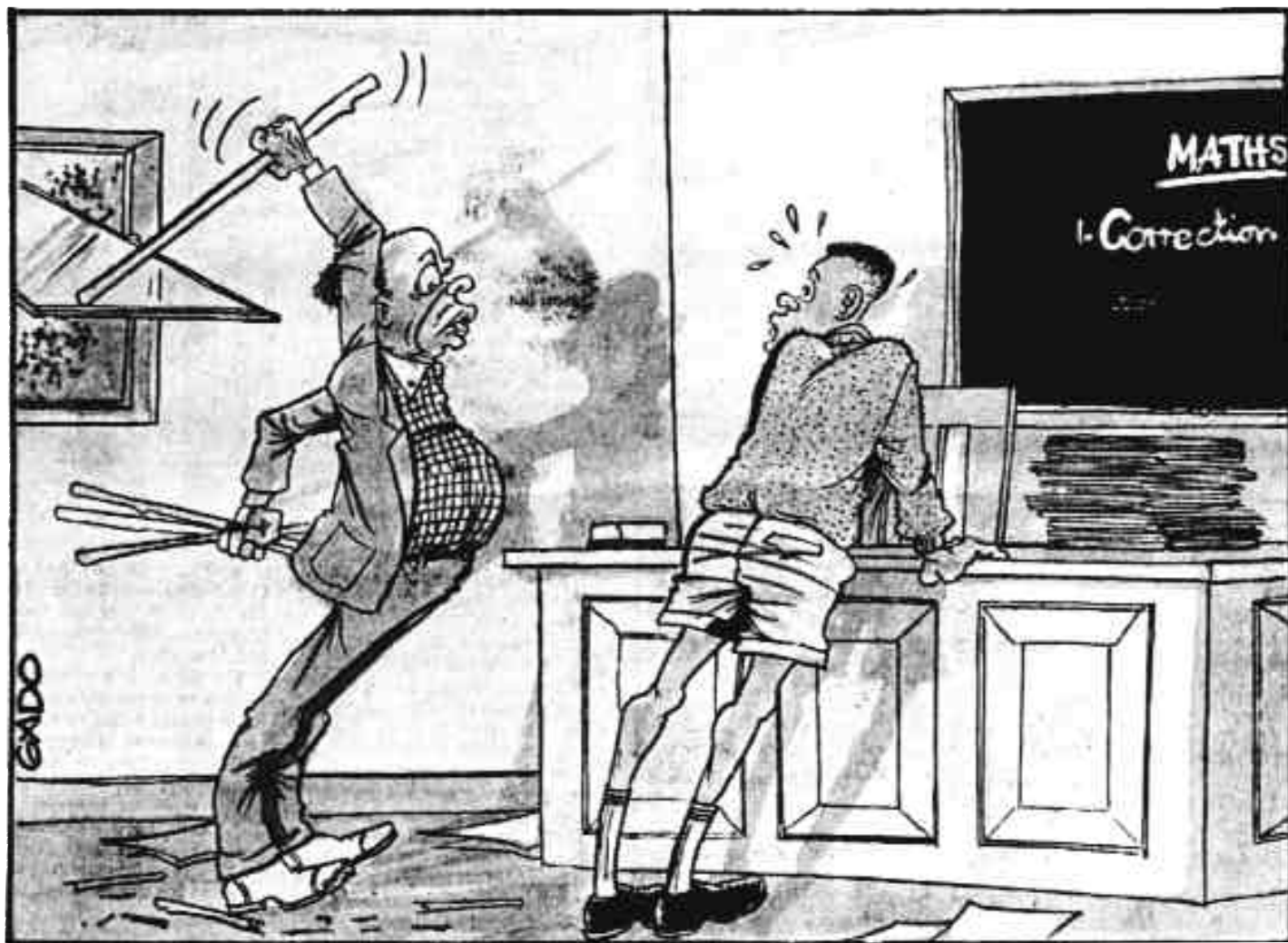
un avocat pour se défendre, et où l'aide judiciaire est réduite. De plus, «*les ruraux ne protestent guère quand leurs enfants sont battus: ils ont peur de les exposer davantage aux coups. Et jusqu'à présent, aucun enseignant n'a été jugé coupable de ces morts*», observe la journaliste Jemimah Mwakisha, auteur de longs articles sur le sujet dans le plus grand quotidien kenyain, le *Daily Nation*. Et il est très rare qu'un professeur soit condamné pour coups et blessures. Dans certains cas, rappelle Jemimah Mwakisha, des enseignants traduits en justice n'ont pas été sanctionnés, car il a été impossible d'assigner au meurtre un mobile prouvé, comme l'exige le droit pénal.

Officiellement, le ministère kenyan de l'Éducation a opposé un démenti formel aux allégations de HRW, l'accusant d'avoir monté en épingle quelques incidents isolés. Mais en privé, un haut responsable de ce ministère reconnaît que le rapport était «*à peu près correct*». Les enseignants «*battent brutalement les enfants sans raisons valables dans beaucoup d'écoles*, ajoute-t-il. *On ne pourra mettre un terme à cette habitude qu'en abolissant totalement les châtiments corporels.*»

Pas plus de six coups

Les décès récents et le rapport ont, malgré tout, ouvert le débat sur leur interdiction. D'autant que d'autres pays africains comme la Namibie, le Burkina Faso, l'Afrique du Sud et l'Éthiopie ont déjà franchi le pas ces dernières années. D'après le règlement actuel du Kenya, les châtiments corporels ne peuvent être infligés que dans quelques cas: négligence grave ou répétée dans le travail, mensonge, violences, insubordination patente. Les coups doivent être donnés avec une baguette d'une épaisseur maximale de 1,25 centimètre, et uniquement par le directeur de l'établissement ou en sa présence. Les garçons sont frappés sur le postérieur, les filles sur la paume de la main. L'élève ne reçoit pas plus de six coups et l'événement doit être consigné en détail dans les archives. «*Ce règlement est rarement respecté*, commente

► Journaliste au *Courrier de l'UNESCO*.



Une caricature parue dans le quotidien Daily Nation de Nairobi: «La meilleure méthode pour enseigner les mathématiques?»

Yodon Thonden. *Les enseignants battent les élèves avec un gourdin, un bambou, parfois même un fouet.*

S'ils admettent qu'il faudrait en limiter plus strictement l'usage, de nombreux professeurs kenyans sont pour le maintien des châtiments corporels. Quand l'inspecteur général de l'éducation, il y a quelques années, a tenté de les mettre hors-la-loi, le syndicat des enseignants a rétorqué qu'il n'en tiendrait pas compte. Beaucoup de maîtres d'école soutiennent que, sans les corrections physiques, les écoles sombreraient dans le chaos et que les enfants seraient encore plus intenable. Ils estiment au fond qu'à long terme, les châtiments corporels n'augmentent pas la violence mais la réduisent. «*Les pays occidentaux laissent trop de liberté à leurs enfants. Pensez à tous ces actes de violence dans les écoles aux Etats-Unis*», lance Lawrence Kahindi Majali, secrétaire général adjoint de la KNUT, le syndicat national des enseignants du Kenya.

De nombreux professeurs font valoir que les châtiments corporels sont l'un des rares moyens qu'ils ont de faire de la discipline, étant donné les effectifs de leurs classes. Selon un rapport gouvernemental,

il y a 192 000 enseignants pour 5 718 700 élèves dans le primaire, soit un pour 30. Dans beaucoup d'écoles, les classes comptent 50 ou 60 élèves. C'est dans les cam-

«Quand nous faisons partie de l'Empire britannique, ceux qui ne payaient pas l'impôt ou n'obéissaient pas aux règles recevaient des coups de canne en public. L'usage de la canne était le symbole de l'autorité»

pagnes que le problème est le plus grave: lorsqu'un professeur y prend sa retraite ou est muté, son poste est souvent laissé vacant; il est fréquent que les autorités fusionnent deux ou trois écoles d'une région, accroissant la pression sur le personnel.

Les partisans des châtiments corporels tentent aussi de les justifier par les traditions locales: «*Quand nous faisons partie de l'Empire britannique, rappelle Lawrence Kahindi Majali, ceux qui ne payaient pas l'impôt ou n'obéissaient pas aux règles recevaient des coups de canne en public. L'usage de la canne était le*

symbole de l'autorité. Il le reste, par héritage.»

De nombreux enseignants reconnaissent qu'ils infligent souvent un châtiment corporel en l'absence du directeur. En violation du règlement, les élèves sont parfois battus sur tout le corps, et il est fréquent que la punition ne soit pas mentionnée dans les archives. Stephen P., élève de CM2 à l'école primaire Moi à Nairobi, déclare que les instituteurs lui donnent régulièrement des coups de canne ou des gifles. Pour quels motifs? Arriver en retard, ne pas payer les droits de scolarité dans les délais, entre autres. Elisabeth Z., en CM1, dit que les maîtres la giflent et lui pincent les joues, parce qu'elle ne fait pas ses devoirs. Deborah N., mère de deux enfants à Nairobi, ajoute: «*Je me suis plainte des coups qu'ils avaient reçus en classe, mais après, ils étaient encore plus mal vus par les professeurs.*»

Les enseignants aussi ont peur. Ils se plaignent de la multiplication des agressions. Cas extrême: un «préfet de discipline» a été assassiné par des élèves au début de l'année dans la ville de Nyeri, près de Nairobi, parce qu'il était trop strict.

Le fait que les châtiments corporels donnent si souvent lieu à des chaîne-

► ments de violence est peut-être un symptôme de la pression subie par la profession. Les salaires mensuels des enseignants, qui vont de 4 000 à 15 000 shillings du Kenya par mois (60 à 200 dollars), sont parmi les plus bas de la fonction publique. Les spécialistes ont le sentiment que les maîtres se déchargent de leurs frustrations sur leurs élèves. *«Les bas salaires pèsent sur le moral des professeurs: beaucoup, parmi les moins payés, sont contraints d'habiter dans des bidonvilles»*, lit-on dans le rapport de HRW.

Des méthodes pour s'adresser aux élèves déprimés ou à problèmes

Au ministère de l'Éducation, on évoque le rôle des conseillers pédagogiques qui, dans les établissements secondaires, suggèrent aux enseignants des méthodes pour s'adresser aux élèves déprimés ou à problèmes, et donc éviter les tensions qui aboutissent aux châtimements corporels. Le conseiller discute avec l'élève, lui demande pourquoi il s'est mis en tort et s'efforce de trouver des solutions. Mais les responsables du ministère reconnaissent qu'en raison des contraintes

«Les bas salaires pèsent sur le moral des professeurs: beaucoup, parmi les moins payés, sont contraints d'habiter dans des bidonvilles»

budgétaires, il n'y a pas assez de conseillers dans les écoles, et que ceux qui y sont accomplissent en réalité d'autres tâches, à cause du manque de personnel.

Les enseignants favorables à la limitation des châtimements corporels pensent que la meilleure façon de répandre d'autres méthodes disciplinaires consiste à les introduire dans les programmes de formation des maîtres. Aujourd'hui, affirment-ils, sur les deux ans de formation initiale à l'enseignement primaire, à peine plus de quatre ou cinq heures sont consacrées à la gestion d'une classe.

Conscientes de la gravité du problème, beaucoup d'ONG se sont regroupées pour participer à une campagne pour l'abolition des châtimements corporels. Elles ont entrepris

de travailler avec les professeurs à en limiter l'usage, en attendant un changement de législation. *«Le mieux que nous ayons à faire est de coopérer avec les enseignants, jusqu'à l'abolition légale»*, explique Jacqueline Anam-Mogeni, conseillère aux droits de l'enfant de l'Organisation néerlandaise pour le développement (NDO).

A Nairobi, la NDO organise des stages et des programmes de formation pour aider les maîtres à vaincre leurs difficultés, et leur suggérer de recourir à des méthodes d'aide psychologique ou à d'autres formes de sanction, comme le travail manuel. Elle sélectionne, dans une région où les cas de châtimements corporels sont nombreux, un groupe d'enseignants et de volontaires

«Avant de suivre la formation, je pensais que les punitions faisaient partie intégrante du cursus. Aujourd'hui, je travaille presque en partenariat avec les élèves»

d'autres ONG, qu'elle initie aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant.

A l'issue d'une formation d'une semaine, les intéressés regagnent leurs écoles et reviennent tous les trois mois faire un bilan. *«Nous commençons par leur demander comment ils traitent leurs propres enfants chez eux, indique Jacqueline Anam-Mogeni. Une fois qu'ils ont pris conscience de l'enjeu, ils proposent eux-mêmes d'autres solutions.»*

Le premier groupe a réuni 24 participants, venus de différentes régions. Certains ont reconnu qu'après le stage, leur attitude envers les enfants avait changé. *«Avant de suivre la formation, je pensais que les punitions faisaient partie intégrante du cursus. Aujourd'hui, je travaille presque en partenariat avec les élèves»*, confie Esther Nyakio Ngugi, professeur à l'école Kirigiti pour jeunes délinquantes de Kiambu. D'autres enseignants disent avoir compris, grâce au stage, qu'en frappant constamment les élèves, ils les chassaient de l'école.

«Ce n'est qu'un début, conclut Jacqueline Anam-Mogeni. Nous avons besoin d'un soutien plus résolu de la part de l'État et de l'opinion publique, jusqu'à l'abolition définitive des châtimements corporels.» ■

VENIR À BOUT DES COUPS

Outre le Kenya, le châtimement corporel est légal dans plusieurs autres pays d'Afrique orientale, dont la Tanzanie, le Soudan et la Somalie. Leurs gouvernements disent que, à leur grand regret, ils n'ont pas assez d'argent ni de personnel qualifié pour réduire le nombre d'élèves par classe et que, sans sanction physique, certains enseignants ne parviendraient pas à assumer de tels effectifs.

En Tanzanie, plusieurs décès d'élèves trop durement châtiés à l'école ont été signalés. De nombreux professeurs disent ne pas aimer en venir aux coups, mais *«y voient la façon la plus simple de gérer ces classes trop nombreuses»*, résume Dale Chandler, directeur de Kuleana, centre de défense des droits de l'enfant basé en Tanzanie. En coopération avec d'autres ONG de la région, Kuleana s'efforce de sensibiliser enseignants et parents aux conséquences négatives du châtimement corporel. Cette campagne vise à faire comprendre qu'un enfant maltraité aura tendance, une fois devenu adulte, à enfreindre les règles.

En Ethiopie, l'interdiction du châtimement corporel en milieu scolaire décrétée en 1988 n'a pas amélioré la situation. *«Les élèves continuent à se faire battre par les professeurs»*, constate Tibebu Bogaie, coordinateur de l'ONG suédoise Sauvez les enfants, basée à Addis-Abeba. Elle a publié en 1999 un rapport sur les sanctions physiques en Ethiopie et lutte contre cette pratique à l'école et à la maison.

Au Soudan, les écoles missionnaires du Sud

organisent à l'intention des enseignants des formations pédagogiques et des initiations à l'aide psychologique: il s'agit d'amener l'élève en faute à mieux cerner les raisons de son comportement. Ces professeurs ne cachent pas, cependant, que l'augmentation continue des effectifs de leurs classes risque de les obliger à revenir au châtimement corporel pour maintenir l'ordre.

Est-ce le seul moyen de lutter contre l'indiscipline? Ce n'est pas du tout l'avis des spécialistes. Peter Newell, coordinateur d'EPOCH-Worldwide, ONG qui lutte contre le châtimement corporel, fait valoir que, dans les pays où il est interdit depuis des décennies, *«les écoles ne sont pas en train de sombrer dans le chaos. Le manque d'argent ne saurait justifier les coups: ils constituent une violation absolue des droits humains.»* ■



Quelques sites utiles:

<http://www.unicef.org>

<http://www.stophitting.com>

<http://www.freethechildren.org>

Pour en savoir plus sur les droits de l'enfant et le châtimement corporel:

EPOCH-Worldwide

77, Holloway Road, London N7 8JZ

Téléphone: (44) 171-700 0627

Fax: (44) 171-700 1105

E-mail: epoch-worldwide@mcl.poptel.org.uk

Horreurs d'hier: la mémoire et l'oubli

Sommaire

- 18 La mémoire du mal
Tzvetan Todorov
- 20 Vers une Cour pénale internationale
- 21 «À qui pardonner?»
Interview de la Guatémaltèque Rosalina Tuyuc
par Maité Rico
- 22 Afrique du Sud:
• Un compromis inédit
Njabulo S. Ndebele
- 24 • Le prix de la vérité
Max du Preez
- 25 Chili:
• Pour un véritable Etat de droit
Oscar Godoy Arcaya
- 26 • Une page à écrire
Fabiola Letelier del Solar
et Victor Espinoza Cuevas
- 28 Russie: un travail interrompu
Alexis Berelowitch
- 30 Cambodge: comprendre les erreurs
du passé
Rithy Panh
- 33 Rwanda: l'amnésie d'un peuple
Benjamin Sehene
- 35 La Bosnie en panne
James Lyon
- 30 Vers une prévention des crimes contre
l'humanité
Interview de la Canadienne Louise Arbour
par Martine Jacot



© J.M. Hurony/Editing, Paris

A la veille d'un nouveau millénaire, ce dossier porte un regard délibéré sur le passé. Comment les nations ont-elles tourné la page sur les atrocités vécues en leur sein durant la deuxième moitié du siècle? Quels sont les facteurs qui les en empêchent? Entre mémoire et oubli, comment faire la paix avec le passé en vue d'un avenir commun plus serein?

En préambule, Tzvetan Todorov explique la nécessité d'un recouvrement de la mémoire, sans tomber dans le ressassement sans fin. La Guatémaltèque Rosalina Tuyuc prolonge la même idée en affirmant qu'il faut savoir à qui pardonner.

Après l'horreur, chaque société réagit différemment, en fonction de son histoire, de sa dynamique ou de ses blocages. L'Afrique du Sud a innové dès la fin de l'apartheid en scellant un compromis, comme le souligne Njabulo Ndebele: la vérité contre l'amnistie. Le processus de réconciliation y a trouvé son compte, mais des victimes clament que la liberté ne peut s'acheter par l'aveu d'un crime. Au Chili, l'amnistie sur les crimes de la dictature a facilité la transition démocratique, note Oscar Godoy, mais n'a pas apaisé la mémoire, constatent Fabiola Letelier et Victor Espinoza.

En Russie, le travail de mémoire est resté incomplet. Il est largement bloqué au Cambodge, déplore le cinéaste Rithy Panh dans son premier témoignage écrit, et totalement au Rwanda, de l'avis de l'écrivain Benjamin Sehene. Tout comme en Bosnie.

Mais le bras toujours plus long de la justice internationale, en établissant des faits irréfutables, peut au moins empêcher la mythification du passé. Voire prévenir des crimes contre l'humanité, espère la Canadienne Louise Arbour.

La mémoire du mal

► Tzvetan Todorov

Comment vivre après l'horreur? Nul ne doit empêcher le recouvrement de la mémoire, surtout pas les bourreaux. Ensuite, l'oubli ne se fera qu'à certaines conditions.

Il semble injuste de demander aux victimes de protéger leurs bourreaux d'hier et pourtant c'est la responsabilité qui désormais leur incombe.

Bernard Kouchner, haut représentant des Nations unies pour le Kosovo

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'un de ses grands acteurs, Winston Churchill, déclarait: «*Il doit y avoir un acte d'oubli de toutes les horreurs du passé*». Au même moment, le philosophe américain George Santayana formulait cette mise en garde, souvent répétée depuis: «*Ceux qui oublient le passé sont condamnés à le répéter*». Pour nous qui avons vécu ou connu l'histoire douloureuse du ^{XX}e siècle, laquelle de ces deux injonctions serait la plus profitable? De l'oubli et de la mémoire, lequel choisir?

Les deux formules ne se contredisent qu'en apparence. La mémoire ne s'oppose pas à l'oubli. La mémoire est, toujours et nécessairement, une interaction entre l'oubli (l'effacement) et la sauvegarde intégrale du passé – une chose à vrai dire impossible. Dans l'une de ses nouvelles, *Funes el memorioso*, l'écrivain argentin Jorge Luis Borges a imaginé un personnage qui retient ainsi la totalité de ce qu'il a vécu: c'est une expérience effrayante. La mémoire sélectionne dans le passé ce qui est jugé important pour l'individu ou pour la collectivité; de plus, elle l'organise et l'oriente selon un système de valeurs qui lui est propre. Les peuples aiment mieux se souvenir des pages glorieuses de leur histoire que des pages honteuses. Les personnes, de leur côté, s'efforcent souvent de se libérer d'un souvenir traumatisant sans y parvenir.

Un refoulement porteur de dangers

Pourquoi a-t-on besoin de se souvenir? Parce que le passé constitue le fond même de notre identité, individuelle ou collective. Or, sans un sentiment d'identité à soi, sans la confirmation que celle-ci donne à notre existence, nous nous sentons menacés et paralysés. Cette exigence d'identité est donc parfaitement légitime: j'ai besoin de savoir qui je suis et à quel groupe j'appartiens. Mais les hommes comme les groupes vivent au milieu d'autres hommes, d'autres groupes. C'est pourquoi on ne peut se contenter de dire que chacun a le droit d'exister; encore faut-il voir comment cette affirmation influe sur l'existence des autres. Dans la sphère publique, tous les rappels du passé ne sont pas également admirables; celui qui nourrit l'esprit de vengeance ou de revanche suscite, en tous les cas, quelques réserves.

Quand on a été soi-même victime du mal, on peut être tenté par l'oubli complet, par l'effacement d'un souvenir douloureux ou humiliant. Ainsi d'une femme qui a vécu un viol, d'un enfant qui a subi l'inceste: le mieux n'est-il pas de faire comme si ces événements traumatisants n'avaient pas eu lieu? On

sait cependant par l'histoire des individus qu'un tel refoulement intégral est porteur de dangers: le souvenir enfoui ainsi reste d'autant plus actif et se trouve à l'origine de névroses éprouvantes. Mieux vaut d'abord rendre présent ce passé douloureux plutôt que de le nier ou de le refouler; non pour, autre extrême, le ressasser sans fin, mais pour le mettre progressivement à l'écart, le neutraliser, l'appriivoiser en quelque sorte. C'est ainsi que procède le deuil dans la vie d'un individu: dans un premier temps, nous refusons d'admettre la perte que nous venons de subir et nous souffrons cruellement de l'absence soudaine de ceux que nous aimons; plus tard, sans cesser de les chérir, nous leur attribuons un statut à part, ni absents, ni présents comme avant. Un certain éloignement vient alors tempérer la douleur.

Pardon et amnistie

Les collectivités, elles, sont rarement tentées par un oubli radical du mal dont elles ont été victimes. Les Afro-Américains d'aujourd'hui ne cherchent pas du tout à faire oublier le traumatisme de l'esclavage dont ont souffert leurs ancêtres. Les descendants des individus qui ont été fusillés ou brûlés à Oradour-sur-Glane¹, en 1944, ne veulent pas que soit oubliée cette offense: ils œuvrent au contraire pour que l'ancien village soit maintenu à l'état de ruines. Là aussi, on pourrait souhaiter que, comme pour les individus, soit évitée l'alternative stérile de l'effacement intégral et du ressassement sans fin: le mal subi doit s'inscrire dans la mémoire collective, mais c'est pour nous permettre de mieux nous tourner vers l'avenir. Tel est le sens d'actes comme le pardon ou l'amnistie: ils se justifient une fois que l'offense a été reconnue publiquement, non pour imposer l'oubli, mais pour laisser le passé au passé et donner une nouvelle chance au présent. N'ont-ils pas eu raison, ces Israéliens et Palestiniens, réunis autour d'une même table, à Bruxelles en mars 1988, qui ont exprimé la conviction que «*pour simplement commencer à parler, il faut mettre le passé entre parenthèses*»?

Lorsque Churchill recommande l'oubli, il a donc en un certain sens raison, mais il faut aussitôt accompagner sa recommandation de toutes sortes de conditions. Nul ne doit empêcher le recouvrement de la mémoire. Avant de tourner une page, disait au lendemain de la chute du communisme celui qui était devenu président de la Bulgarie, Jélu Jélev, il faut la lire. Et l'oubli ne prend pas du tout le même sens selon qu'on a été l'agent ou la victime

1. Dans ce village du centre de la France, les SS massacrèrent 642 personnes, en représaille aux attaques de la résistance.

► Né en Bulgarie, en France depuis 1963, Tzvetan Todorov est directeur de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) à Paris. Il est l'auteur, notamment, de *Face à l'extrême* (Seuil, 1994), *Les Abus de la mémoire* (Arléa, 1995) et *L'Homme dépaycé* (Seuil, 1996).



© Patrick Zachmann/Magnum, Paris

Portraits de personnes disparues sous le régime Pinochet, dessinés sur les murs du quartier Humachuco Renca, à Santiago du Chili.

du mal: acte de générosité et de foi dans l'avenir dans un cas, il n'est que lâcheté et refus d'assumer ses propres responsabilités dans l'autre.

Est-il sûr pour autant qu'il suffise de se souvenir du passé pour éviter qu'il ne se répète, comme semble le dire Santayana? Loin de là. A vrai dire, c'est plutôt le contraire qui se produit le plus souvent: c'est dans un passé d'ancienne victime que l'agresseur actuel trouve ses meilleures justifications. Les nationalistes serbes sont allés chercher très loin les leurs: dans la défaite subie contre les Turcs dans les champs du Kosovo au ^{xv}e siècle! Les Français justifiaient leur propre attitude belliqueuse, en 1914, par l'injustice dont ils avaient souffert en 1871. Hitler trouvait, dans le rappel de l'humiliant traité de Versailles, à la fin de la Première Guerre mondiale, de quoi convaincre ses compatriotes qu'il fallait engager la Seconde. Et au lendemain de celle-ci, le fait d'avoir été les victimes des violences nazies n'a pas du tout empêché les Français – souvent les mêmes individus, devenus militaires après avoir été résistants – de pratiquer la torture et de s'attaquer à la population civile en Indochine ou en Algérie. Ceux qui n'oublient pas le passé risquent de le répéter aussi, en changeant de rôle: rien n'empêche l'ancienne victime de devenir à son tour agresseur. La mémoire du génocide dont ont souffert les juifs est vive en Israël; pourtant les

Palestiniens s'y sont trouvés à leur tour victimes d'autres injustices.

S'approprier la mémoire d'un ancien héros ou, de manière plus surprenante, d'une ancienne victime, peut être nécessaire à l'individu ou à la collectivité pour affirmer son droit à l'existence; cet acte sert ses intérêts, mais il ne lui accorde aucun mérite supplémentaire. Au contraire, il peut l'aveugler sur les injustices dont il se rend responsable dans le présent. Les limites de cette forme de mémoire, qui privilégie les rôles du héros et de la victime, ont été mises en lumière au cours de la commémoration du cinquantenaire de Hiroshima et Nagasaki, en 1995: aux Etats-Unis, on ne voulait se souvenir que du rôle héroïque joué par le pays dans la défaite du militarisme adverse; au Japon, que d'avoir été les victimes des bombes atomiques.

Il y a en revanche un mérite incontestable à dépasser son propre malheur, ou celui de ses proches, pour s'ouvrir au malheur des autres, à ne pas réclamer pour soi le statut exclusif de l'ancienne victime. De même, reconnaître le mal que nous-mêmes avons commis dans le passé, même s'il n'est pas aussi grave que celui dont nous avons souffert, peut nous changer pour le mieux.

Le passé n'a pas de droits en lui-même, il doit être mis au service du présent, comme le devoir de mémoire doit rester soumis à celui de justice. ■

Souviens-toi d'oublier!

Emmanuel Kant,
philosophe allemand
(1724-1804)

Vers une Cour pénale internationale

Les crimes de guerre supposent un affrontement entre nations. En revanche, les crimes contre l'humanité et de génocide peuvent concerner des conflits internes aux Etats. Pour les juger, une Cour pénale internationale est enfin en gestation.

Là, à Auschwitz, quelque chose s'est passé que personne jusqu'alors n'aurait pu imaginer. Là, on a touché à cette couche profonde de solidarité entre tous ceux qui ont visage d'homme, à ce qu'il y a de plus fondamental dans la relation de l'homme à l'homme (...) Auschwitz a transformé les conditions de permanence des relations entre êtres humains.

Jürgen Habermas,
sociologue allemand (1929-)

Crime contre l'humanité

Chargé par les Alliés de juger les plus grands criminels nazis, le tribunal militaire international de Nuremberg en a donné la première définition, en 1945: «*Atrocités et délits, y compris mais sans être limités à l'assassinat, à l'extermination, la mise en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne des pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal.*».

La Convention des Nations unies de 1968 sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité y a ajouté «*l'éviction par attaque armée ou l'occupation et les actes inhumains découlant de la politique d'apartheid, ainsi que le crime de génocide.*».

Génocide

Ce terme a été inventé en 1944 par le professeur américain d'origine polonaise Raphaël Lemkin, en combinant le terme grec *genos* (naissance, race) et le suffixe latin *cide* (venant de *caedere*, tuer).

Considéré comme le plus grave des crimes contre l'humanité, il a été défini juridiquement par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1948, entrée en vigueur en 1951 et ratifiée à ce jour par 130 Etats. Trois grandes conditions sont nécessaires à son identification (art.2):

- 1) Les victimes font partie d'un groupe national, racial, ethnique ou religieux. Sont donc exclus les groupes politiques, économiques ou culturels (comme les victimes des Khmers rouges au Cambodge, par exemple).
- 2) Les membres de ce groupe sont tués ou persécutés pour leur appartenance à ce groupe, quels que soient les moyens mis en œuvre pour atteindre ce but.
- 3) Le génocide est un crime collectif planifié, commis par les détenteurs du pouvoir de l'Etat, en leur nom ou avec leur consentement exprès ou tacite.

L'article 3 définit comme crime aussi bien le génocide proprement dit que l'entente en vue de le

commettre, l'incitation directe et publique, la tentative pour le mettre en œuvre ou la complicité dans sa réalisation. L'article 4 stipule que toutes les personnes ayant commis le génocide doivent être punies, quelles que soient leurs qualités.

La Cour pénale internationale

Dès 1948, la Convention sur le génocide avait retenu l'idée de la création d'une juridiction pénale internationale. Mais il a fallu attendre juillet 1998 pour que 120 pays (sur les 160 représentés) s'entendent, à Rome, sur les statuts d'une Cour pénale internationale (CPI), devant siéger à La Haye (Pays-Bas). Cette Cour sera créée lorsque 60 Etats auront ratifié le traité portant sur ses statuts, un processus qui devrait prendre deux à trois ans.

La CPI aura compétence (non rétroactive) sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, à certaines conditions. Les signataires ont la possibilité de ne pas reconnaître sa compétence pour les crimes de guerre.

Les Tribunaux pénaux internationaux (TPI) *ad hoc*

Etabli par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU en mai 1993, le TPI pour l'ex-Yougoslavie, siégeant à La Haye, est compétent pour poursuivre et juger les présumés responsables de violations graves du droit international sur ce territoire, y compris les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

A ce jour, 91 personnes ont été mises en accusation (parmi lesquelles le président yougoslave Slobodan Milosevic), dont 31 sont actuellement détenues. Des peines allant de sept jours à 20 ans de prison ont été prononcées contre huit accusés. Quatre procès sont en cours.

Le TPI pour le Rwanda, siégeant à Arusha (Tanzanie), a été créé par le Conseil de sécurité de l'ONU en novembre 1994. Il est compétent pour les mêmes crimes que ci-dessus, commis au Rwanda ou dans les Etats voisins entre janvier et décembre 1994.

Jusqu'à présent, 48 personnes ont été mises en accusation, dont 38 sont détenues. Cinq accusés ont été condamnés, dont trois à perpétuité pour génocide. Trois procès sont en cours. ■

« À qui pardonner? »

Au Guatemala, la guerre civile a fait plus de 200 000 morts. Porte-parole des veuves, Rosalina Tuyuc estime que si les responsabilités ne sont pas établies, «*tout peut recommencer*».

Depuis 17 ans, Rosalina Tuyuc vit dans l'attente. Une nuit de juin 1982, l'armée guatémaltèque a emmené son père. «*Francisco Tuyuc est mort*», lui ont dit plus tard les militaires, qui ne lui ont jamais rendu le cadavre. Une autre nuit, en mai 1985, son mari, dirigeant agricole, a connu le même sort. Indienne maya kakchiquel de 43 ans, Rosalina Tuyuc a fondé en 1988 la Coordination nationale des veuves du Guatemala (CONAVIGUA), qui compte 15 000 membres. En 1995, elle a été élue députée de la coalition de gauche.

Le temps peut-il atténuer l'angoisse de ceux qui ont perdu un être cher?

On ne peut pas trouver le repos. Aujourd'hui encore, mes enfants me demandent ce qui est arrivé à leur père, s'il va revenir. Les familles de disparus cherchent à retrouver les êtres qui leur sont chers. Ils n'ont aucune nouvelle d'eux, ni parmi les vivants, ni parmi les morts.

Maintenant que l'Etat a reconnu les violations commises, il a l'obligation morale de nous dire au moins où sont enfouis nos morts. Beaucoup d'entre eux ont été exécutés dans des bases militaires. L'armée, au nom de la réconciliation, doit nous dire où ils se trouvent. La plupart des familles ne veulent qu'une seule chose: donner à leurs enfants, à leurs maris, une sépulture digne de ce nom.

Les objectifs de la CONAVIGUA ont-ils changé depuis les accords de paix de 1996 et la publication, en février 1999, du rapport de la «Commission d'éclaircissement historique»?

Ce rapport a officialisé l'étendue de la répression. Nous nous battons maintenant pour que les accords de paix soient effectivement appliqués et les droits des peuples indigènes reconnus. Nous continuons aussi de réclamer l'indemnisation des victimes, la localisation des charniers clandestins et la fin de l'impunité.

Comment envisagez-vous cette réparation?

Le gouvernement a lancé un plan de réparations collectives (électrification, construction d'écoles, de routes, de ponts, etc.) mais nous réclamons des réparations individuelles, dont les bénéficiaires directs soient les femmes, et qui comprennent aussi un soutien psychologique, des bourses d'études pour les enfants et une aide pour effectuer les démarches d'exhumation des corps des cimetières clandestins.

Que peut-on faire de plus contre l'impunité?

Juger et encore juger. On ne crie pas vengeance, on demande justice. Nous aimerions nous référer à un tribunal international parce qu'il est très difficile, au Guatemala, d'obtenir gain de cause. Nous porterons cependant devant les tribunaux au moins quelques-uns des 80 000 cas que nous avons répertoriés.



© EPA/ANP/Ed Oudenaert/Alp/Paris

Comment concilier l'exigence des familles de victimes et le pragmatisme politique, pour préserver la transition en cours?

Pardoner ne signifie pas oublier le passé. Il nous faut d'abord savoir à qui pardonner. Beaucoup de familles ignorent qui a assassiné leurs proches. Et si l'on ne parvient pas à établir les responsabilités, tout peut recommencer. On peut certes craindre la réaction de certains milieux mais le pardon n'est pas envisageable sans justice.

Les accords de paix ont-ils pris en compte les victimes?

Ils ont débouché sur une «loi de réconciliation» que nous considérons comme une amnistie: elle exclut les faits de génocide, d'enlèvement et de torture. Nous avons voté contre et nous nous opposerons à toute autre amnistie. On peut comprendre que les chefs de l'armée et de la guérilla se soient réconciliés. Mais dans les villages, les familles ne se parlent même pas. C'est un processus qui prendra beaucoup de temps. ■

Propos recueillis par Maïté Rico, journaliste au Guatemala.

Bien des choses sont arrachées que je voulais conserver toujours, et par la déchirure, je sais, passera aussi du malheur, plus que la durée d'une vie humaine.

Franz Kafka, écrivain tchèque (1883-1924)

Quelques dates-clés

1954: le renversement, par la CIA, du gouvernement progressiste du président Jacobo Arbenz inaugure une succession de coups d'Etat militaires et d'affrontements.

1962: naissance des premiers mouvements de guérilla.

1981-1983: années noires de la guerre civile. Les quatre mouvements de guérilla forment l'URNG (Union révolutionnaire nationale guatémaltèque).

1986: élection du premier président civil depuis 16 ans, Vinicio Cerezo.

1991: ouverture des pourparlers de paix entre l'URNG et le gouvernement.

1996: les accords de paix «sur les droits et l'identité des peuples indigènes» sont signés en décembre, sous les auspices de l'Onu.

1999: la «Commission d'éclaircissement historique» publie en février son rapport intitulé «Mémoire du silence». Elle chiffre à plus de 200 000 le nombre de morts et de disparus entre 1962 et 1996 et impute à l'armée la responsabilité de 93% des 626 massacres recensés. ■

Afrique du Sud: un compromis inédit

► Njabulo S. Ndebele

L'amnistie en échange de la vérité: tel a été le grand compromis sud-africain pour sortir de l'apartheid. Bilan: la réconciliation a avancé et le spectre d'un nouveau conflit racial s'éloigne.

Dans son livre *Demain est un autre pays*, le journaliste sud-africain Allister Sparks raconte comment le Congrès national africain de Nelson Mandela (ANC) et le gouvernement de l'apartheid ont été contraints d'admettre la nécessité d'un règlement négocié. «*Si vous voulez la guerre*, a dit Mandela lors d'une réunion cruciale entre l'ANC et les généraux de droite de l'armée sud-africaine, *je dois admettre honnêtement que nous ne pourrions pas vous affronter sur les champs de bataille. Nous n'en avons pas les moyens. La lutte sera longue et âpre, beaucoup mourront, le pays pourrait finir en cendres. Mais n'oubliez pas deux choses. Vous ne pouvez pas gagner en raison de notre nombre: impossible de nous tuer tous. Et vous ne pouvez pas gagner en raison de la communauté internationale. Elle se ralliera à nous et nous soutiendra.*» Le général Viljoen fut obligé d'en convenir. Les deux hommes se toisèrent et firent face à la vérité: leur dépendance mutuelle, écrit en substance Allister Sparks.

Pas d'avantage

Cette déclaration, acceptée par tous les participants à cette réunion, résume l'un des grands facteurs qui a mené à la création, en 1995, de la Commission vérité et réconciliation (CVR, voir encadré). A la base de tout compromis, il faut que les parties en conflit soient disposées à renoncer à leurs objectifs inconciliables, et tendent ensuite vers un accord qui puisse procurer des avantages substantiels aux uns et aux autres. Le gouvernement de l'apartheid désirait conserver les rênes du pouvoir, mais était disposé à accepter un élargissement de la participation politique des Noirs. L'ANC souhaitait l'élimination complète du pouvoir blanc. Aucun de ces objectifs ne paraissait réalisable sans guerre totale. Le meilleur intérêt de chacun était d'éviter cet affrontement.

En échange de son retrait du pouvoir, le gouvernement de l'apartheid aux abois exigeait notamment l'amnistie générale de tous ses agents, en particulier la police et l'armée. Cette solution était avantageuse pour les Blancs, mais pas pour les victimes de l'apartheid. Elles estimaient à bon droit que les bénéficiaires et les hommes de main de l'apartheid s'en seraient sortis trop facilement. Si les dirigeants de l'ANC avaient accepté un tel dénouement, son effet le plus désastreux aurait été de les discréditer aux yeux de tous les Sud-Africains noirs qui avaient souffert de l'apartheid. Ce compromis péchait parce que chaque camp n'en tirait pas un avantage substantiel. De ce fait, il ne pouvait susciter d'adhésion générale.

Finalement, l'accord se fit sur une amnistie sous conditions. D'abord, il fallait donner aux victimes de

l'apartheid la possibilité de dire ce qui leur était arrivé: leurs épreuves seraient reconnues publiquement. Ensuite, les auteurs de crimes politiques devraient rendre compte de leurs actes passés en s'engageant à dire toute la vérité. Enfin, on indemniserait les victimes.

L'un des aspects important du processus d'amnistie est la durée de vie limitée de la Commission. L'existence d'une date-limite pour déposer une requête devait inciter les coupables à se présenter et, après avoir tout révélé, à obtenir l'amnistie: ceux qui n'auraient pas profité à temps du processus seraient passibles de poursuites devant la justice ordinaire.

Un châtement imprévu: la honte

Au cours de ses audiences publiques, la Commission a entendu d'atroces récits de souffrances et de cruauté. Cela a-t-il contribué à la réconciliation? L'une des vives critiques formulées contre le processus d'amnistie est qu'il frustré la justice et le désir de punir. C'est oublier que beaucoup d'amnistiés subissent un châtement qu'ils n'avaient vraiment pas prévu: la honte d'avoir vu leurs crimes exposés en public. La révélation de leur participation à des actes de barbarie abjects a parfois brisé leur famille, détruit leur respect d'eux-mêmes et leur système de valeurs. Cette forme de sanctions peut être considérée comme bien plus dévastatrice qu'une peine de prison. De même, le repentir qui amène à solliciter le pardon dans l'espoir d'une réintégration dans la société peut être bien plus réparateur qu'un séjour en milieu carcéral. La Commission a permis un traitement curatif au sein même de la société et non dans le contexte artificiel de l'isolement derrière les barreaux. Au vu de cette expérience, on peut légitimement questionner les méthodes traditionnelles du droit pénal.

On peut dire que la Commission a fait de l'Afrique du Sud une société plus sensible et plus complexe. Les Sud-Africains ont été contraints de se pencher sur les contradictions de la condition humaine, et sur la nécessité d'élaborer des dispositifs sociaux adéquats pour y faire face. La guérison de la société, qui ne peut être instantanée, découlera d'une attitude nouvelle pour les Sud-Africains: accepter de négocier son chemin dans la diversité sociale, intellectuelle, religieuse et culturelle. Elle viendra, en définitive, d'une accumulation progressive d'expériences éthiques et de réflexions morales.

Certains objectifs ont été atteints. Aucun Sud-

J'étais enchaîné
comme vous étiez
enchaînés. J'ai été
libéré, et vous
avez été libérés.
Donc,
si moi je peux
pardonner
à mes
opresseurs, vous
le pouvez aussi.

Nelson Mandela,
ex-président sud-africain
(1918-)

► Ancien recteur de l'Université du Nord (Afrique du Sud), auteur de *Fools* (publié en français sous ce titre) et de *South African Literature and Culture: Rediscovery of the Ordinary*.



© Rodger Bosch/Africa/Panos Pictures, Londres

Mgr Desmond Tutu, président de la Commission vérité et réconciliation, lors de ses premières auditions, le 30 avril 1996 au Cap. Pendant trois ans, quelque 2 400 victimes ont témoigné devant elle.

Et nous oublions parce
que nous
le devons
et non pas parce que
nous le voulons.

Matthew Arnold,
poète britannique (1822-1888)

Africain, en particulier blanc, ne peut plus prétendre ignorer comment l'apartheid a brisé et détruit des millions de vies noires. Désormais, tous les Sud-Africains connaissent leur passé collectif, surtout celui des 50 dernières années. C'est une base essentielle pour qu'un nouveau système national de valeurs puisse émerger. La reconnaissance publique de l'histoire du racisme en Afrique du Sud représente une forme de réconciliation.

Priorité à la justice sociale

L'expérience de la Commission vérité et réconciliation n'a pas été sans heurts. Beaucoup de Blancs, en particulier Afrikaners, y ont vu une chasse aux sorcières qui prenait pour cible leur communauté. Cette critique ne tenait pas compte du fait que la Commission s'intéressait aussi aux violations grossières des droits de l'homme perpétrées par les mouvements de libération. Son impartialité à cet égard apparaît clairement dans son rapport et constitue en elle-même une importante contribution à la réconciliation. Mais certaines personnes sont très mécontentes de l'amnistie et sont fermement convaincues que la justice a été compromise (voir page suivante). Celle-ci dispose heureusement, grâce à la transition négociée, d'institutions permettant aux citoyens d'exercer leurs droits.

La réconciliation n'est pas un événement ponctuel, c'est un processus. La Commission a permis de canaliser d'énormes tensions qui auraient pu exploser, avec des conséquences dévastatrices. Grâce à elle, les Sud-Africains ont réussi à naviguer sur une mer très houleuse. Reste à savoir si, après les secondes élections démocratiques de juin 1999, l'Afrique du Sud a la volonté et les moyens de profiter pleinement des fondations dont elle hérite. La

persistance des inégalités entre Noirs et Blancs en matière de revenus, de logement, d'éducation et de santé indique que le processus de réconciliation doit aborder une autre étape: la réalisation de la justice sociale. Cette dernière épreuve pour une nouvelle société démocratique est en cours. Mais la désintégration de l'Etat sud-africain par conflit racial interposé est désormais improbable, dans un avenir prévisible. Ce résultat donne toute la mesure du succès de la Commission. ■

Quelques dates-clés

1948-1951: le Parti national, élu en 1948, renforce les lois ségrégationnistes contre les Noirs (76% de la population), adoptées depuis 1911, et érige l'apartheid (séparation des « races blanche, métisse et indigène ») en système

1959-1964: montée des protestations et durcissement du régime. Les leaders de l'ANC (African National Congress, interdit), dont Nelson Mandela, sont condamnés à la prison à perpétuité en 1964.

1976: émeutes de Soweto: 575 tués, en majorité des jeunes

1989-1993: Frederik De Klerk négocie avec l'ANC. Nelson Mandela est libéré en 1990, les trois dernières lois de l'apartheid sont abolies en 1991.

1994: en avril, Nelson Mandela est élu président à l'issue des premières élections multiraciales.

1995: création d'une « Commission vérité et réconciliation » (CVR). Présidée par Mgr Desmond Tutu, elle est chargée de recenser les violations des droits de l'homme commises entre 1960 et 1994 et d'indemniser les victimes. Elle n'a aucun pouvoir judiciaire, sauf celui d'accorder l'amnistie aux auteurs de violations qui la demandent, à condition que le requérant « expose tous les faits » et qu'il prouve que ses crimes étaient « politiquement motivés ».

1998: rapport final de la CVR, qui a recensé 21 000 victimes, dont 2 400 ont témoigné en audiences publiques. Sur les quelque 7 000 demandes d'amnistie reçues la plupart ont été accordées mais la CVR doit encore trancher plusieurs cas.

1999: Thabo Mbeki (ANC), élu président en juin, succède à Nelson Mandela. ■

Le prix de la vérité

► Max du Preez

Grâce au processus de réconciliation, de nombreux crimes de l'apartheid ont pu être élucidés. Mais, aux yeux de certaines familles, connaître la vérité ne suffit pas.



© David Turnley/Black Star/Studio X, Paris

Un père et sa fille se recueillent sur la tombe de Matthew Goniwe, un militant anti-apartheid de Craddock, assassiné en 1985 sur ordre du gouvernement sud-africain. La Commission vérité et réconciliation a réhabilité sa mémoire.

Ce qui est vrai pour les individus l'est aussi pour les nations. On ne peut pas trop pardonner. Les faibles ne peuvent jamais pardonner. Le pardon est l'apanage des forts.

Mahatma Gandhi,
philosophe et homme politique
indien (1869-1948)

Pourquoi les victimes de l'apartheid devraient-elles accepter que la Commission vérité et réconciliation amnistie les assassins de l'ancien régime raciste? C'est une des nombreuses questions que posent, en Afrique du Sud, les adversaires de cette mesure, applicable sous certaines conditions (voir article pp. 22-23) aux auteurs de crimes politiques commis entre 1960 et 1994. L'amnistie signifie que son bénéficiaire ne peut plus être poursuivi ni sur le plan pénal, ni sur le plan civil (dommages et intérêts).

Plus de 7 000 personnes ont déposé une demande d'amnistie, dont deux anciens ministres du gouvernement de Pieter Botha et plusieurs hauts gradés de sa police. La plupart ont été acceptées mais certaines sont toujours en examen.

Souvent, les familles des victimes assassinées par d'anciens policiers et soldats, et dans quelques cas par des membres des deux armées de libération, récusent l'idée même d'amnistie. Parmi elles figurent la veuve et le fils de Steve Biko, leader du mouvement de la Conscience noire, qui fut battu à mort par des policiers dans une cellule, ainsi que la famille de l'avocat noir Griffiths Mxenge, égorgé par trois policiers parce qu'il défendait des militants anti-apartheid.

Ces familles estiment que l'amnistie leur «vole la justice». Elles soutiennent que les assassins doivent être jugés et incarcérés: ne pas le faire revient, selon elles, à dévaluer les victimes. Il ne devrait pas suffire à un meurtrier d'avouer ses crimes pour acheter sa liberté, disent-elles. Elles ajoutent que l'amnistie

prive les victimes du droit d'obtenir devant les tribunaux toute compensation pour la mort d'un soutien de famille par exemple, comme pour la douleur et la souffrance vécue.

L'argument qu'on leur oppose a été maintes fois répété par le président de la Commission, Mgr Desmond Tutu: il ne serait pas dans l'intérêt de la réconciliation nationale de jeter en prison des centaines d'anciens policiers, de soldats, voire d'hommes politiques. Cependant, deux des pires tueurs de la police de l'apartheid, Eugene de Kock (dont la requête en amnistie est en instance) et Ferdi Barnard (qui ne l'a pas demandée) ont été traduits en justice et condamnés à la prison à perpétuité. Et on juge actuellement Wouter Basson, le «docteur de la mort» qui dirigeait le programme de guerre chimique et biologique du régime de l'apartheid. Rien n'indique que ces procès aient compromis le processus de réconciliation.

Pour justifier l'amnistie, un autre argument est souvent avancé: les informations dont dispose la Commission sur les crimes commis sous l'apartheid viennent en grande partie des révélations des coupables, lors des auditions liées à leur demande d'amnistie. Sans leurs déclarations, on n'aurait jamais su la vérité sur quantité d'événements inexplicables et de meurtres non élucidés. Et pour la nation dans son ensemble, puisqu'il fallait choisir, la vérité a été jugée plus importante que la justice.

Bravoure exceptionnelle

Le cas de Phila Ndwandwe en est une bonne illustration. Jeune mère d'un bébé et chef d'une unité de l'armée de l'ANC, elle était stationnée au Swaziland voisin, avec ses troupes. Un jour, elle franchit la frontière sud-africaine. On ne la revit jamais. Pendant des années, une rumeur tenace poursuivit sa famille: et si Phila Ndwandwe avait été un agent double à la solde de l'apartheid? La vérité sortit de la bouche de quatre policiers ayant demandé l'amnistie. Ils l'avaient attirée côté sud-africain de la frontière avec un faux message, puis séquestrée dans une maison isolée. Là, ils l'avaient violée et torturée pour la «retourner» ou la forcer à livrer les secrets de son unité. En vain. Elle leur avait dit qu'elle préférerait mourir. Ils lui avaient finalement tiré une balle dans la tête et l'avaient enterrée.

Les restes de Phila Ndwandwe ont été exhumés et réensevelis lors de funérailles nationales, où son fils de neuf ans a reçu, en lieu et place de la défunte, une médaille pour bravoure exceptionnelle. Au lieu de se souvenir de Phila Ndwandwe comme d'une collaboratrice de l'apartheid, l'Afrique du Sud a gagné une héroïne. ■

► Journaliste à Johannesburg.

Chili: pour un véritable État de droit

► Oscar Godoy Arcaya

Les Chiliens ont conclu un pacte pour assurer la transition vers la démocratie. Mais la mémoire collective a eu plus de force que tout accord et fait progresser l'État de droit.

La question des violations des droits de l'homme par des agents de l'État pendant la dictature militaire n'est pas prioritaire dans le débat public: c'est ce que disent depuis 1990 au Chili les discours politiques, les médias et les sondages. Pourtant, à intervalles réguliers, cette grave question resurgit avec passion dans le débat national. Les acteurs politiques se sentent alors obligés de faire amende honorable mais, en général, ils préfèrent laisser au temps la possibilité de faire son œuvre. S'agit-il d'un pur conformisme ou bien d'un laissez-faire coupable devant l'injustice?

«*La justice dans la mesure du possible*»: le président Patricio Aylwin a adopté ce principe durant son mandat. Les travaux de la Commission vérité et réconciliation (voir encadré) se sont inscrits dans ce cadre. Son objectif était de dresser la liste des victimes de violations des droits de l'homme commises sous le régime militaire et d'en identifier les coupables. L'idée était d'établir la vérité, d'assurer des réparations tant matérielles que morales aux victimes et de jeter les bases d'une réconciliation nationale. Toutefois, son action a été limitée par une loi d'amnistie adoptée sous

le régime militaire. En d'autres termes, sa fonction a été surtout symbolique: conserver l'histoire de la répression dans la mémoire collective.

Le rapport de cette commission a cependant eu une portée considérable: la vérité s'est frayée un chemin, ouvrant à la «*justice dans la mesure du possible*» de nouveaux horizons. Sous le mandat de l'actuel président Eduardo Frei, les tribunaux ont ainsi condamné à des peines de prison l'ancien directeur de la DINA (la police secrète de la dictature) et d'autres militaires ou policiers impliqués dans la répression¹.

Pendant, deux grands sujets sont restés dans la pénombre: les crimes couverts par la loi d'amnistie (perpétrés entre 1973 et 1978) et la responsabilité

1. NDLR: Manuel Contreras, ancien chef de la DINA, a pu être condamné au Chili pour l'assassinat à Washington de l'ancien ministre des Affaires étrangères d'Allende, Orlando Letelier, parce que la loi d'amnistie chilienne ne peut couvrir les crimes commis à l'étranger. Par ailleurs, en juillet 1999, dans une décision qualifiée d'«historique», la Cour suprême du Chili a confirmé l'inculpation de haut gradés: elle a considéré que, lorsque les corps des victimes n'ont pu être retrouvés, il s'agissait de délits «*permanents et imprescriptibles*», pour lesquels la loi d'amnistie ne pouvait s'appliquer.

C'est l'oubli et la méconnaissance des droits de l'homme qui sont la cause des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité.

Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Octobre 1998: manifestation anti-Pinochet devant l'ambassade du Chili à Madrid.



► Professeur à l'Institut des sciences politiques de l'Université catholique du Chili. Membre de l'Académie des sciences sociales, politiques et morales de l'Institut du Chili.

© Dusko Despotovic/Sygma, Paris

► d'Augusto Pinochet. Beaucoup de Chiliens et d'étrangers se demandent pourquoi la démocratie a été incapable d'abroger une loi qui semble ignominieuse et a été promulguée sans légitimité démocratique. Comment se peut-il que Pinochet soit resté hors d'atteinte de la justice et que sa responsabilité politique et pénale n'ait pu être établie? Les réponses à ces questions sont liées aux particularités de la transition chilienne vers la démocratie, qui comprend un accord tacite pour maintenir la loi d'amnistie ainsi que l'immunité de Pinochet. La transition chilienne résulte en effet d'un pacte, dont les effets ont été renforcés par l'existence d'un électoralat de droite, qui peut représenter jusqu'à 40% des suffrages, et par un système électoral interdisant qu'une majorité ne s'impose au parlement. Il n'y eut ni conformisme, ni laissez-faire, mais des accords.

Une trace permanente

La mémoire collective est néanmoins plus forte. Chaque fois qu'un débat s'ouvre sur l'héritage politique du régime militaire ou que l'on tente de modifier la Constitution, les souvenirs des détenus disparus, des exécutions avec ou sans procès préalable et des tortures infligées à des milliers de Chiliens reviennent en mémoire. Il n'y a pas d'amnésie collective: l'iniquité des crimes laisse une trace permanente.

Pendant presque neuf ans, il y eut une dialectique entre la mémoire collective et la volonté politique d'oublier. Côté mémoire, plusieurs actions judiciaires ont été lancées à l'encontre de Pinochet et d'autres acteurs de son régime. Côté oubli, on peut évoquer une certaine «morosité» de la justice, le veto des forces armées et le sentiment que la lenteur des

actions judiciaires contre Pinochet ne «rattraperait» pas le rythme de son vieillissement, jusqu'à sa mort naturelle. C'est dans ce contexte qu'est survenue l'arrestation du général Pinochet à Londres.

Etant donné l'immunité que lui confère son statut de sénateur à vie et son passeport diplomatique, le gouvernement chilien a assumé ses responsabilités: il ne pouvait accepter l'intervention d'une juridiction étrangère qu'il n'avait reconnue ni par traité ni par ratification d'un instrument juridique international. J'approuve cette attitude, parce que les Etats sont les sujets du droit international, même si cela va à l'encontre de mes idéaux. Je l'approuve aussi parce que je crois que la transition démocratique relève de nos affaires. Je voudrais voir, de mon vivant, la justice chilienne soumettre Pinochet au procès requis par les faits et le priver de son siège parlementaire. Je voudrais voir les forces armées accepter en silence et respecter les décisions de justice, voir la droite «pinochetiste» accepter les règles d'un Etat de droit et d'une démocratie représentative. En somme, je voudrais voir la souveraineté judiciaire de mon pays s'exercer pleinement, en tant qu'Etat de droit, dans une démocratie forte et consolidée.

La détention de Pinochet a eu un effet dynamisant sur la justice chilienne; les hommes politiques ont mis «sur la sellette» le souvenir des crimes commis par le régime autoritaire; l'opinion publique commence à admettre que la mondialisation ne concerne pas uniquement le commerce: c'est un processus ouvert vers une société cosmopolite dotée d'instances supranationales, fondées sur la liberté et la protection des droits de l'homme. ■

Savoir oublier!
C'est plus
une chance
qu'un art.

Baltasar Gracian,
moraliste et essayiste espagnol
(1601-1658)

Une page à écrire

► Fabiola Letelier del Solar et Víctor Espinoza Cuevas

Seuls quelques responsables des crimes commis sous la dictature ont été désignés et rares sont ceux qui ont été jugés. Mémoire et réconciliation sont en souffrance.

Certains ont prétendu justifier l'impunité des crimes commis au Chili sous la dictature militaire en avançant les arguments suivants: la démocratie serait déstabilisée et la paix sociale menacée si l'on rouvrait, à travers la recherche de la vérité et de la justice, une blessure qui n'est toujours pas cicatrisée. Cependant, toutes les tentatives pour étouffer la mémoire sont restées vaines. L'arrestation d'Augusto Pinochet à Londres a souligné la fragilité de la démocratie chilienne; elle a révélé le vrai visage d'un pays incapable de faire face à un passé qui le divise toujours en deux camps irréconciliables.

L'occultation systématique des crimes commis a commencé le jour même du coup d'Etat contre le président Allende. Dès le début de la répression, les familles de victimes, regroupées en associations, et les

mouvements de défense des droits de l'homme ont tout fait pour rétablir la vérité. La mémoire s'est construite à partir de ces efforts. Avec le temps, l'action d'une poignée de femmes dénonçant inlassablement les crimes perpétrés contre les êtres qui leur étaient chers est devenue la clef de voûte de la lutte pour le rétablissement de la démocratie. Le fameux *nunca mas* (jamais plus) a été au cœur de cette reconquête: seuls la promotion d'une culture nationale de respect des droits humains, l'élucidation des crimes et l'exercice plein et entier de la justice pouvaient garantir que l'histoire ne se répéterait pas.

Nous avons critiqué la Commission vérité et réconciliation (voir encadré) créée au début de la transition. Son rapport final n'évoquait que les disparus, laissant de côté les cas de tortures, d'exil

► Respectivement présidente et secrétaire général de la Corporation de défense des droits du peuple (CODEPU).

forcé, de détentions arbitraires et de relégations. Nous avons surtout dénoncé sa décision de ne pas désigner nommément les responsables des violations et les criminels, ce qui aurait au moins été une forme de justice symbolique. La Commission n'a mis en lumière que la vérité concernant les victimes, leurs familles et les associations de défense des droits humains: les forces armées, principales responsables, ont refusé de collaborer à ses travaux. On n'a donc dit qu'une demi-vérité; une page de notre histoire reste à écrire.

Persévérance des plaignants et solidarité internationale

L'Etat a cependant reconnu que, sous la dictature, de graves violations des droits humains avaient massivement et systématiquement été commises. Cette reconnaissance de la mémoire a été présentée comme une exhortation à affronter l'avenir avec la conviction que de tels crimes ne devaient plus jamais se reproduire. Ensuite, par crainte des inévitables conflits qu'entraîneraient la recherche de la vérité et l'action de la justice, les membres de la Concertation (coalition de divers partis modérés au pouvoir depuis 1990) ont fait adopter un ensemble de mesures pour escamoter le débat, l'évinçant de la scène nationale. Ils ont prétendu que la Commission vérité et réconciliation, puis celle baptisée «réparation et réconciliation», avaient clos le dossier. Loin de reconnaître la



Une femme arbore une photo de son père et d'autres victimes de la dictature, lors d'une veillée aux chandelles organisée par des familles de disparus en octobre 1999 au Chili.

© Ricardo Mazalan/AP-Boomerang, Paris

dimension éthique, politique, juridique et sociale du problème, ils l'ont réduit à la recherche des restes de disparus. Ce qui a eu pour conséquence de raviver le drame national.

Depuis l'arrestation de Pinochet, le pays ne peut plus éviter d'affronter une réalité que nous avons lutté pour garder vive dans la mémoire, aussi douloureuse soit-elle. La quarantaine de plaintes déposées au Chili en est la meilleure preuve: elles ont jusqu'à présent abouti à l'inculpation d'une dizaine d'officiers (voir note p. 25).

La persévérance des plaignants et la solidarité internationale ont conduit à un fait de justice que nous étions loin d'imaginer: la prison pour Pinochet. En tant qu'ancien chef de l'Etat, il est le principal responsable de ce que nous considérons comme des crimes contre l'humanité, commis par son régime à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Ceux-ci devraient être jugés par une cour pénale internationale. Comme elle ne fonctionne toujours pas, Pinochet devrait être jugé dans son pays. Mais au Chili, ni les conditions institutionnelles, ni la volonté politique ne sont réunies pour y parvenir. Il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de réelle tentative pour abroger la loi d'amnistie de 1978 ou modifier le système des sénateurs nommés à vie. Le Chili reste donc une démocratie limitée, incapable de garantir l'impartialité d'un procès Pinochet. Pour le juger au Chili, il faudrait par ailleurs lever son immunité parlementaire. Enfin, Pinochet reste un militaire. Le juge qui aurait à instruire son dossier pourrait se déclarer incompétent et demander le renvoi de l'affaire devant un tribunal militaire, lequel n'agirait évidemment pas avec l'indépendance requise. Pinochet doit donc être jugé en Espagne: ce serait une victoire contre l'impunité, contre la trahison et la tyrannie de toutes les dictatures.

La mémoire implique la connaissance du passé et de toutes ses conséquences. Aussi longtemps qu'on la couvrira du voile d'un pardon sans justice, il sera impossible d'envisager un avenir de paix au sein d'une société réconciliée.

Quelques dates-clés

1970: le socialiste Salvador Allende est élu président.

1973: le 11 septembre, coup d'Etat militaire dirigé par le général Augusto Pinochet.

1978: le général Pinochet fait voter une loi (toujours en vigueur) amnistiant tous les délits, sauf ceux de droit commun, commis entre septembre 1973 et mars 1978 (le plus fort de la répression).

1988: le général Pinochet perd le référendum qu'il avait organisé afin de garder le pouvoir jusqu'en 1997.

1989: en décembre, le démocrate-chrétien Patricio Aylwin est élu président, à l'issue du premier scrutin démocratique depuis 16 ans. Le général Pinochet reste commandant en chef de l'armée de terre.

1991: chargée d'établir le bilan des victimes entre 1973 et 1990, la Commission «vérité et réconciliation» présidée par le sénateur Raul Rettig, recense 3 197 morts, dont 850 disparus.

1993: le démocrate-chrétien Eduardo Frei est élu à la présidence.

1994: la Commission «réparations et réconciliation» décide que des indemnités seront versées à 2 115 familles de victimes.

1996: le juge espagnol Baltasar Garzon dépose une requête en extradition du général Pinochet pour des délits de «génocide», «tortures» et «disparitions», au nom de ressortissants espagnols qui en ont été victimes au Chili.

1998: le 16 octobre, le général Pinochet, devenu sénateur à vie, est arrêté dans une clinique de Londres, où il se faisait soigner.

1999: le 24 mars, la Chambre des Lords refuse l'immunité au général Pinochet mais limite les accusations à celles de «tortures», postérieures à 1988, date de ratification par le Royaume-Uni de la convention internationale contre la torture. La Haute Cour de Londres rejette l'appel du général Pinochet en mai. Le 8 octobre, le juge Bartle estime qu'il peut être extradé vers l'Espagne. Si l'accusé perd en appel, le ministre britannique de l'Intérieur tranchera en dernier ressort.

Russie: un travail interrompu

► Alexis Berelowitch

Les Russes ont effectué un retour sur leur passé lorsqu'ils ont découvert l'étendue des massacres d'antan. Mais les difficultés actuelles ont interrompu ce travail de mémoire.

Dans le film *Repentir* du cinéaste géorgien Tengiz Abouladze, sorti sur les écrans en 1986, le cadavre d'un dictateur est à plusieurs reprises déterré puis inhumé. Comme dans ce film, Staline a été symboliquement déterré pendant le «dégel» khrouchtchévien, dissimulé pendant les années brejnéviennes, pour être de nouveau exhumé au cours de la perestroïka et finalement quasiment occulté aujourd'hui. On peut voir, dans ces péripéties, la difficulté qu'éprouvent les Russes à accomplir un travail de mémoire et de deuil pour arriver enfin à surmonter et assumer les années noires de la terreur.

Lors des années du «dégel», entre 1956 et 1964, la société soviétique s'était une première fois trouvée confrontée à son passé, avec les dénonciations des crimes de Staline par Khrouchtchev. Mais le caractère partiel de celles-ci n'a pas permis une véritable réflexion sur le phénomène stalinien. A partir du milieu des années 60, toute évocation de Staline fut interdite par la censure. Les années brejnéviennes ont ensuite procédé à une discrète réhabilitation du dictateur en tant qu'artisan de la victoire contre l'Allemagne nazie. Mais, pendant que l'URSS officielle cherchait à faire oublier ou à banaliser le stalinisme, l'intelligentsia libérale et son aile la plus radicale, les dissidents, poursuivaient leur travail sur cette époque. En 1974, la publication en Occident de *L'Archipel du goulag* d'Alexandre Soljenitsyne constituera le point culminant de cette lutte pour la mémoire.

Un véritable choc

Aussi, quand la perestroïka, à partir de 1985, va permettre aux bouches de s'ouvrir, l'intelligentsia se tourne d'abord vers le passé, pour tenter de le comprendre. En 1986-1987, des romans historiques, écrits au cours des décennies précédentes, restés inédits ou publiés en Occident, remettent le stalinisme sur le devant de la scène. Le plus populaire d'entre eux, *Les Enfants de l'Arbat* d'Anatoli Rybakov, sera tiré à près de 10 millions d'exemplaires. Tous les moments cruciaux de l'époque stalinienne sont alors abordés: les années 30, la collectivisation, la guerre, l'antisémitisme d'Etat. Suivront en 1988 le grand roman de Vassili Grossman *Vie et Destin* (paru en Occident en 1980) et *L'Archipel du goulag* (1990). La revue *Novy mir*, qui publie ces textes, atteint un tirage de deux millions d'exemplaires. Tout le pays est pris d'une frénésie de lecture.

Découvrant l'étendue du désastre, la population soviétique subit un véritable choc. C'est à ce moment-là que le sentiment d'une responsabilité collective gagne le pays. On pose alors le problème

d'un nécessaire repentir de l'ensemble de la société. L'exigence d'un «procès de Nuremberg» du stalinisme témoigne de cette volonté. Il ne s'agit plus uniquement d'opposer un méchant Staline aux bons communistes, compagnons de Lénine, comme ce fut le cas lors de la réhabilitation en 1987 des victimes des grands procès staliniens, mais de s'interroger sur les caractéristiques de la société russe qui ont rendu possible le stalinisme. La plupart des auteurs de l'intelligentsia libérale en cherchant les causes dans l'histoire russe: le serfage, l'absence d'une société civile et de pratiques démocratiques, l'hypertrophie de l'Etat. Des essais et des articles d'historiens prennent alors le relais de la littérature.

Peu d'écho pour le «Mémorial de l'affliction»

Le devoir de mémoire s'impose. Il trouvera son expression dans la création de groupes qui vont chercher, par un travail de fourmi, à retrouver les noms des victimes, comme le fait par exemple le jeune historien Dimitri Iourassov, ou à retrouver des fosses communes. C'est sur la base de ce mouvement que se crée, en 1987-1988 à Moscou, l'association Mémorial, qui fédère des groupes disséminés à travers toute la Russie. Elle dresse une carte des camps, ouvre un musée, établit des listes de victimes, comme par exemple le quotidien *Vétcherny* de Leningrad, qui publie jour après jour en 1989, des noms de fusillés.

Organisation de masse au départ, l'association Mémorial se fixe également pour but d'ériger un monument à la mémoire des victimes. Mais quelles victimes? Celles du seul stalinisme ou bien toutes celles du régime soviétique? La remise en cause, à partir de 1988, de l'ensemble du régime socialiste et non plus uniquement de sa période stalinienne fait pencher en faveur de la deuxième solution. Cependant, alors même que se discute ce projet, l'opinion commence à perdre son intérêt pour le passé: l'inauguration en 1996, sur la Kolyma (nord de la Sibérie), la zone la plus terrible des camps, du «Mémorial de l'affliction» n'aura pratiquement aucune résonance.

Cette désaffection de la part de la population a probablement plusieurs causes. Tout d'abord, la catastrophe économique et ses conséquences sociales amènent les Russes à se préoccuper d'abord du présent. Bien plus, elle conduit la société à s'interroger sur la validité même du projet démocratique. Une part non négligeable des Russes en vient même à regretter l'époque soviétique et, pour certains (de l'ordre du quart), sa période la plus «glorieuse», celle où l'URSS était crainte et respectée, sous Staline. Le

La préoccupation de l'avenir ne peut pas être comprise comme une acceptation de l'oubli. Il ne faut jamais proposer l'oubli comme un moyen de la paix sociale. La mémoire fait partie de la paix civile.

Bronislaw Geremek, historien et homme politique polonais (1932-)

► Sociologue spécialisé dans la société russe contemporaine, enseignant à l'Université Paris IV.



© Sean Sprague/Panos Pictures, Londres

Dans les archives de l'association Mémorial de Moscou: des milliers de victimes du goulag.

sentiment d'humiliation nationale que connaît la Russie des années 90 la pousse à ne plus vouloir se pencher sur sa période la plus noire: les sondages indiquent qu'un nombre grandissant de Russes trouvent qu'on parle trop des crimes staliniens. Pour une autre partie de la population, comme l'a montré l'historienne française Maria Ferretti, le rejet de l'ensemble de la période soviétique, réinterprétée comme une parenthèse malheureuse dans l'histoire russe, et, dans le même temps, la glorification de la Russie d'avant 1917, conduisent à une volonté d'oubli. La Russie d'aujourd'hui devient alors l'héritière directe de la Russie tsariste par dessus le trou noir du socialisme. La spécificité du stalinisme se trouve ainsi gommée. Staline reste actuellement le personnage le moins populaire de l'histoire russe, mais le nombre d'avis favorables a augmenté entre 1990 et 1997 (15% contre 8%) alors que celui des avis négatifs a diminué (36% contre 48%). Si, en 1989, 38% de la population rangeait les répressions de masse des années 30 parmi les événements principaux du ^{xx}e siècle, ils n'étaient plus que 18% à le faire en 1994.

La tâche des seuls historiens

Cette nouvelle situation n'a pas arrêté la recherche sur les crimes du passé mais elle en a profondément modifié la nature. Effort collectif occupant une place centrale dans la vie sociale au moment de la perestroïka, elle est devenue l'affaire de chercheurs professionnels. Ainsi, l'association Mémorial est surtout devenue un centre de recherche. C'est d'ailleurs à la publication d'ar-

chives que consacrent l'essentiel de leurs efforts les historiens travaillant sur l'époque soviétique. Ce qui permet d'avoir une image de moins en moins mythique et de plus en plus fine de cette époque. Mais le travail de mémoire de l'ensemble de la société est une fois de plus interrompu sans qu'il ait pu, enfin, réconcilier les Russes avec leur propre histoire. ■

Quelques dates-clés

- 1917: la révolution d'octobre installe les bolcheviks au pouvoir, sous la houlette de Lénine
- 1918-1922: guerre civile sur fond de famines: aux affrontements entre l'armée rouge et l'armée blanche s'ajoutent les exécutions politiques. Fondation de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS).
- 1924: mort de Lénine, Staline devient secrétaire général du Parti communiste.
- 1930-1931: dékoulakisation: les paysans riches (koulaks) sont dépossédés de leurs terres et massacrés: au moins deux millions de morts.
- 1936-1937: grands procès de Moscou: condamnations, purges, grande terreur. Le nombre de détenus au goulag passe de 500 000 en 1934 à 2,5 millions au début des années 50.
- 1953: mort de Staline. Libération de milliers de prisonniers
- 1956: Khrouchtchev dénonce les crimes de Staline devant le Congrès du PC; début du «dégel».
- 1964: destitution de Khrouchtchev, fin du «dégel», avènement de Brejnev.
- 1985: Mikhaïl Gorbatchev lance la perestroïka (restructuration) et la glasnost (transparence).
- 1991: Boris Eltsine est démocratiquement élu à la présidence de la Fédération de Russie. Fin officielle de l'URSS en décembre, proclamation de la Communauté des Etats indépendants. ■

Cambodge: comprendre les erreurs du passé

► Rithy Panh

Le cinéaste cambodgien décrit, pour la première fois, son parcours pour dépasser l'horreur. Et clame que, pour retrouver son identité, son pays doit entamer le procès du passé.

J'ai quitté le Cambodge à 15 ans avec une déchirure que je savais inguérissable. J'avais survécu à la terrible tragédie du génocide¹ khmer rouge, qui a provoqué la mort d'un quart de la population de l'époque. Je ne comprenais pas comment un tel massacre avait pu être possible. Aujourd'hui, guère plus.

Dès les premiers jours passés dans le camp de Mairut (Thaïlande), j'ai cessé de craindre pour ma vie, mais j'ai ressenti une immense tristesse, alors que j'aurais dû être heureux. J'avais l'impression que toute ma vie était déjà derrière moi, qu'elle appartenait à ces années de lutte pour la survie.

Je voulais oublier. Partir ailleurs, là où je n'aurais plus ni mémoire, ni souvenir, là où personne n'aurait connu mon destin. J'avais vu et entendu la douleur des miens: notre famille déportée de Phnom Penh à Chrey, village de nulle part; l'une de mes sœurs ramenée à mes parents épuisée physiquement et psychologiquement d'avoir travaillé à la construction de digues ou de canaux; la mort de mon père peu après. Ce fils de paysans devenu instituteur puis inspecteur dans le primaire avait décidé de ne plus se nourrir, choisissant sa mort comme une révolte, une ultime liberté. Ce fut ensuite, tour à tour, la disparition de ma mère, de mes sœurs, de mes neveux, morts de faim ou d'épuisement.

La culpabilité du survivant

De tout cela, je ne voulais rien dire. J'en avais fait une partie de moi-même, devenue presque l'essence même de ma survie. En exil en France, j'ai longtemps refusé de parler ma langue maternelle et renié tout lien avec le Cambodge. Déraciné, je me suis senti comme un être «*inachevé*», écartelé entre l'oubli et la mémoire, le passé et le présent, en état de malaise constant. J'ai vécu dans le souvenir de mes proches, avec cette angoisse – une certitude – que la même histoire tragique allait se répéter. Car il est à jamais marqué dans ma chair, comme au fer rouge, que le monde est ainsi fait: beaucoup d'indifférence et d'hypocrisie, peu de solidarité.

Lorsqu'on sort d'une guerre, on n'est pas certain de sortir de la violence, on reste enfermé dans une «culture de survie». Et lorsqu'on a survécu à un génocide, on reste à jamais marqué par la culpabilité d'être survivant. «*On a l'impression que les autres sont morts à*

votre place, d'être vivant par un privilège que nous n'avons pas mérité, par une injustice que nous avons faite aux morts. Être vivant n'est pas une faute mais nous le ressentions comme une faute», avait résumé l'écrivain italien Primo Levi, au retour des camps d'extermination nazis.

Longtemps, longtemps après, j'ai réappris à parler et à accepter mon histoire. Puis à retrouver mes souvenirs, mon aptitude à imaginer, à rire, à rêver... à reconstituer la vie. Mais on dit au Cambodge que les victimes de mort violente ne peuvent pas se réincarner, que les âmes des défunts privés de cérémonies religieuses et de sépultures errent sans fin sur la terre et ne cessent de hanter les vivants. Des ossements traînent encore ici et là à la campagne. On les découvre en entreprenant des travaux.

Machine à effacer la mémoire

Le deuil impossible perpétue la violence. Ainsi, une mère cambodgienne d'une famille modèle, bien intégrée en France, a coupé la tête de son enfant comme les bourreaux khmers rouges l'avaient fait à son père. Des cas similaires se sont produits aussi au Cambodge. A l'hôpital Preah Sihanouk de Phnom Penh, le seul service qui dispense des soins psychiatriques reçoit des patients de tout le pays; ils sont parfois 250 à attendre dans le couloir. Il faut observer les malades souffrant de troubles dépressifs dans un dénuement total, pour se rendre compte qu'il est urgent d'agir. La gravité du traumatisme collectif est immense.

Le pire des guerres passées et de ce génocide, ce ne sont pas seulement ces millions de morts, de veuves, d'orphelins, de mutilés, de déprimés, c'est aussi notre identité brisée, notre cohésion sociale en ruines.

Les premières décisions politiques des Khmers rouges, après leur victoire du 17 avril 1975, étaient d'une violence inouïe: vider les villes et les hôpitaux, fermer des écoles, abolir l'argent, déporter les populations à la campagne, défrayer les moines, saccager les maisons traditionnelles². «*Absolument tout appartient à l'Angkar* (le Parti communiste). *Angkar te dit ce que tu dois faire, et c'est ce qu'il te faut faire! Celui qui proteste est un ennemi, celui qui s'oppose est un cadavre.*» Il a fallu s'habiller de noir, changer de langage, utiliser certains mots, en rayer d'autres de notre vocabulaire. Il était interdit de chanter, de danser, de réciter une prière ou même de se parler.

Nous vivons dans un monde où un homme a plus de chances d'être jugé s'il tue une seule personne que s'il en tue 100 000.

Kofi Annan, diplomate ghanéen, actuel secrétaire général de l'ONU (1938-)

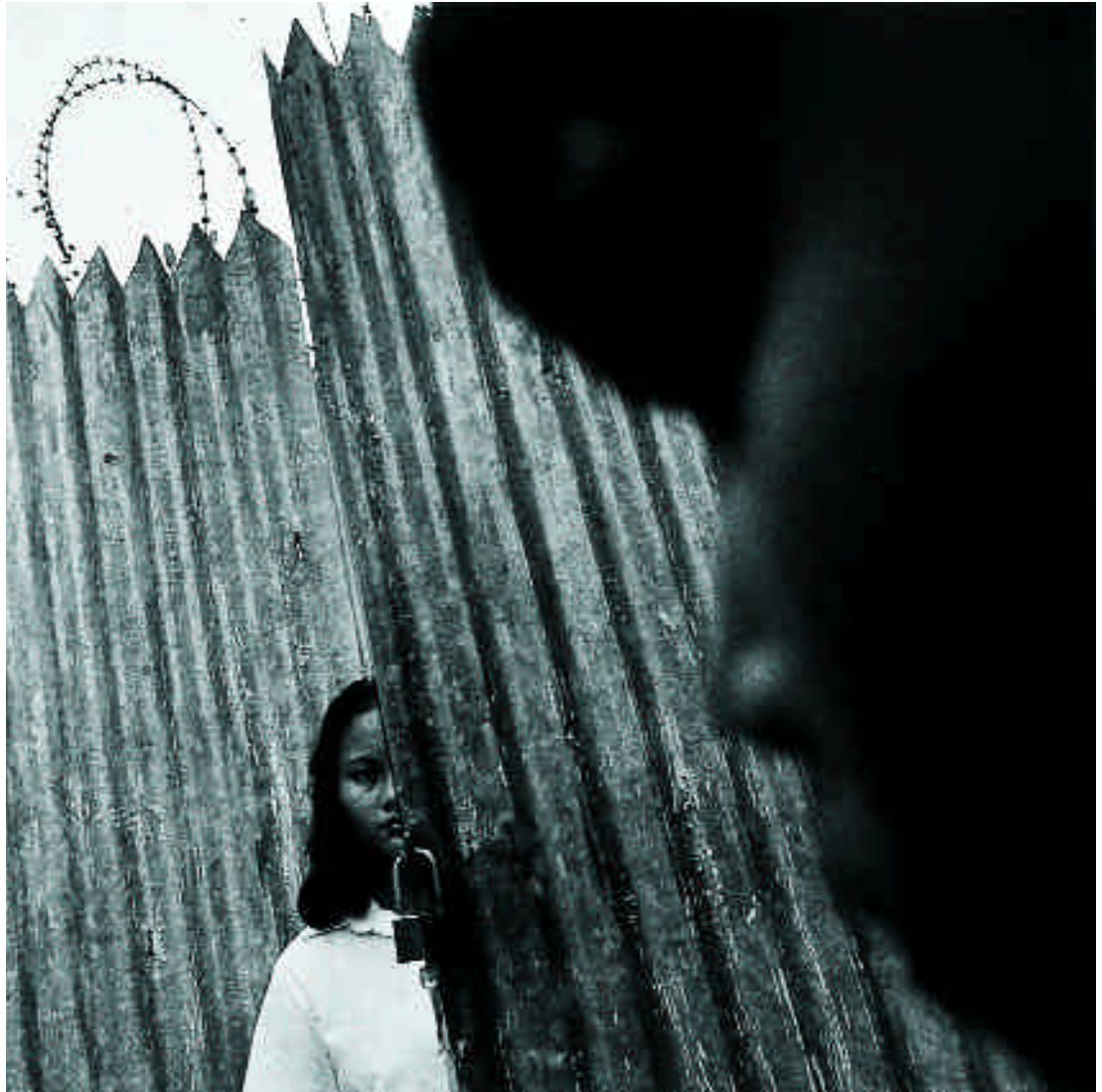
► Rithy Panh a notamment réalisé Site II (1989), Les Gens de la rizière (1994), Bophana, une tragédie cambodgienne (1996), Un Soir après la guerre (1997) ainsi que Et le câble passera sur la terre des âmes errantes (1999).

1. L'auteur utilise ce mot dans son sens large, qui contraste avec la définition adoptée par les Nations unies (voir p. 20).

2. Les Khmers rouges avaient divisé le peuple cambodgien en deux catégories: le peuple «*ancien*» et le peuple «*nouveau*» des villes, «*souillés*» par la culture et la connaissance.

La meilleure mémoire est celle qui n'oublie rien mais pardonne les blessures. Ecris la bonté sur du marbre, écris les blessures sur du sable.

Proverbe persan



© Paolo Pellegrin/Crazia Neri, Milan

Les survivants doivent avoir le courage d'affronter leur histoire: «une dette envers les morts et un devoir envers les enfants».

Mon père, qui avait consacré toute sa vie à améliorer le système scolaire public au Cambodge, était surtout tourmenté par la décision d'interdire l'enseignement. «La bêche, c'est ton stylo; la rizière, c'est ton papier», scandait l'Angkar.

Toutes les classes de la société ont été touchées à divers degrés par les déportations massives vers les campagnes, les travaux forcés, les exécutions sommaires, la famine. Tant de sacrifices absurdes au nom, paradoxalement, de la reconstruction du Cambodge glorieux de l'époque angkorienne. Tout ce qui constituait les racines de notre culture et de notre identité, les relations sociales fondamentales et les liens symboliques qui ancrèrent un être cambodgien dans son univers étaient méthodiquement et délibérément attaqués, détruits.

La plupart des centres de détention avaient été installés dans les pagodes, lieux de prière et de compassion, ou dans des écoles, lieux de la connaissance. L'Angkar n'était pas seulement une machine de «destruction» de l'identité, c'était une machine à effacer la mémoire.

Avant d'exécuter leurs victimes, les bourreaux les obligeaient à écrire sous la torture des centaines de feuilles de fausses confessions, dictées par les cadres khmers rouges. Après avoir été contraints de dénoncer

leurs familles et amis, les prisonniers étaient exécutés. «En t'éliminant, disait l'Angkar, on ne perd rien. Il vaut mieux faire une erreur en arrêtant quelqu'un que de le relâcher par erreur.» Un des bourreaux du camp S 21 de Tuol Sleng – le principal centre de torture de Pol Pot – ne manifeste aujourd'hui que des «regrets» mais il ne se sent pas coupable: il a détruit des non-êtres, auxquels les Khmers rouges avaient enlevé toute humanité.

Ce génocide était «silencieux». Parce que les Khmers rouges imposaient la terreur, parce que les exécutions se déroulaient le plus souvent sans témoins et sans bruit. Parce que le monde a laissé mourir les Cambodgiens, presque dans l'indifférence. Les voix n'ont pas été nombreuses à dénoncer le massacre.

A mon arrivée en France en 1979, j'ai découvert avec stupeur que les Khmers rouges occupaient toujours le siège de la représentation du Cambodge à l'ONU. Quelques années plus tard, j'ai ressenti la disparition du mot «génocide» des accords de Paris comme un refus d'accorder aux survivants leur mémoire, comme un affront à la dignité des victimes.

Je suis revenu au Cambodge en 1990, après 11 années d'exil. J'ai voulu retrouver les survivants de ma famille et récupérer les restes des disparus pour leur offrir une sépulture, pour que leurs âmes cessent d'errer sur la terre et qu'ils puissent se réincarner ▶



Rithy Panh, en mars 1999 au Cambodge, alors qu'il tournait un documentaire sur l'installation d'un réseau câblé à travers tout le pays: des ossements sont souvent découverts lorsqu'on creuse la terre.

- ▶ dans le cycle de la mort et de la vie. Je voulais au moins la confirmation de leur mort, afin d'entamer un véritable deuil.

Je me suis rendu au centre S 21 de Tuol Sleng, transformé en «Musée du génocide». Je voulais tenter de retrouver la photo de mon oncle parmi les centaines d'autres photos de victimes, collées sur les murs. J'ai été incapable d'y entrer. J'y suis retourné en 1991, pour y filmer les rares survivants de ce camp (seuls sept ont survécu, sur les quelque 15 000 prisonniers qui y sont passés). Je voulais comprendre la banalisation du mal et le mécanisme de déshumanisation des Khmers rouges.

Mais nous avons peur de ce passé récent. Les Cambodgiens qui osent s'exprimer sont divisés. Certains estiment qu'il faut oublier et penser à l'avenir, qu'il ne sert à rien de nous infliger une épreuve de plus en tentant de faire revivre la mémoire, raviver les traumatismes. Ils craignent que d'éventuels procès ne rouvrent de graves controverses politiques, au risque d'une nouvelle guerre civile. Ou bien ils s'appuient sur une vision caricaturale, selon laquelle la majorité des Cambodgiens serait «fataliste», prête à accepter le passé des guerres et du génocide comme son «karma».

Symbolique de beaucoup d'autres témoignages, celui de Torng, un paysan de 30 ans interrogé lors d'un de mes tournages balaie ces considérations: *«Les Khmers rouges n'ont pas seulement tué. Ils ont fait de nos générations des ignorants, des bêtes, des idiots, qui ne savent pas où ils vont. On n'a pas étudié, on ne sait qu'utiliser notre force physique. Alors, on ne peut trouver du travail que comme paysan ou ouvrier. Il faut juger les Khmers rouges. Sinon, des gens comme moi seront tentés de se venger.»*

Je crois, comme d'autres, que nous devons affronter notre histoire. Pour que nos parents et amis ne soient pas morts pour «rien». Le deuil ne sera possible que si la responsabilité morale et politique du génocide cambodgien est reconnue. Un procès des Khmers rouges, devant les Cambodgiens, est indispensable: il faut redonner un sens aux notions élémentaires de justice et de droit dans ce pays. Dans une société démocratique, on ne peut pas tuer impunément.

Il nous faut un procès, juste et digne, de notre mémoire pour comprendre le passé. Peu m'importent les condamnations qui seront prononcées. Seule la vérité pourra nous libérer, une vérité toute entière même si elle est horrible. L'autre enjeu de ce procès, tout aussi important, est la restauration de notre identité. Les Khmers rouges ont plongé des générations de Cambodgiens dans le cercle infernal de la déculturation.

Peu de Cambodgiens racontent à leurs enfants l'histoire de ce génocide, parenthèse opaque dans leur mémoire. Mais nous ne pouvons bâtir notre avenir sur l'oubli. Les survivants doivent témoigner, assurer une «transmission» de la mémoire entre le passé et le présent, pour être capables de penser l'avenir. Nous avons des dettes envers nos morts et des devoirs envers nos enfants.

Nous ne pourrions en finir avec cette culture de violence qui dure depuis 30 ans, expulser de nous ce monstre qu'est la peur et sortir de cette culpabilité collective des survivants que si nous arrivons à comprendre notre histoire. ■

Quelques dates-clés

1953: le Cambodge, protectorat français depuis 1863, acquiert son indépendance et devient une monarchie constitutionnelle dirigée par Norodom Sihanouk.

1960: naissance du mouvement des Khmers rouges, conduits par Pol Pot.

1970: coup d'Etat du premier ministre Lon Nol, proclamation de la République. Sihanouk s'allie avec une faction des Khmers rouges. Il est soutenu, dans la guerre civile qui s'ensuit, par la Chine et le Nord-Vietnam, tandis que les Etats-Unis et le Sud-Vietnam appuient Lon Nol.

1975: en avril, les Khmers rouges s'emparent de Phnom Penh et imposent un régime totalitaire, qui fera plus de 1,7 million de morts, soit le quart de la population de l'époque.

1978: le Vietnam envahit le Cambodge en décembre. Début d'une nouvelle guerre civile.

1982: Sihanouk forme un gouvernement de résistance à l'invasion avec trois autres factions, dont une khmère rouge, puis se rapproche du premier ministre pro-vietnamien, Hun Sen.

1989: retrait des troupes vietnamiennes.

1991: cessez-le-feu en juillet. L'accord de Paris du 23 octobre reconnaît le Conseil national suprême présidé par Sihanouk et place le Cambodge sous tutelle de l'ONU.

1993: rétablissement de la monarchie sous l'égide de Sihanouk.

1997: le mouvement khmer rouge se disloque. Pol Pot meurt en 1998. Plusieurs de ses chefs intègrent l'armée royale.

1999: le premier ministre Hun Sen, qui a accepté le principe d'un jugement des principaux chefs khmers rouges, s'oppose à ce que le futur tribunal soit en majorité composé de juges étrangers, comme le souhaite l'ONU. Il écarte l'idée d'une «commission vérité». Au moins trois hauts dirigeants khmers rouges n'ont toujours pas été inquiétés. ■

Rwanda: l'amnésie d'un peuple

► Benjamin Sehene

La christianisation d'abord puis l'application aveugle de la loi du nombre avaient nié l'histoire de la nation. L'ethnie devint l'unique référent, diabolisant les Tutsis jusqu'au génocide...

A Kigali, on appelle *bafuye bahagaze* (les «morts debout») ces centaines de milliers de survivants du génocide qui souffrent de troubles du comportement. En septembre 1994, je rencontrai là-bas Elise, une fillette, unique survivante de sa famille. Elle avait à peine cinq ans, l'âge de la guerre civile rwandaise qui s'étendit de 1990 à 1994. Elle souffrait de pertes de mémoire et ne pouvait se concentrer longtemps. Elise ne se rappelait jamais mon prénom. Ses souvenirs ne remontaient pas au-delà d'une vingtaine de minutes, comme pour se protéger. Pour que l'enfant puisse retenir mon prénom, je lui trouvai un soir un moyen mnémotechnique. Je fus inspiré par le pyjama trop grand qu'elle portait. «Pense à «pyjama» chaque fois que tu me vois: pyjama-Benjamin.» Les jours suivants, lorsqu'elle m'apercevait, elle criait de joie: «C'est pyjama-Benjamin!». A l'instar de cette petite fille se raccrochant à une image, le Rwanda devrait peut-être chercher un symbole commun qui le réunirait autour de sa mémoire perdue.

Pendant des siècles, toute la civilisation rwandaise a été fondée sur une pyramide de pouvoirs qui s'appuyait sur les mythes. Elle régissait aussi bien l'économie qu'elle conditionnait les rapports sociaux. Elle érigeait et érige toujours une tyrannie absolue de la hiérarchie, mais une hiérarchie emprunte d'une pudeur faite d'autocensure, de silence et de non-dit: les parents vis-à-vis des enfants, les maris avec leurs femmes, les *shébujas* (patrons) avec leurs *bagaragu* (serveurs), les Tutsis, forts de leur sentiment de supériorité, face aux Hutus, habités par celui d'infériorité.

Des milliers de mots rayés du vocabulaire

Mais l'implantation du christianisme, avec l'arrivée des missionnaires en 1900, a brisé la mémoire du Rwanda. En 1931, l'Eglise destitua Musinga, dernier monarque (tutsi) traditionnel de droit sacré, parce qu'il refusait la conversion qui aurait remis en cause sa légitimité et anéanti le sens des fonctions magico-religieuses de la royauté, pilier de la société rwandaise. L'ensemble des traditions qui constituaient la trame sociale et spirituelle du pays fut qualifié de rites païens et fut interdit, alors qu'ils favorisaient l'intégration sociale en réunissant les trois ethnies: Hutus, Tutsis et Twas. L'abrogation des *Abirus*, le comité des sages de la cour également dépositaire officiel de la mémoire et des rites ésotériques, marqua la disparition de la seule institution

au sommet de l'Etat, qui servait de contre-pouvoir puisqu'elle était composée en majorité de Hutus. Depuis, est né un proverbe en kinyarwanda pour évoquer cette rupture avec le passé ésotérique: *Kerezia ya kuyeho kizira* (l'Eglise a interdit l'interdit).

Avec l'indépendance de 1962, la nouvelle République rwandaise, en voulant inverser la pyramide traditionnelle du pouvoir, brisa plus encore la conscience nationale traditionnelle et effaça la mémoire de la nation. La République définissait son identité par l'abolition de l'ordre ancien, à ses yeux trop marqué par des siècles de monarchie tutsie, et fondait sa légitimité sur la supériorité numérique d'une ethnie, en l'occurrence les Hutus. Tout ce qui avait gardé l'empreinte tutsie fut interdit. Des milliers de mots

Le pays vécut 35 ans dans une amnésie croissante, sous la loi du silence, du non-dit, du refoulement collectif

ancrés dans l'histoire et l'organisation sociale du pays furent rayés du vocabulaire. L'ethnicisation de l'Etat, dans un soi-disant souci d'«équilibre social», permit la mise en place d'un système de quotas limitant l'accès à l'enseignement supérieur et à tous les services publics à 9% pour les Tutsis. Il était fondé sur la seule arithmétique du nombre, vérifiable sur les papiers d'identité à mention ethnique. Ainsi, les nouveaux dirigeants prétendaient «rétablir» un équilibre social après des siècles de subordination féodale.

Dans le vide créé par la désintégration de la mémoire traditionnelle, l'ethnie devint l'unique référent. Cela conduisit graduellement à la diabolisation des Tutsis afin de justifier leur exclusion. Il furent ainsi déshumanisés, surnommés *inyenzi* (cancrelat), comme jadis les Nazis avaient baptisé le juif «vermine» en Allemagne. Autant de termes d'ostracisme visant à stigmatiser l'autre comme parasite indésirable. Il est plus facile d'écraser un cancrelat que de tuer un homme.

La «révolution sociale» qui accoucha de la nouvelle République rwandaise débuta donc, en 1959, par une sanglante révolte hutue, un véritable péché originel qui entraîna le massacre de 20 000 Tutsis, suivi de l'exode de milliers d'autres vers le Burundi et l'Ouganda. Cet acte irréparable constitua un premier pas vers la descente dans l'oubli. Or, un passé oublié est condamné à se répéter car l'amnésie marque un refus ►

Mettre à jour la vérité est déjà une première victoire pour la justice. Et un premier apaisement pour les victimes.

Robert Badinter,
juriste et homme politique
français (1928-)

► Ecrivain rwandais, auteur de *Le Piège ethnique*, Ed. Dagorno, Paris, 1999.

► de désavouer la faute commise. Un oubli qui, au Rwanda, permet les pogroms anti-Tutsis qui se succèdent depuis les années 60 jusqu'au génocide. Le pays vécut 35 ans dans une amnésie croissante, sous la loi du silence, du non-dit, du refoulement collectif. Inévitablement, le silence engendre l'impunité et l'impunité permet de cautionner l'oubli.

J'eus beaucoup de mal à interviewer les rescapés tutsis en 1994 car le génocide a divisé les Rwandais en deux camps, les Hutus et les Tutsis, les génocidaires et les autres. Aujourd'hui, au Rwanda, on est forcément d'un bord ou de l'autre, jamais entre les deux. Juste après les événements, les rapatriés tutsis regardaient d'un mauvais œil les Tutsis rescapés du génocide, qu'ils ne pouvaient s'empêcher de soupçonner d'avoir collaboré pour sauver leur vie. Si on est hutu, on est obligatoirement coupable de génocide, comme les Tutsis étaient, de 1959 à 1994, tenus coupables d'être nés tutsis. Il est vrai que le génocide fut un crime intime, entre voisins, bourreaux et victimes vivant aujourd'hui encore côte à côte. Pour qu'en 100 jours, on ait pu exterminer un million de personnes avec des moyens aussi rudimentaires que des machettes, des gourdins, des haches et des houes, il y fallait une participation massive de la population. On estime qu'un Hutu sur trois aurait, à des degrés divers, prit part à ces actes.

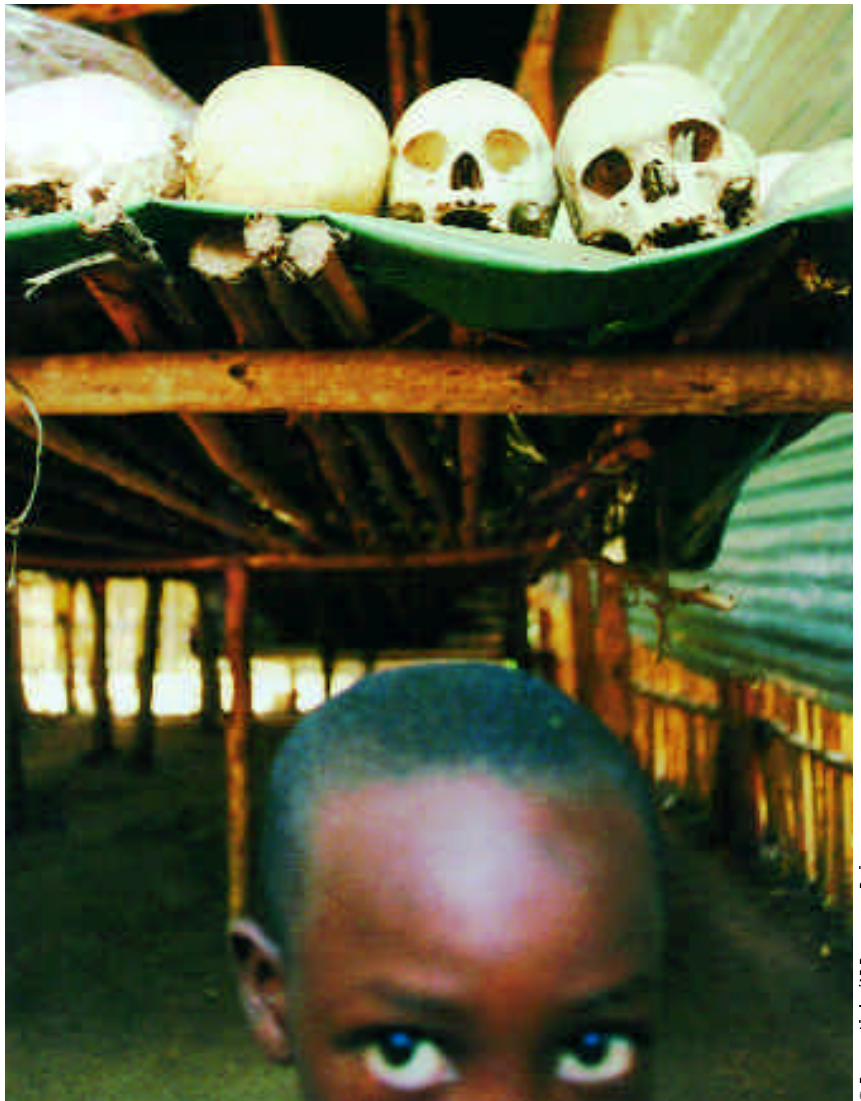
Ethnisme étatique

Cent trente-cinq mille détenus suspectés de complicité de génocide croupissent dans les prisons surpeuplées et la justice peine à démarrer les procès. Le Tribunal international d'Arusha, limité par des moyens dérisoires, traîne dans les procédures. Le tout empêche les Rwandais de faire leur travail de mémoire. D'autant plus que le conditionnement engendré par l'ethnisme étatique continue à faire croire aux meurtriers hutus qu'ils ont tué des Tutsis, pour défendre la survie de leur propre ethnie. A ce jour, les coupables nient en bloc les faits même du génocide.

Dans un des pays les plus densément peuplés d'Afrique, les rescapés voient ainsi leurs bourreaux revenir vivre en toute tranquillité sur les collines, faute de preuves suffisantes pour les inculper. Car si, dans les premiers mois qui suivirent le génocide, les témoins parlaient facilement, depuis, ils sont devenus très réticents suite à plusieurs assassinats de rescapés par des inconnus. «*A quoi sert de témoigner? De toute façon, on ne fait rien contre eux*», m'avait répondu une victime. Les Rwandais vivent tous dans un climat de méfiance ethnique tant la crainte des représailles demeure forte.

Enfin, si les nouvelles autorités rwandaises veulent endiguer les vengeances individuelles et promouvoir la réconciliation nationale, la soldatesque responsable des massacres de 1994, qui erre dans les forêts du Congo voisin, n'a pas abandonné ses plans d'extermination des Tutsis. Tant que cette menace d'une reprise du génocide planera au-dessus du Rwanda, le régime en place aura pour priorité la sécurité des frontières, comme le démontre la guerre actuelle au Congo.

La mémoire reste aussi bloquée par le présent. ■



Un enfant rwandais dans une ancienne église, transformée en mémorial du génocide. En 1994, des milliers de Tutsis avaient été massacrés dans ce sanctuaire catholique.

© Brennan Lindsey/AP-Boomerang, Paris

Quelques dates-clés

1959: «Révolution sociale» des Hutus, qui massacrent des membres de la minorité tutsie, dont ils renversent la monarchie. Début de l'exode des Tutsis. Le Rwanda et le Burundi sont sous tutelle belge depuis 1924, après avoir été des colonies allemandes.

1962: proclamation de l'indépendance du Rwanda. A partir de cette année, multiplication des massacres de Tutsis et instauration progressive d'un régime «ethniste» hutu à Kigali.

1990: fondé en Ouganda en 1987, le Front patriotique rwandais (FPR, à majorité tutsie) lance une offensive contre le régime du général Juvénal Habyarimana, au pouvoir depuis 1973. Intervention en octobre du Zaïre, de la Belgique et de la France, qui y maintient un contingent.

1993: l'accord signé à Arusha (Tanzanie) en août, qui prévoit un partage du pouvoir avec le FPR, est bloqué par le président rwandais et ses alliés politiques. Les Nations unies envoient une force internationale de paix (MINUAR).

1994: le président Habyarimana est assassiné. Un génocide est aussitôt déclenché contre les Tutsis et les Hutus modérés; il s'étend à tout le pays. La MINUAR se retire. Trois mois plus tard, les Français créent une «zone de sécurité» au sud-ouest. Le FPR forme un gouvernement d'union nationale. En novembre, les Nations unies crée le tribunal pénal international (TPI) pour le Rwanda, qui siège à Arusha (Tanzanie).

Selon la Croix-Rouge, le génocide a fait plus d'un million de morts, en majorité tutsis, et plus de deux millions de réfugiés..

1999: le gouvernement du FPR prolonge son mandat de quatre ans; il promet une nouvelle Constitution et la tenue d'élections. ■

La Bosnie en panne

► James Lyon

Depuis la paix, Serbes, Croates et musulmans vivent séparés en Bosnie-Herzégovine, dans une peur attisée par les nationalistes. Aucun travail de mémoire n'est possible...

Novembre 1995: la Bosnie-Herzégovine signe les accords de paix de Dayton. Ils prévoient la création d'un nouvel Etat composé de deux entités (voir encadré), avec un gouvernement central qui organisera les élections et garantira les droits de l'homme. Les réfugiés pourront regagner leurs foyers. Les criminels de guerre inculpés seront arrêtés et livrés au Tribunal pénal international de La Haye.

Fin 1999, la réalité est radicalement différente. Le pays est en fait constitué de trois entités ethniquement homogènes, qui ont chacune leur armée et leur police. Le gouvernement central n'existe guère que sur le papier. La plupart des inculpés pour crimes de guerre courent toujours. Les partis nationalistes, qui comptent dans leurs rangs beaucoup de «purificateurs ethniques» responsables du déclenchement de la guerre, tiennent solidement le pouvoir. Souvent avec leur appui, des extrémistes continuent, dans certaines zones, à incendier ou dynamiter les maisons des réfugiés revenant chez eux.

Contrairement à ce que prétendent les dirigeants nationalistes soucieux d'esquiver leurs responsabilités, Serbes, Croates et musulmans ont vécu ensemble assez paisiblement en Bosnie-Herzégovine pendant des siècles. Chacune des trois communautés respectait les coutumes et les fêtes religieuses fériées des autres; les mariages mixtes étaient courants. Pendant la guerre, chaque camp a commis d'innombrables atrocités. Ces crimes n'étaient pas un sous-produit accidentel du conflit, mais bien le moyen d'atteindre son objectif principal: la séparation ethnique ou la domination d'une communauté sur une autre.

Quand les armes se sont tuées début 1996, les trois communautés se sont retranchées dans des zones ethniquement «pures», tenues par leur armée respective. Les hommes politiques serbes et croates tiennent à cette séparation. Son maintien est en fait réclamé avec le plus d'acharnement par les groupes responsables des pires crimes. L'absence de consensus pour une société multiethnique fait le jeu des extrémistes musulmans qui, sous une forme plus subtile, mènent aussi une politique d'exclusion.

Chacune des trois communautés a ses propres programmes scolaires: ils nourrissent la haine, blâment les autres et glorifient la mythologie de son camp. Chacune a introduit l'instruction religieuse à l'école, qui prend souvent la forme d'un endoctrinement ethnique des plus primaires. Le tout contribue à cimenter la «purification ethnique» de la guerre.

Priorité aux intérêts de «sa» communauté

La triste vérité est que, depuis fin 1995, aucun camp n'a fait le moindre pas vers une réconciliation. De nombreux Bosniaques de tout bord disent ouvertement qu'ils peuvent cesser de haïr, mais qu'ils n'oublieront ni ne pardonneront jamais ce qui s'est passé pendant la guerre. Beaucoup ajoutent qu'ils souhaitent rester dans leur communauté ethnique séparée: après ce que les autres leur ont fait, ils ne veulent plus vivre avec eux. Dans un climat politique qui ne favorise en rien l'émergence de tout pôle non nationaliste, chacun continue de craindre d'abord et avant tout pour la survie de son identité ethnique et fait passer les intérêts de sa communauté en priorité.

Plutôt que d'œuvrer à calmer les passions et la colère, les politiciens locaux utilisent la peur à leurs propres fins. C'est particulièrement le cas des populations serbe et croate, qui regardent l'une et l'autre vers une «mère-patrie» extérieure à la Bosnie-Herzégovine (la Serbie et la Croatie) et rêvent de faire sécession pour y rattacher leur région. Les politiciens de Belgrade et de Zagreb ne cessent d'attiser ces aspirations irrédentistes.

Le plus grand obstacle à la réconciliation est l'obstination des partis nationalistes de Bosnie-Herzégovine à exiger la création de territoires ethniquement «purs». Ils y sont encouragés par des forces extérieures. Tant que celles-ci ne respecteront pas leurs obligations de Dayton, tant qu'elles pousseront à la «grande» Serbie et à la «grande» Croatie, la réconciliation n'avancera guère en Bosnie-Herzégovine. Et ses citoyens continueront à vivre dans la peur des autres communautés ethniques. ■

► Directeur de la mission en Bosnie-Herzégovine de l'International Crisis Group (ICG), une ONG dédiée à l'analyse et à la prévention des crises internationales (<http://www.crisisweb.org>).

Quelques dates-clés

1991: éclatement de la Yougoslavie, fédération de six républiques: la Slovénie puis la Croatie déclarent leur indépendance.

1992: en Bosnie-Herzégovine, les communautés croates et musulmanes appuient l'indépendance de leur république mais les Serbes s'y opposent. Ces derniers assiègent Sarajevo et se rendent maîtres de 70% du territoire. Massacres et expulsions massives des non-Serbes inaugurent une politique de «purification ethnique».

1993-1994: après le rejet par les Serbes de Bosnie d'un plan de paix, les Nations unies s'engagent à protéger six «zones de sécurité» mais les exactions se poursuivent. Anciens alliés, Croates et musulmans s'affrontent, avant de signer un accord de paix en mars 1994. Le Conseil de sécurité de l'Onu crée un tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie, qui siège à La Haye (Pays-Bas).

1995: en août, l'OTAN bombarde les positions serbes autour de Sarajevo. Les accords de Dayton (États-Unis) en novembre mettent fin aux hostilités: la république est divisée en deux entités associées, la Fédération de Bosnie-Herzégovine (51% du territoire, dont Sarajevo) et la République serbe. Une force de l'OTAN en surveille l'application.

Ce conflit a fait quelque 200 000 morts et près de 2 millions de personnes réfugiées ou déplacées, dont environ 600 000 sont rentrées. ■

Vers une prévention des crimes contre l'humanité?

Procureur des Tribunaux pénaux internationaux (TPI) pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda de 1996 à août 1999, la Canadienne Louise Arbour estime que la justice internationale avance à grands pas vers la prévention des violences.

En quoi la création des TPI a-t-elle aidé les peuples concernés à tourner la page sur les atrocités vécues?

Ces tribunaux ont constitué une innovation spectaculaire. Pour la première fois, la communauté internationale s'est préoccupée non seulement du court terme – la cessation du conflit armé – mais aussi du long terme. Elle a en effet constaté que, dans les Balkans et dans l'Afrique des Grands Lacs, il y avait très peu d'espoir d'instaurer une paix durable, basée sur la réconciliation et la reconstruction sociale, sans que la vérité soit établie sur les faits passés. La consignation, par des enquêteurs internationaux, de faits irréfutables sur les crimes commis empêche le révisionnisme et prévient les mystifications du passé.

Quand la vérité est dite, la nécessité de rendre justice devient évidente. Il est très important d'établir la responsabilité pénale des chefs politiques ou militaires à l'origine des exactions commises, et non seulement celle des exécutants. Ce faisant, la justice reconstruit au moins un statut aux victimes et restaure, dans une certaine mesure, leur dignité. Elle les empêche aussi de s'engager dans un projet de vengeance, transmissible de génération en génération.

Avez-vous le sentiment que le TPI pour l'ex-Yougoslavie a fait avancer le travail de mémoire des victimes, indispensable à une éventuelle réconciliation? En Bosnie, on constate plutôt un «apartheid» entre communautés...

Si le TPI n'a pas encore contribué à la réconciliation en Bosnie, c'est parce qu'on ne lui en a pas donné les moyens. La justice ne peut s'accomplir pleinement parce que, entre autres, on continue de tolérer que certains gouvernements refusent de coopérer, à la fois à l'arrestation des personnes déjà mises en accusation, et à la collecte des preuves.

Apparemment, l'existence d'un TPI n'a pas empêché les événements du Kosovo...

L'effet dissuasif n'a pas été immédiat parce que le Conseil de sécurité de l'ONU ne s'était pas servi de ses moyens pour obliger la Serbie (la République fédérale de Yougoslavie) à exécuter les mandats d'arrêt que le TPI avait déjà émis. Ce qui confortait un sentiment d'impunité et d'immunité dans les faits pour les criminels. Tout au long du conflit du Kosovo, de janvier à juin 1999, j'ai constamment insisté auprès des forces internationales sur place pour qu'elles procèdent aux arrestations correspondant aux mandats d'arrêt déjà émis. A mes yeux, c'était le message dissuasif à envoyer au Kosovo.

Il est clair que les auteurs des crimes perpétrés au Kosovo avaient une conscience plus aiguë du risque d'être interpellés; leurs méthodes en ont été influencées. Le travail d'exhumations de fosses communes et de charniers au Kosovo réalisé par les enquêteurs du TPI a permis de réunir beaucoup d'éléments de preuves, suffisamment en tout cas pour que les auteurs de ces crimes soient très conscients que la justice peut toujours trouver ces preuves, même quand ils s'efforcent de les dissimuler en recourant à des moyens extrêmes.

Dans quelles mesures le TPI a-t-il aidé la cause de la réconciliation au Rwanda, où l'on redoute même une reprise des massacres?

Des responsables militaires, des personnes accusées d'avoir eu une très haute responsabilité dans le génocide, des ministres et même l'ancien Premier ministre qui a avoué sa culpabilité attendent actuellement leur procès dans la prison d'Arusha. Ils ne peuvent plus attiser les tensions, et la violence potentielle s'en trouve, dans une certaine mesure, désamorcée. Au Rwanda plus encore qu'en Bosnie, la culture de l'impunité était ancrée depuis des décennies. La violence était cyclique, mais les responsabilités n'en ont pas été établies. A cet égard, le TPI marque un tournant, mais ses effets ne seront pas immédiats.

Que doit-on attendre de la future Cour pénale internationale (CPI), première institution permanente de ce type?

La création de la CPI constitue un pas de géant au niveau international, et irréversible. Lorsqu'une institution est en place, elle est capable de réagir relativement rapidement aux événements et d'interpeller les présumés coupables avant qu'ils ne continuent d'exécuter d'autres massacres. Les TPI ont été créés après les crimes commis en Bosnie, en Croatie et au Rwanda. Mais au Kosovo, des actes d'accusation ont été portés au plus haut niveau dès début juin 1999, pour des crimes commis entre janvier et mai. Une telle rapidité a été possible parce que le TPI était déjà en place.

Donc une CPI, si elle est dotée des moyens suffisants, sera en mesure de se déployer et d'intervenir en temps réel. S'il existe une volonté politique d'arrêter les personnes mises en accusation, on peut même imaginer une véritable prévention des crimes contre l'humanité. ■

Propos recueillis par Martine Jacot, journaliste au Courrier de l'UNESCO.



DES POLICIERS À L'ÉCOLE DE L'ANTIRACISME

► Asbel Lopez

Stéréotypes et préjugés dictent trop souvent la conduite des policiers. Pour s'y attaquer, des ateliers d'un genre nouveau sont organisés dans plusieurs pays européens.

Dans un vaste salon du château de Monceau (Belgique), 13 policiers de Charleroi (centre du pays) participent, par équipes, à un tournoi de cartes aussi endiablé que déconcertant. En civil et sans armes, ces officiers d'une quarantaine d'années sont en fait réunis pour un atelier contre le racisme et la xénophobie. L'organisateur de la rencontre est le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, un organisme public fondé en 1993 et dont le siège est à Bruxelles. En ce début d'octobre 1999, les deux formateurs du Centre et les policiers en sont à leur quatrième rencontre. Les éclats de rire fusent: les vainqueurs de chacune des tables prennent des paris pour une nouvelle manche, dont tous ignorent encore les règles.

A chaque pays ses méthodes

Jean (42 ans, dont 21 passés dans la police) se retrouve ainsi dans la même situation que les immigrés qui, dit-il, «*débarquent dans un pays dont ils ignorent les règles et où les leurs ne servent à rien puisqu'elles ne fonctionnent pas dans ce nouvel univers*». Par exemple, ajoute-t-il, les normes qui régissent la conduite des femmes en terre d'islam et en Occident «*sont très différentes*». Plus tard, au moment de l'évaluation, Jean signale qu'il n'avait jamais eu l'occasion d'évoquer ce sujet, ni de parler des relations qu'il entretient au quotidien avec les immigrés dans le cadre de son travail.

Au total, 11 projets de ce type ont été mis en place dans neuf pays européens. Ils sont encadrés par le NAPAP (NGOs and Police Against Prejudice/ ONG et policiers contre les préjugés), un programme lancé en 1997 par la Commission européenne. L'objectif est de lutter contre le racisme et la xénophobie à travers des ateliers de formation spécialement destinés aux forces de l'ordre. Chaque pays a ses méthodes et ses priorités. Dans le projet britannique, des membres des communautés ethniques minoritaires sont invités à prendre part aux ateliers. Les Catalans,



L'inspecteur belge Nestor Van Vellinghen aux côtés d'un jeune immigré, dans une scène d'un documentaire du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

eux, organisent pour leur police autonome des journées de formation conduites par des immigrés. En France, on insiste sur l'intégration sociale de ces derniers. En Allemagne, l'accent est mis sur la sensibilisation des policiers aux problèmes qu'implique une société multiculturelle.

Au cours des dernières années, nombre de pays européens ont connu une montée du racisme et de la xénophobie, qu'elle soit liée à la crise économique, à l'augmentation de la population immigrée ou à l'inflation des discours xénophobes de partis d'extrême droite dont la base électorale ne cesse de s'élargir¹. Dans ce contexte, les forces de l'ordre sont particulièrement exposées.

En Belgique, le plus grand nombre de plaintes pour discrimination raciale² a été

porté contre des membres de la police, selon le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, qui enregistre et instruit les plaintes des victimes de tout acte de racisme. La situation est tout aussi préoccupante dans d'autres pays européens. Début 1999, un magistrat britannique, William Macpherson, a dénoncé dans son rapport le «*racisme institutionnalisé*» de la police londonienne. En Allemagne, une étude officielle a montré que les violences policières contre les étrangers «*étaient loin d'être des cas isolés*». Dans son dernier rapport, Amnesty International a pointé du doigt les abus de policiers en France, en Espagne, en Grèce et en Suisse, à l'encontre d'immigrés et de membres de minorités ethniques.

Dans un système démocratique, de telles pratiques n'ont pas lieu d'exister: les forces de l'ordre doivent respecter le principe d'égalité des droits de tous les citoyens. Pour qu'il soit appliqué dans les faits, il faut d'abord veiller à ce que les stéréotypes et les préjugés ne dictent pas la conduite professionnelle des policiers. Cette tâche ►

1. Le récent triomphe électoral de l'extrême droite en Autriche et en Suisse en est la meilleure illustration.

2. *Egaux et reconnus, bilan 1993-1998 et perspectives de la politique des immigrés et de la lutte contre le racisme*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, page 16, Bruxelles, 1999.

► est d'autant plus complexe que les opinions et les attitudes policières se forment sur le terrain et sur le front de conflits sociaux. Elles sont généralement issues d'un amalgame d'expériences personnelles, de frustrations et de rumeurs.

L'originalité des ateliers du centre belge consiste précisément à aborder le travail de groupe à partir de témoignages et d'expériences personnelles que les policiers consentent à partager. Le point de départ n'est donc pas un discours magistral sur la tolérance ou sur la Déclaration des droits de l'homme, mais bien le vécu des policiers que six jours de jeux de cartes ou de rôles, d'observation de photos ou de scènes de films viennent solliciter.

Un espace de réflexion

Pour Marisa Fella, formatrice au centre, ce type d'exercice, «*en apparence banal*», suscite chez les policiers de profondes réflexions sur leurs pratiques professionnelles. Elle se souvient qu'un simple casse-tête chinois a induit une conversation sur la communication et l'agressivité qui s'est terminée par un débat sur la violence policière: «*Ils ont commencé à parler de leur propre violence en tant que policier, des circonstances qui les rendaient violents ou non, et de la manière dont il fallait gérer la violence des hommes qu'ils commandaient*». L'«*espace de parole et de réflexion*» qui s'ouvre ainsi permet aux policiers de prendre le recul par rapport à leur travail qu'il leur est difficile d'avoir dans le feu de l'action. A mesure que s'installe un climat de confiance, les participants délaissent leur «*langue de bois*» et commencent à admettre les subtilités de la réalité. Lorsqu'un policier reconnaît, par exemple, qu'il ne supporte pas la place que l'islam réserve

aux femmes, c'est un progrès. Il commence à faire la différence entre un rejet en bloc de l'ensemble des musulmans et sa réprobation d'un aspect particulier de leur culture.

Marisa Fella estime que le plus motivant dans son travail est de trouver «*derrière chaque uniforme, des êtres humains qui s'interrogent sur leur profession et ramènent son exercice à des questions personnelles*». A ses yeux, le simple fait de parler ouvertement et

«Les formateurs pensent que nous sommes incultes et donc racistes»; «Ils nous servent de beaux discours sur les immigrés, comme si tous étaient aimables et sympathiques, mais ils ne sont jamais allés sur le terrain»

délibérément de ces questions est déjà un grand pas: «*mettre des mots sur une réalité, en parler, permet de l'objectiver, de se rendre compte de son importance ou de sa gravité et, donc, de commencer à y réfléchir*».

Ce résultat était loin d'être acquis six ans plus tôt, lorsque le centre a inauguré ces ateliers. A cette époque, les formations étaient centrées sur l'immigré et non sur le policier lui-même. On informait sur la culture du pays d'origine, sur la façon dont les immigrés étaient entrés en Belgique, on présentait des données démographiques, on expliquait le sens de certaines fêtes religieuses comme le Ramadan ou de pratiques culturelles – le port du foulard islamique, par exemple. Rapidement, les responsables du Centre se sont rendu compte que non seu-

lement ces exposés didactiques ne parvenaient pas à sensibiliser les policiers mais qu'ils étaient en plus contre-productifs. Les policiers avaient l'impression que les formateurs leur donnaient des leçons sur la façon de s'y prendre, et qu'ils cherchaient en fait à justifier des comportements d'immigrés qui, à leurs yeux, étaient intolérables. Ils se sentaient dépréciés et, en retour, manifestaient une franche hostilité envers les formateurs. Les évaluations finales étaient désastreuses: «*Les formateurs pensent que nous sommes incultes et donc racistes*»; «*Ils nous servent de beaux discours sur les immigrés, comme si tous étaient aimables et sympathiques, mais ils ne sont jamais allés sur le terrain*», y lisait-on.

Aujourd'hui, ces résistances ont disparu ou, du moins, elles ne s'expriment plus avec la même intensité. Une porte s'est ouverte sur le changement, sans que tous les problèmes soient réglés. Les policiers en savent plus sur la gestion des conflits, la communication non verbale et les mécanismes de l'agressivité mais ils avouent ne pas très bien savoir comment utiliser ces connaissances sur le terrain, lors d'interventions souvent rapides, confuses et stressantes.

Quand des policiers se traitent de «poulets»...

Le programme souffre de ne disposer que de moyens limités. Le centre emploie cinq formateurs, dont trois seulement travaillent à temps plein. Entre 1994 et 1998, quelque 300 policiers sur les 36 200 que compte la police belge, ont participé à ces ateliers. A moyen terme, il faudrait que l'équipe actuelle puisse «*former d'autres formateurs*».

Autre point faible: ce sont les commissaires qui sollicitent cette formation pour leurs subordonnés. Les cours ne sont pas forcément dispensés là où le plus grand nombre d'actes de discrimination sont constatés. Lorsque c'est le cas, il est rare que l'ensemble du personnel d'un même commissariat bénéficie des ateliers, ce qui crée des disparités au sein des équipes. En dépit de ces réserves et, de l'avis même des participants, la dynamique d'échange et de réflexion qui s'établit entre formateurs et policiers est encourageante.

Un des formateurs explique au groupe qu'il a besoin de cinq volontaires pour un jeu, dont trois tiendront le rôle de jeunes immigrés et les deux autres, celui des policiers. Les premiers volontaires à lever la main veulent jouer les immigrés. Un policier est donc chargé de se mettre dans la peau d'un jeune Belge d'origine latino-américaine, Fabio. Lorsque les deux agents passent devant lui, «*Fabio*» les traite de «*poulets*». Les deux policiers font aussitôt demi-tour pour interpeller

«*Ils ont commencé à parler de leur propre violence en tant que policiers*»





© Marie-Pierre Desprey / Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles

Echanger pour interpréter les choses différemment.

«Fabio», sous les rires de leurs camarades qui ont tous, un jour ou l'autre, été affublés du même sobriquet. En commentant cette scène, certains policiers avouent que, dans la vraie vie, ils auraient passé leur chemin: on n'interpelle plus quiconque «pour si peu». Un autre ajoute cependant qu'il y a encore quelques années, le jeune auteur de l'insulte aurait reçu une bonne correction.

Les vertus du rire

Le formateur profite de l'occasion pour rappeler combien la perception de la gravité d'une insulte peut évoluer avec le temps. Il insiste non seulement sur l'aspect subjectif de cette perception mais aussi sur les rapprochements que les agents opèrent peu à peu entre ce qu'ils évoquent en atelier et la réalité. Avant de poursuivre, un des officiers raconte que si les policiers sont surnommés «poulets», c'est parce que l'immeuble de la préfecture de police de Paris est situé sur l'emplacement d'un ancien poulailler. «C'est vrai!», s'exclame, dans la bonne humeur générale, un participant qui ignorait ce fait.

François Delor, psychanalyste et formateur au centre, est très sensible à cette réaction qu'il trouve importante du point de vue méthodologique. «Le rire, explique-t-il, est une manière d'éviter la confrontation. Rire ensemble, c'est partager une sorte d'intimité et cela permet de travailler dans un climat de confiance.»

Un formateur doit rester attentif à tout ce qui se dit et se fait en session, afin de saisir au

vol certaines expressions. Il s'en sert pour casser préjugés et certitudes ou pour élargir le cadre de la discussion. Fred a 40 ans, dont 17 passés dans la police. Il raconte avoir reçu une fois l'ordre, «absurde» selon lui, d'arrêter tous les gitans du marché de Charleroi. Un collègue approuve au contraire cette consigne parce que «les contrôles systématiques, surtout auprès des gitans, préviennent les vols». Fred réagit immédiatement: «Mon travail ne consiste pas à arrêter des gitans simplement parce qu'ils sont gitans». Il propose plutôt que soit constituée une patrouille d'agents en civil chargés d'appréhender les voleurs belges ou étrangers en flagrant délit de vol. Les mots de Fred sont plus efficaces que n'importe quel discours pour alerter sur le contenu manifestement xénophobe d'un ordre, et prévenir les attitudes racistes. Tout simplement parce qu'ils viennent d'un collègue et non pas d'un formateur.

Des thèmes extrêmement délicats et graves sont abordés entre des blagues de potache, dans une atmosphère intime et conviviale. Reste à savoir si les policiers parviendront à intégrer dans leur pratique quotidienne une partie de ce qu'ils ont appris ou entendu tout au long de l'atelier. Adopteront-ils un comportement plus objectif envers les immigrés? François Delor est persuadé que ces échanges ont des effets positifs qui, un jour ou l'autre, pèseront sur la conscience de ces hommes jusqu'à modifier leurs attitudes. «Des conversations qui peuvent paraître anodines ont parfois des répercussions insoupçonnées ultérieu-

rement», ajoute-t-il. A ses yeux, les individus ont tendance à assimiler des éléments épars pour en faire une «ressource cognitive potentielle», dont l'utilité ne se révèle pas nécessairement sur le coup.

Le témoignage de Christian Raes, commissaire adjoint à Bruxelles, semble aller dans ce sens. Dans une interview accordée au quotidien belge *Le Matin* en juillet 1999, il affirme que «des liens s'étaient noués au sein du groupe au cours de la formation et il en reste ensuite quelque chose». Il ajoute: «Je n'ai pas changé fondamentalement mais il m'arrive parfois d'interpréter les choses de façon différente. J'essaie aussi de prendre plus de temps pour écouter mes hommes».

Les ateliers du centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme contribuent sans doute dans une certaine mesure à combattre efficacement les discours racistes et xénophobes. Mais modifier des comportements très enracinés est un travail de longue haleine. Il dépend, dans ce domaine comme dans d'autres, de l'enthousiasme et de la volonté de chacun d'entre nous. ■

+ . . .

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Rue de la Loi, 155 Résidence Palace
1040 Bruxelles.

Tel: (32 2) 233 06 11

Mel: centre@antiracisme.be

Site: <http://www.antiracisme.be>

AN 2000, PAS POUR TOUT LE MONDE

► Jasmina Sopova

La fièvre de l'an 2000 semble gagner la terre entière. En fait, une grande partie de l'humanité ignorera cette célébration.

Le 31 décembre à minuit, la planète passera à l'an 2000. Depuis quelques mois déjà – voire depuis quelques années – les projets se multiplient pour ce réveillon unique, notamment dans le monde chrétien. Mais, cette date a-t-elle réellement un sens ailleurs? «*Le 31 décembre a beau marquer l'arrivée d'un nouvel an, d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, il sera pour moi un jour comme les autres*», s'exclame, sourire moqueur aux lèvres, P. Balasubramanian, chef comptable d'une grande entreprise de Madras en Inde.

Pour une grande partie de l'humanité, l'an 2000 passera totalement inaperçu. Mais, parce qu'il faut être «branché» – mondialisation oblige – ou qu'il y a quelque bénéfice à engranger, beaucoup ont succombé à la tentation de le célébrer.

A première vue, le battage publicitaire des marchands du nouveau millénaire a fini par atteindre la majeure partie de la population indienne, par télévision-satellite interposée. New Delhi prépare sa «*Millennium night celebrations*»; les chefs de gare sifflent le départ pour des traversées grandioses du sous-continent en train; impossible de réserver une chambre d'hôtel dans la plupart des villes touristiques du pays, d'Agra à Kharajura, en passant par Jaipur. Mais, pour nombre d'Indiens, majoritairement hindous, il n'y a vraiment pas de quoi s'exciter.

Entrés dans le sixième millénaire

Selon le *Vikram Samvat*, calendrier des hindous et des sikhs du Nord et de l'Ouest du pays, nous sommes déjà en 2055, bien que le *Shaka*, le calendrier hindou le plus répandu à l'échelle nationale, indique tout juste 1920. Pendant ce temps, les Indiens catholiques achèvent l'an de grâce 1999, les bouddhistes coulent des jours heureux en l'an 2542 et les musulmans ceux de l'an 1420 de l'Hégire...

► Journaliste au *Courrier de l'UNESCO*. Avec le concours des journalistes indien Utpal Borpujari (New Delhi), thaïlandaise Wanphen Sresthaputra (Bangkok), japonaise Missawa Kano (basée à Paris), chinois Li Xiguang, Huang Yan (Beijing) et Claudine Meyer (Israël).

Tous sont entrés, voici déjà 100 ans, dans le sixième millénaire de l'ère du Kaliyuga, la dernière de l'humanité (voir encadré).

Tout compte fait, seules les couches sociales les plus aisées et les plus «occidentalisées» de l'Inde se sentent réellement concernées par le millénaire. «*C'est un héritage du passé colonial et une affaire de marketing*», dit Bhupinder Singh, sikh pratiquant, retraité de la haute fonction publique reconverti en homme d'affaires. Mais il reconnaît avoir cédé aux règles du jeu: pour la promotion en Inde du plus célèbre chanteur classique pakistanais, Shafqat Ali Khan, il a choisi le slogan «La Star du Millénaire»!

Autre «star»: l'île de Katchar, dans la

baie du Bengale, sera la première à être éclairée par le soleil de l'an 2000, à l'horizon indien. Pour profiter de l'événement, tout en palliant un manque d'infrastructure, le ministère de la Culture a invité sept bateaux de luxe des quatre coins du monde à jeter l'ancre au large des côtes des îles Nicobar.

Pour encourager d'autres bateaux à prendre le cap des îles Tonga, au milieu de l'océan Pacifique, sa majesté Taufu'ahu Tupou IV a décrété que le passage à l'heure d'été s'effectuerait dès le dimanche 3 octobre 1999. Gagnant du coup 14 heures sur l'heure GMT, l'archipel est ainsi devenu le premier territoire de la planète à entrer dans le «troisième millénaire». On a déjà vu mieux dans le passé: le pape Grégoire XIII n'avait-il pas raccourci de 10 jours entiers l'année 1582, à la faveur d'une réforme du calendrier julien, ce qui a valu à Sainte-Thérèse-d'Avila de mourir dans la nuit du 4 au... 15 octobre!

À CHACUN SES DATES

Nous sommes en l'an:

- 11 de l'ère Heisei, correspondant au règne de l'empereur du Japon Akihito;
- 1420 de l'ère musulmane (l'hégire) qui débute le jour où le prophète Mahomet quitta la Mecque pour Médine.
- 1999 du calendrier grégorien. En vigueur dans le monde entier, il doit son nom au pape Grégoire XIII qui réforma en 1582 le calendrier julien. Issu de la réforme du calendrier romain (en vigueur depuis la fondation de Rome) décrétée par Jules César, ce calendrier fut observé par les chrétiens à partir de l'an 532, quand l'Eglise fixa le début de l'ère chrétienne au jour présumé de la naissance de Jésus.
- 5100 de l'ère *Kaliyuga*, «âge des conflits». Dernier cycle cosmique de l'humanité selon la cosmogonie brahmanique, cette ère aurait débuté en 3102 av. J.-C., la fin de la Grande Guerre qui fait le sujet principal du Mahâbhârata, et devrait se terminer en l'an 428 999.
- 5543 de l'ère bouddhique, qui commémore la mort de Bouddha;
- 5760, selon le calendrier israélite, fondé sur le calendrier babylonien, commémorant la date présumée de la Création. ■

Minuit à sa porte

La concurrence est rude: l'Observatoire américain de la marine en Thaïlande affirme de son côté, dans une théorie très controversée, que le soleil poindra le 1^{er} janvier à sept heures du matin à l'horizon de la frontière entre la Birmanie et la Thaïlande, faisant de cette dernière «le meilleur des emplacements au monde pour accueillir le nouveau millénaire». Chacun voit minuit à sa porte. Voici donc les Thaïlandais installés aux premières loges. Mais ils boudent la prestation. Pays du bouddhisme *théravada*, la Thaïlande, tout comme le Laos, le Cambodge, la Birmanie et le Sri Lanka, a célébré son troisième millénaire il y a 543 ans. En outre, elle arrose ses nouvelles années à la mi-avril, lors de *Songkran*, la fête de l'eau.

Cependant, ici et là, quelques adeptes de l'an 2000 s'efforcent d'attiser les convoitises. Le géant thaï du tourisme TAT (*Tourism Authority of Thailand*), est un des rares à se lancer dans la production d'événements estampillés «nouveau millénaire»: mariage de l'an 2000 pour 2000 couples, marathon du nouveau millénaire ou méga-concert au bord de la mer... Il n'empêche. Dans le



Devant l'église de la Nativité, où le Christ serait né, à Bethléem. A l'occasion de l'an 2000, l'Autorité palestinienne s'est lancée dans d'importants travaux de rénovation de la ville.

© Menahem Kahana/Alp, Paris

Sud-Est asiatique, qui se bat pour surmonter deux ans de crise économique, le nouveau millénaire ne suscite ni intérêt véritable, ni projets faramineux. Et si TAT enregistre une augmentation des réservations de chambres d'hôtels d'environ 30% par rapport à décembre 1998, c'est que la quasi-totalité des clients sont étrangers.

Le Japon, quant à lui, a remis les pendules à l'heure occidentale depuis 1873 (ère Meiji), modernité oblige. Auparavant, il utilisait le *Taiintaiyoreki*, calendrier luni-solaire de l'époque de Nara (645-794), l'âge d'or de la civilisation nipponne. Pendant près d'un siècle, les Japonais, notamment ceux de la campagne, ont toutefois continué à fêter le nouvel an «ancien», ajoutant simplement à celui-ci le «nouveau». Et comme la tradition veut que le calcul du temps recommence à zéro avec l'avènement de chaque nouvel empereur, ils observaient trois calendriers en même temps.

Aujourd'hui, le *Taiintaiyoreki* n'est per-

pétué que par quelques nostalgiques et le réveillon se fête le 31 décembre. Mais si les calendriers changent au fil du temps, les traditions, elles, demeurent. Aussi, les Japonais célébreront-ils le nouvel an à la manière de leurs ancêtres, avec leurs jeux et décorations classiques, leurs habits solennels et les plats «porte-bonheur» spécialement préparés à cette occasion.

Un restaurateur de renom a annoncé en grandes pompes la préparation du *Dit du Genji* (nom emprunté à un célèbre roman classique vieux de 1000 ans). Au menu: un assortiment de 35 mets pour quatre personnes, offert aux fines bouches pour la bagatelle de 8 000 dollars. Plus accessible, la très populaire émission de télévision *Kohaku uta gassen*, compétition entre les chanteuses et les chanteurs de l'année, retiendra comme tous les 31 décembre l'attention de la majeure partie des Japonais. D'autant que la phobie généralisée du bogue de l'an 2000 les incitera à rester chez eux.

A l'Ouest du pays du soleil levant, la nouvelle année grégorienne sera accueillie avec le faste chinois. La municipalité de Beijing a cassé sa tirelire pour construire, avec l'aide généreuse de quelques donateurs de Hong Kong, l'«Autel chinois du siècle». Le complexe architectural, comprenant plusieurs salles d'expositions, a coûté environ 24 millions de dollars. Il a mobilisé quelque 200 architectes et historiens de l'art. L'autel rotatif de 47 mètres de diamètre est muni d'une immense plate-forme pouvant recevoir plus de 1 000 chanteurs et danseurs. On y accède par le «Tunnel du temps», long de 300 mètres, dont les reliefs en bronze représentent les 5 000 ans d'histoire du pays.

Certes, les anciennes générations préfèrent attendre le mois de février pour célébrer l'arrivée de l'année du Dragon, et les provinces reculées restent souvent sourdes au tintamarre du troisième millénaire. Mais, les jeunes citadins attendent avec impatience la Saint Sylvestre. Ils font fi des rappels à ▶



Chen Fei © Xinhua, Beijing

A Shanghai, un jeune couple fixe l'horloge du siècle.

► l'ordre des quelques ardents défenseurs du calendrier chinois qui se sont publiquement opposés à ce jubilé «biblique» et des astronomes qui, ayant pris la chose au sérieux, s'évertuent à expliquer que le nouveau millénaire n'arrivera que 12 mois plus tard.

Il est vrai que dans un calendrier commençant en l'an 1, le siècle suivant ne débute qu'en 101, et ainsi de suite, jusqu'à 2001. Mais sachant que le calendrier grégorien n'a que 418 ans dans sa forme actuelle, alors qu'il en a 2044 en tant que descendant direct du calendrier julien et que, de surcroît, Jésus serait né en l'an 5 avant lui-même (!), les jeunes confucéens, bouddhistes, taoïstes, musulmans, chrétiens et athées en concluent à juste titre que l'an 2000 ne correspond à rien, si ce n'est à une volonté mondialement partagée d'entrer au plus vite dans le nouveau millénaire – histoire de faire la fête et des affaires par la même occasion – et n'ont aucune envie de rater le rendez-vous.

Même frénésie dans la vallée du Jourdain: côté israélien «Nazareth-2000»; côté palestinien «Bethléem-2000». Dieu merci (sic), la répartition des lieux saints rend justice aux deux peuples qui, malgré le faible taux de chrétiens dans leurs rangs, réhabilitent désormais ces sites qui renvoient à l'aube du christianisme.

Dans une région riche en célébrations, c'est la valse des calicots de bienvenue. Après

les 3 000 ans de Jérusalem et les 50 ans d'Israël fêtés du bout des lèvres pour cause de gel du processus de paix, l'aéroport international israélien de Lod poursuit son extension baptisée «Ben Gourion 2000», pour recevoir les pèlerins qui, de Noël 1999 aux Pâques 2001, parcourront la voie douloureuse qui marqua la vie du Christ. Seront-ils six millions comme l'envisage le Vatican, de trois à quatre millions comme l'ont prévu les autorités israéliennes, ou 2,5 millions comme le craignent les pessimistes tablant sur une hausse du tourisme d'à peine 20%?

Marchands du temple

Pour Bethléem, l'an 2000 est aussi une année d'enjeux économiques. Selon les prévisions des experts, le flux de touristes devrait doper le revenu de la population palestinienne de 100 dollars *per capita*. La Banque mondiale a demandé aux pays donateurs de devancer le père Noël à Bethléem, pour investir 85 millions de dollars dans la réfection de la ville. Les hommes d'affaires ont aussi mis la main au gousset pour y construire 6 000 chambres d'hôtel.

Le bimillénaire est prétexte à des projets encore plus profanes. Loin des rosaires, l'ultime faute de goût à l'étal des marchands du Temple n'est-elle pas ce crû «Jérusalem 2000» de cabernet israélien? Il affiche sur son étiquette le dôme du Rocher, troisième lieu saint de l'Islam après La

Mecque et Médine et ce, au mépris d'une foi interdisant l'alcool. Tempête dans un verre de vin? L'affaire, en tout cas, est allée jusqu'à la Ligue arabe...

Dans le monde arabe, l'Égypte a décidé d'être la vedette des festivités millénaristes auxquelles elle refuse d'accorder un caractère religieux. Le jubilé coïncidant avec le début du septième millénaire de l'Égypte antique, la grande fête aura logiquement lieu au pied des pyramides de Guizeh. Sur une «scène» de 20 000 m², plus de 1 000 artistes se joindront au célèbre compositeur français Jean Michel Jarre, pour présenter *Les Douze rêves du soleil*. Les producteurs et autres investisseurs n'ont rien à craindre: les 9,5 millions de dollars dépensés pour ce projet seront vite rentabilisés par les quelque 50 000 spectateurs attendus, munis de leurs billets allant de 150 à 400 dollars. Prix inabordable pour la majorité des jeunes Égyptiens, qui auront droit, pour une somme plus modeste, à leur «place au soleil».

Le concert commencera au crépuscule du dernier jour l'an 1999 et se poursuivra jusqu'à l'aube du premier jour de l'an 2000. Quand le premier rayon de soleil percera dans le ciel égyptien, une pyramide dorée haute de neuf mètres se posera au sommet de la pyramide de Kheops, marquant la naissance du «nouveau millénaire».

Bonne année! ■

LA NOUVELLE ONDE DE CHOC DES RADIOS INTERNATIONALES

► Cynthia Guttman

Hier seules sources d'informations extérieures dans de nombreux pays, les radios internationales publiques doivent s'adapter à la concurrence locale. Et aux nouvelles technologies.

À Budapest (Hongrie), les radios publiques britannique, française et allemande se sont alliées en vue de lancer une station FM (à modulation de fréquence) en l'an 2000. Cette initiative est révélatrice du nouveau contexte dans lequel opèrent les radios internationales. Presque du jour au lendemain, la chute du rideau de fer a totalement remis en cause leur mission traditionnelle: envoyer des informations «libres» aux citoyens des Etats à régime autoritaire.

Assurer un flux ininterrompu d'informations objectives

Cette mission n'a pas perdu de sa pertinence. Voice of America (VOA) compte parmi ses cinq premiers marchés l'Afghanistan et la Chine, où ses émissions sont régulièrement brouillées. En temps de crise (guerre au Kosovo, par exemple), l'audience de ces radios augmente considérablement. Confronté en 1999 aux pires restrictions budgétaires de l'histoire de sa radio publique allemande, Dieter Weirich, directeur général de Deutsche Welle (DW), est resté intransigent sur sa mission: «*Deux êtres humains sur trois vivent dans des pays où la liberté de la presse n'existe pas. Notre devoir est de leur assurer un flux ininterrompu d'informations objectives issues de sources crédibles.*»

Mais, dans de nombreux pays, la fin de la guerre froide a contraint les radios internationales à s'adapter en toute hâte. Elles ne peuvent plus se présenter comme la seule alternative à des programmes censurés par l'Etat. Elles n'apparaissent plus comme les ondes de la liberté pour les uns, ou celles de la subversion pour les autres. De plus, dans beaucoup de pays en développement, les nouveaux gouvernements élus ont mis

fin au monopole des ondes, ouvrant ainsi la voie à l'expression plurielle sur de nouvelles stations FM.

«*Le contexte politique ayant changé, les radios qui avaient pour mission principale de fournir des informations à des auditeurs n'ayant pas librement accès à ces nouvelles dans leur pays ont dû changer leur fusil d'épaule et se développer sur d'autres vecteurs que les ondes courtes*», explique Hugues Salord, directeur des affaires internationales à Radio France Internationale (RFI). Il leur a fallu apprendre à «se vendre» sur des marchés où les cultures et les attentes sont complètement différentes; elles ont dû devenir à la fois locales et internationales.

Dans un paysage audiovisuel déréglementé, le premier pas consistait à s'entendre avec des stations FM locales du monde entier pour qu'elles rediffusent leurs émissions, ou – option plus coûteuse – à acheter des émetteurs FM pour ouvrir des fré-

quences locales. Le support FM représente un saut qualitatif par rapport à l'onde courte et à ses crépitements: elle permet aux journalistes de parler plus vite et d'ajouter de la musique dans les programmes.

A en croire Mark Brayne, rédacteur en chef pour l'Europe du service international de la BBC, celle-ci avait «plusieurs longueurs d'avance sur presque tout le monde» dans la constitution d'un réseau FM: elle avait commencé en Finlande en 1987. Trois ans plus tard, la BBC est à pied d'œuvre en Roumanie, juste après la chute du régime communiste: elle signe des accords avec les stations de radio naissantes et crée un réseau de 97 rediffuseurs locaux. D'après une étude récente, la radio britannique s'est attachée 17% des auditeurs roumains. «*En un sens, nous sommes devenus là-bas une radio nationale*, commente Mark Brayne. *Nous couvrons de très près l'actualité roumaine, traitée avec les valeurs journalistiques de la BBC, et* ►

En Chine, un jeune garçon écoute la radio sur les hauteurs à la frontière du Kazakhstan.



© Rhodri Jones/Panos Pictures, Londres

► Journaliste au *Courrier de l'UNESCO*. Avec le concours d'Anne Pélouas au Canada.

► nous proposons une solide analyse des informations internationales.»

L'Afrique, où les marchés de la radio ont été déréglementés plus vite qu'en Asie, est particulièrement convoitée. Dès qu'une radio étrangère peut passer en FM, son audience augmente considérablement. La BBC et RFI se sont assurés d'immenses auditoires dans leurs anciennes colonies africaines et l'Éthiopie fait partie des cinq premiers marchés de VOA. RFI a commencé à ouvrir des stations FM relais hors des capitales d'Afrique occidentale; elle diffuse au Mali des émissions en bambara produites sur place.

Forte demande pour des informations équilibrées et rigoureuses

«RFI est pratiquement perçue comme une radio nationale à part entière, qui touche jusqu'à 30 ou 40% de la population francophone africaine», affirme Erlends Calabuig, directeur des rédactions en langues étrangères. La radio française s'efforce à présent de percer à l'extérieur de l'aire francophone: elle vient d'ouvrir une station FM au Ghana et une autre doit suivre à Lagos. «Les pays de la région souhaitent manifestement s'affranchir de leur zone d'influence culturelle traditionnelle, estime Hugues Salord. Je crois que l'Afrique anglophone s'intéresse de plus en plus au monde francophone, pas seulement d'un point de vue linguistique mais aussi économique, politique et culturel.»

De toute évidence, les radios étrangères sont très prisées, et pas seulement en tant que sources d'informations internationales. «Sur beaucoup de marchés, il y a infiniment plus de concurrence, mais pas toujours dans l'exactitude et l'impartialité, observe Caroline Thomson, directrice-adjointe du service international de la BBC. De nombreuses stations musicales ont surgi après la déréglementation mais, dans de nombreux pays, l'information reste très réglementée ou de très mauvaise qualité, soumise à quantité de contraintes locales.» Sandy Unger, directeur de VOA, estime lui aussi, que, dans les jeunes démocraties, la demande pour des informations équilibrées et rigoureuses est forte: «Là où les médias ne sont pas pleinement développés, où la loi prévoit des poursuites pénales pour diffamation, où diverses contraintes pèsent sur la liberté d'information, on considère souvent que les nouvelles de l'extérieur sont plus fiables.» VOA a 400 stations FM partenaires en Amérique latine. «Pourquoi signeraient-elles ces contrats si elles étaient sûres d'obtenir l'information par elles-mêmes?», renchérit Sandy Unger.

Toutes les grandes radios sont présentes sur les ondes FM locales mais chacune a sa mission. Le service international de la BBC met en avant sa réputation de fiabilité

«Le rôle des radios internationales est d'aider à décoder la complexité du monde actuel. Il ne s'agit pas d'énoncer des jugements de valeur ou de donner des leçons, mais d'apporter des éléments d'information qui permettent à l'auditeur de se faire sa propre opinion»

et de qualité, que son public a toujours privilégiée dans les sondages. VOA, devenu organisme fédéral indépendant en octobre 1999, a mandat d'informer sur les événements mondiaux ainsi que sur la politique, la société et la culture américaines. RFI met un point d'honneur à donner une lecture française de l'actualité, qui reflète une diversité d'opinions. Le directeur de DW, Dieter Weirich, souligne le rôle de sa radio dans la constitution d'«une conscience internationale de la nouvelle Allemagne». Mais la façon de remplir ces missions a changé, car la FM appelle un style de programmation plus dynamique que l'onde courte.

«C'est un véritable effet de zoom, explique Erlends Calabuig de RFI. Nous nous adressons à une masse indistincte d'auditeurs avec un seul moyen de diffusion qui couvrirait l'ensemble de la planète. Maintenant, nous resser-

rons en plan rapproché: nous devons répondre aux attentes particulières des auditeurs.» Les informations internationales restent certes la colonne vertébrale de toutes ces radios, et elles couvrent maintenant l'actualité 24 heures sur 24, mais les programmes sont aussi devenus plus éclectiques, avec de la musique et des émissions adaptées, ainsi que des productions locales plus nombreuses.

Dès 1989, la BBC a recruté dans l'ex-bloc de l'Est des jeunes connaissant bien le terrain. A Bucarest et à Sofia, les filiales de RFI alternent les émissions produites sur place et à Paris, en s'efforçant de présenter l'actualité sous un angle plus «franco-européen». Toutes les radios internationales du vieux continent sont fermement convaincues qu'il leur incombe d'«accompagner le dialogue avec les pays d'Europe centrale et orientale, en leur ouvrant une fenêtre sur l'Europe», comme le dit Erlends Calabuig. Elles se sentent aussi une responsabilité dans la construction d'une Europe unifiée. Radio E, une émission d'actualité, est ainsi réalisée avec des contributions de plusieurs radios publiques européennes, afin d'offrir une lecture plus riche des questions régionales.

Emettre dans des langues locales: un impératif

L'une des clés pour conquérir de nouveaux auditeurs est d'émettre en langue locale. RFI a conscience que ses efforts pour percer en Afrique anglophone n'aboutiront que lorsqu'elle diffusera en swahili et en haoussa, comme le font déjà VOA, la BBC et DW. La BBC a introduit plusieurs langues, en particulier l'ouzbek, l'azéri, l'ukrainien, le kazakh et le kirghiz, tout en fermant d'autres services, dans des langues d'Europe de l'Ouest surtout. La stratégie de la BBC consistant à y cibler les élites, elle peut en général le faire en anglais. Récemment, elle a ainsi cessé d'émettre en allemand, parce que des sondages ont montré que l'essentiel de son public dans le monde germanophone l'écoutait en anglais.

Confrontée à de graves restrictions budgétaires, DW a supprimé ses émissions en japonais et en espagnol. Elle ferme actuellement ses services en tchèque, en slovaque et en hongrois, estimant que les pays où ces langues sont parlées sont maintenant des «démocraties bien établies avec un large éventail de médias». DW développe en revanche ses programmes en russe et en anglais, et compte faire de gros progrès sur le marché asiatique grâce au satellite AsiaSat 2. Quelles que soient leurs contraintes budgétaires, toutes les grandes radios internationales ont introduit des émissions en albanais et en macédonien, ce qui démontre que leur pre-

LES GRANDES RADIOS INTERNATIONALES

Service international de la BBC: 1 120 heures d'émission par semaine, qui touchent 143 millions d'auditeurs en 43 langues; budget: 175 millions de livres (280 millions de dollars).

VOA (Voice of America): 870 heures d'émission par semaine, qui touchent 91 millions d'auditeurs en 53 langues; budget: 106 millions de dollars*.

DW (Deutsche Welle): 718 heures d'émission par semaine, qui touchent 28,1 millions d'auditeurs en 36 langues; budget: 606 millions de DM (336,6 millions de dollars).

RFI (Radio France internationale):** 313 heures d'émission par semaine, qui touchent 45 millions d'auditeurs en 20 langues; budget: 754 millions de francs (125,6 millions de dollars).

* Salaires et coûts de reportages seulement. Les coûts de transmission ne sont pas compris.

** En incluant sa filiale RMC-Moyen-Orient.



© Betty Press/Paros Pictures, Londres

En Tanzanie, des réfugiés hutus rwandais se hissent sur une hauteur avec leur radio, pour une meilleure réception des ondes.

mier souci est d'être présentes quand les événements l'exigent.

Au cœur des stratégies des grandes radios, l'introduction de nouvelles langues coûte cher. Toutes ces radios soulignent qu'elles sont indépendantes de l'Etat sur le plan rédactionnel mais toutes comptent sur l'Etat pour les financer, et aucune n'a été généreusement servie ces 10 dernières années. Sandy Unger de VOA craint «des coupesclaires» dans ses services si le Congrès ne lui octroie pour 2000 qu'un budget identique au précédent. Le budget du service international de la BBC baisse en termes réels depuis huit ans, celui de RFI est resté stationnaire et celui de DW a été réduit de 30 millions de DM en 1999 (une baisse de 4,7%). Il va encore perdre 10% d'ici à 2003: plus de 700 emplois doivent être supprimés.

Au début des années 90, Radio Canada Internationale (RCI), acteur de moindre envergure sur la scène mondiale, a supprimé sept de ses 15 langues et réduit son personnel. Elle avait presque disparu des ondes en 1996 quand une subvention du gouvernement fédéral l'a sauvée *in extremis*. Pour Florian Sauvageau, professeur à l'Université Laval de Québec, cette crise a traduit le manque d'intérêt de l'Etat pour les relations culturelles internationales. RCI, qui deve-

loppe ses émissions vers la Chine et l'Afrique, entend à présent montrer la puissance économique et la diversité culturelle du Canada.

Dans ce contexte de vaches maigres, comment être présent sur tous les fronts? Les radios doivent continuer à émettre en ondes courtes vers les zones politiquement sensibles, et en FM ainsi que par satellite ailleurs. Voilà qu'il leur faut aussi investir dans les nouvelles technologies. Internet est la grande priorité. «C'est l'onde courte de demain», affirme Caroline Thomson. *Le problème de la FM, c'est qu'on est très exposé aux pressions locales.* Le service international de la BBC a toujours une ou deux de ses stations FM bannies des ondes, parce qu'une émission a heurté le pouvoir en place. «Si l'on veut maintenir la vitalité de la radiodiffusion internationale à moyen terme, il faut investir maintenant dans Internet, support bien plus libre», ajoute-t-elle.

Ondes courtes numérisées

Toutes les radios surveillent de près Worldspace – la réception directe par satellite sur des antennes paraboliques individuelles offrant une qualité d'écoute exceptionnelle – et la numérisation imminente de l'onde courte, qui devrait redonner vie à ce vecteur. Cette dernière offrira aussi une meilleure qualité d'écoute et permettra une

baisse des coûts de production: de nouvelles stations devraient poindre, s'adressant à des segments de plus en plus particuliers du public.

Dans de nombreux pays du Sud où la déréglementation est en cours, la radiodiffusion d'Etat était un héritage des anciennes puissances coloniales. Celles-ci contribuent aujourd'hui au processus de libéralisation, en assurant des formations et une assistance technique. RFI rappelle que le lancement de sa première station FM à Dakar (Sénégal) en 1991 a beaucoup fait pour «ouvrir, enrichir le paysage radiophonique et revigorer la radio publique nationale». Dans ces pays, «les radios internationales montrent un peu l'exemple», estime Sandy Unger de VOA.

Quelle que soit la technologie qui l'emportera, seul le contenu pourra donner un avantage décisif aux radios étrangères. Leurs plus grands atouts, selon Hugues Salord, sont leur expérience, leur savoir-faire et leur réseau mondial de correspondants: «Le rôle des radios internationales est d'aider à décoder la complexité du monde actuel. Il ne s'agit pas d'énoncer des jugements de valeur ou de donner des leçons, mais d'apporter des éléments d'information qui permettent à l'auditeur de se faire sa propre opinion».

LA KÉNYANE WANGARI MUTA MAATHAI AUX ARBRES, CITOYENS!

Cette grande figure de la lutte pour la protection de l'environnement, pour la démocratie et pour les droits des femmes espère qu'une nouvelle génération de dirigeants africains donnera la priorité aux besoins du peuple.

Il est impossible, à vos yeux, d'améliorer la qualité de l'environnement tant que les conditions de vie de la population n'auront pas elles-mêmes été améliorées. Pourquoi?

Si nous voulons sauvegarder la nature, commençons par protéger les êtres humains: ils font partie de la biodiversité. Si nous ne pouvons pas préserver notre propre espèce, à quoi rime de sauver les espèces d'arbres? On a parfois l'impression que les pauvres détruisent la nature. Mais ils sont si préoccupés par leur survie qu'ils ne peuvent pas s'inquiéter des dégâts durables qu'ils infligent à l'environnement. Donc, paradoxalement, les pauvres, qui dépendent de la nature, sont aussi en partie responsables de sa destruction. Voilà pourquoi je répète que nous devons améliorer leurs conditions de vie si nous voulons réellement sauver notre environnement.

Ainsi, dans certaines régions du Kenya, les femmes font des kilomètres à pied pour aller chercher du bois de chauffe en forêt: près de chez elles, il n'y a plus d'arbres; elles doivent aller toujours plus loin pour en trouver. Comme le bois est rare, les repas cuits sont moins nombreux, l'alimentation en pâtit, la faim gagne du terrain. Si ces femmes étaient moins pauvres, elles n'iraient pas dégrader une précieuse forêt.

Quels sont les enjeux actuels pour les forêts du Kenya et d'Afrique orientale?

Depuis le début du siècle, la tendance est claire: on abat des forêts primaires et on replante des espèces exotiques commercialisables. Nous en mesurons mieux les conséquences aujourd'hui. Nous avons compris qu'il ne fallait pas abattre les forêts locales, afin de préserver notre riche biodiversité. Mais déjà, les dégâts sont importants. En 1977, quand notre mouvement Ceinture verte (voir encadré, p. 47) a commencé sa campagne

de plantation d'arbres, le couvert forestier du Kenya était d'environ 2,9%. Aujourd'hui, il est de 2%. Nous perdons plus d'arbres que nous n'en plantons.

Autre gros problème: l'environnement de l'Afrique orientale est très vulnérable. Nous sommes proches du Sahara et, selon les experts, le désert pourrait s'étendre vers le sud comme un fleuve en crue, si nous continuons à abattre des arbres sans discernement: ce sont eux qui empêchent l'érosion des sols par la pluie et le vent. En

Aujourd'hui, nous avons planté plus de 20 millions d'arbres dans tout le Kenya.

Cet acte est porteur d'un message simple: tout citoyen peut au moins planter un arbre pour améliorer son cadre de vie. Chacun réalise ainsi qu'il peut prendre en charge son environnement, premier pas vers une participation plus active au sein de la société

défrichant les bouts de forêt qui nous restent, nous créons en fait quantité de micro-Sahara. Nous en voyons déjà les isngesen voir des preuves.

Notre mouvement organise des séminaires d'éducation pour les ruraux, en particulier les cultivateurs, dans le cadre de campagnes de sensibilisation sur les questions d'environnement. Si l'on demande à 100 agriculteurs combien parmi eux se souviennent d'une source ou d'un cours d'eau qui s'est tari de leur vivant, près de 30 lèvent la main.

Quelles sont les réalisations du mouvement Ceinture verte? Dans quelle mesure a-t-il empêché la dégradation de l'environnement au Kenya?

Son plus grand succès, à mes yeux, a été d'éveiller les citoyens ordinaires, en particulier les ruraux, aux problèmes écologiques. Les gens ont compris que l'environnement est l'affaire de tous et pas seulement du gouvernement. C'est en partie grâce à cette prise de conscience que nous avons désormais l'oreille des responsables politiques: les citoyens les mettent au défi de protéger la nature.

Ceinture verte a aussi promu l'idée de préserver l'environnement par les arbres, qui satisfont beaucoup de besoins essentiels dans les communautés rurales. A nos débuts, en 1977, nous avons planté sept arbres dans un petit parc de Nairobi. A cette époque, nous n'avions ni pépinières, ni équipes, ni argent mais une conviction: les gens ordinaires des campagnes ont leur rôle à jouer pour résoudre les problèmes écologiques. Aujourd'hui, nous avons planté plus de 20 millions d'arbres dans tout le Kenya. Cet acte est porteur d'un message simple: tout citoyen peut au moins planter un arbre pour améliorer son cadre de vie. Chacun réalise ainsi qu'il peut prendre en charge son environnement, premier pas vers une participation plus active au sein de la société. Comme les arbres que nous avons plantés sont bien visibles, ils sont les meilleurs ambassadeurs de notre mouvement.

Malgré le sommet de la Terre de Rio en 1992 et le protocole de Kyoto sur le climat signé en 1997, les programmes et les campagnes de protection de l'environnement au niveau mondial n'avancent pratiquement pas. Pourquoi?

Pour beaucoup de dirigeants de la planète, le développement continue malheureusement de signifier culture extensive de denrées agricoles exportables, barrages



© Clemens Schrame, Verne/Right Livelihood Award Stiftelsen, Stockholm

hydroélectriques ruineux, hôtels, supermarchés et produits de luxe, qui contribuent au pillage des ressources naturelles. C'est une politique à courte vue qui ne répond pas aux besoins essentiels des gens: une alimentation suffisante, de l'eau potable, un toit, des hôpitaux de proximité, de l'information et la liberté. Cette frénésie de prétendu «développement» a relégué la protection de l'environnement à l'arrière-plan. Le problème, c'est que ceux qui portent une lourde responsabilité dans la destruction de l'environnement sont précisément ceux qui devraient soutenir des campagnes écologiques. Ils ne le font pas. Les détenteurs du pouvoir politique font des affaires et entretiennent des liens étroits avec les multinationales. Et celles-ci n'ont d'autre but que de gagner de l'argent aux dépens de l'environnement et de la population.

Nous savons que les multinationales persuadent de nombreux dirigeants politiques de ne pas prendre au sérieux les conférences internationales sur l'environnement. Je suis fermement convaincue que nous devons refuser, en tant que citoyens, d'être à la merci de ces sociétés. Elles peuvent être absolument impitoyables: elles sont sans visage humain.

Vous avez d'abord été universitaire, puis écologiste. Aujourd'hui, vous vous définissez comme une militante en faveur de la démocratie. Comment analysez-vous cette évolution?

Rares sont aujourd'hui les écologistes qui se soucient exclusivement du bien-être des abeilles, des arbres et des papillons. Ils savent qu'il est impossible de préserver l'environnement si le gouvernement ne contrôle pas les industries polluantes et le ►

«UNE PEAU D'ÉLÉPHANT»

Dans un pays où les femmes jouent un rôle marginal dans la vie politique et sociale, les succès de Wangari Muta Maathai, 59 ans, font figure de brillante exception. Biologiste, elle fut la première femme d'Afrique orientale à passer un doctorat, à devenir professeur et à diriger un département (à l'Université de Nairobi). Wangari Muta Maathai a commencé à militer activement au sein du Conseil national des femmes du Kenya en 1976. De là, elle a lancé le projet de plantation d'arbres «Harambee pour sauver la terre!» (en swahili, *harambee* signifie «tirons ensemble»). Il fut rebaptisé «mouvement Ceinture verte» (*Green Belt Movement, GMB*) en 1977.

Le GBM a lancé des programmes pour promouvoir et protéger la biodiversité, préserver les sols, créer des emplois, en particulier en zone rurale, valoriser l'image de la femme dans la société et leur permettre d'exercer leurs talents de dirigeantes. Le grand objectif du mouvement était de faire comprendre à la population qu'il fallait protéger l'environnement par la plantation d'arbres et leur gestion durable. Près de 80% des 20 millions d'arbres qu'il a plantés ont survécu. Aujourd'hui, le GBM a plus de 3000 pépinières, qui fournissent du travail à quelque 80 000 personnes, pour la plupart des rurales.

En 1986, le GBM a créé un réseau panafricain. Il a organisé des stages et programmes de formation sur l'environnement à l'intention de nombreuses personnes originaires d'autres pays d'Afrique. Ses méthodes ont fait école en Tanzanie, en Ouganda, au Malawi, au Lesotho, en Ethiopie et au Zimbabwe.

Wangari Muta Maathai, qui est membre du conseil consultatif pour les questions de désarmement auprès du secrétaire général des Nations unies, a reçu 14 distinctions internationales, dont le prestigieux Right Livelihood Award. Ce prix, attribué par une fondation suédoise et souvent baptisé «Prix Nobel alternatif», lui a été décerné en reconnaissance de sa «contribution au bien-être de l'humanité».

Au Kenya, elle a été durement rossée par la police, notamment lors de manifestations pour sauver les forêts. «L'Etat croit qu'en me menaçant et en me frappant, il peut me réduire au silence, dit-elle. Mais j'ai une peau d'éléphant. Et il faut bien que quelqu'un parle haut et fort.»

Cette mère de trois enfants lutte aujourd'hui pour sauver les 1 000 hectares des forêts de Karura, au nord-ouest de Nairobi, où le gouvernement veut construire de grands ensembles immobiliers. ■

► déboisement. Au Kenya, des promoteurs immobiliers ont été autorisés à construire de coûteuses résidences au cœur des forêts primaires. Il est de notre devoir, en tant qu'individus responsables, de nous y opposer. Mais dès qu'on intervient dans ce type d'affaires, on se trouve en conflit direct avec des responsables politiques et on se fait traiter d'agitateur.

Dans les années 70, j'ai d'abord enseigné à l'Université de Nairobi. J'ai alors eu le sentiment que les droits des enseignantes au sein de l'université n'étaient pas respectés parce qu'elles étaient des femmes.

Un jour, des parlementaires railleurs m'ont reproché d'être divorcée. Au fond d'eux-mêmes, ils espéraient qu'en mettant en cause ma féminité, ils allaient me faire taire. Ils ont compris plus tard qu'ils s'étaient trompés

J'ai donc milité pour revendiquer ces droits. Parallèlement, je me suis trouvée confrontée à d'autres problèmes comme les droits de l'homme, qui étaient étroitement liés à mon travail mais qui n'étaient pas clairs pour moi, au début. Cela m'a conduit à aborder les questions de gouvernance.

J'ai compris, au cours de ces années 70 que, dans une jeune démocratie comme la nôtre, il était très facile pour des gouvernants de devenir dictateurs, puis d'utiliser les ressources nationales comme leur propriété privée: la Constitution leur donnait le pouvoir de faire mauvais usage de l'ap-

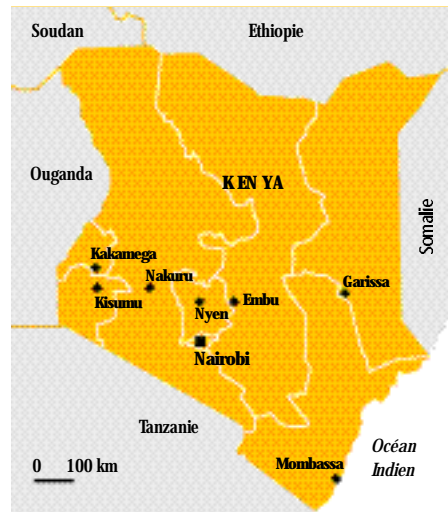
pareil d'Etat. Je me suis donc engagée dans le mouvement pour la démocratie. J'ai réclamé des réformes constitutionnelles et un espace politique pour assurer les libertés de pensée et d'expression. Nous ne pouvons pas vivre sous un régime qui tue la créativité et encourage la lâcheté.

Avec vos diplômes, vous auriez pu vivre confortablement en Occident. Vous avez préféré regagner le Kenya. Or, pendant 25 ans, on vous a abreuvée d'injures, menacée, battue, jetée en prison et interdit à plusieurs reprises de quitter le territoire. Avez-vous jamais regretté d'être rentrée au pays et d'y militer?

Devenir militante n'a pas été une décision délibérée. Mais je n'ai jamais regretté d'être restée ici, pour contribuer au développement de mon pays et de ma région. Je sais que j'ai fait un petit quelque chose. De nombreuses personnes viennent me voir et me disent que mon travail les a inspirées. Cela me réjouit parce qu'au début, en particulier pendant la dictature, il était difficile de parler. Il y a encore quelques années, des passants m'approchaient dans la rue et chuchotaient: «*Je suis avec vous: je prie pour vous.*» Ils ne voulaient pas qu'on les entende. Beaucoup avaient peur de me parler et d'être vus avec moi car ils risquaient d'être sanctionnés.

J'ai eu plus d'impact en subissant des procès et autres tribulations que si j'étais partie à l'étranger, si j'avais dit, en vivant en Occident: «*Mon pays devrait faire ceci ou cela.*» Sur place, j'encourage beaucoup plus de gens.

Avez-vous été en butte à tant d'attaques virulentes et d'exactions parce que vous



LE KENYA EN CHIFFRES

Ancienne colonie britannique, le Kenya est devenu une république en 1964, l'année suivant son indépendance.

Capitale: Nairobi

Superficie: 582 646 km²

Population: 28,4 millions d'habitants

Langues: swahili et anglais

Espérance de vie: 52 ans

Taux d'alphabétisation des adultes: 79,3%

PIB par habitant: 372 dollars

Président: Daniel Arap Moi.

Source: Rapport sur le développement humain du PNUD, 1999.

contestiez des décisions prises par des hommes?

Nos hommes pensent que les Africaines doivent être dépendantes et soumises – et surtout pas meilleures que leur mari. Au début, beaucoup de gens étaient effectivement contre moi parce que je suis une femme: ils ne supportaient pas que j'aie des opinions tranchées. Je sais qu'à certains moments, des hommes haut placés, dont le président Daniel Arap Moi, m'ont tournée en dérision. Un jour, des parlementaires railleurs m'ont reproché d'être divorcée. Au fond d'eux-mêmes, ils espéraient qu'en mettant en cause ma féminité, ils allaient me faire taire. Ils ont compris plus tard qu'ils s'étaient trompés.

En 1989 par exemple, nous avons eu un grave affrontement avec les autorités: nous sommes battus pour sauver le parc Uhuru de Nairobi. Je soutenais qu'il était absurde de supprimer ce parc magnifique, en plein centre-ville, pour construire des immeubles. C'était le seul endroit de Nairobi où les citadins pouvaient passer un moment en plein air avec leur famille, sans être importunés. Quand j'ai lancé la cam-

A Madagascar, des femmes plantent du riz sur les décombres d'une forêt. Brûlée pour créer des terres cultivables, cette zone était l'habitat naturel des derniers descendants d'une espèce rare de lémuriers.



© Paul Harrison/Still Pictures, Londres

► pour l'union était une bonne idée. Nous voulions former une sorte d'unité nationale au sein de l'opposition dès 1992. Exactement ce qu'elle prône aujourd'hui.

Pour les élections de 1997, j'ai cherché à persuader l'opposition de s'unir afin de présenter contre la KANU¹, parti dominant au Kenya, un candidat fort issu d'une des communautés ethniques. Mais certaines de ses composantes m'ont traitée de «tribaliste» pour avoir émis cette idée. Devant l'échec de tous mes efforts unitaires, j'ai décidé de me présenter seule. Pendant la campagne, je me suis aperçue que, dans ce pays, il est très difficile de se faire élire sans argent. Je n'avais pas d'argent. J'ai compris que la valeur, l'honnêteté, les sentiments démocratiques importaient peu, si l'on n'a pas d'argent à donner aux électeurs. Alors, j'ai perdu.

J'ai aussi constaté que la population n'est pas encore prête pour la démocratie, qu'il nous faudra beaucoup d'éducation civique et de prise de conscience politique. On reste dominé par l'ethnie, on vote en fonction de clivages ethniques. Cette question est d'ailleurs devenue un enjeu majeur lors des dernières élections.

Malgré ses immenses ressources naturelles, l'Afrique est le continent à la traîne du développement et de la croissance. Pourquoi?

Parce qu'elle est mal gouvernée, c'est évident. Ses dirigeants passeront dans l'histoire comme une génération d'irrespon-

1. Fondée en 1960, la KANU (Kenya African National Union) a remporté en 1963 les premières élections de l'après-indépendance. Elle est restée au pouvoir depuis.

Nous devons améliorer notre gouvernance. Sinon, il n'y a pas d'espoir. Si notre peuple est incapable de se protéger lui-même, il continuera à être exploité, et ses ressources également. Par ailleurs, les puissances occidentales, notamment les anciens maîtres coloniaux, ont continué à exploiter l'Afrique et à coopérer très étroitement avec ces dictateurs et ces dirigeants irresponsables

sables, qui ont mis leur continent à genoux. Durant les 30 dernières années, l'Afrique a manqué de gouvernants altruistes et visionnaires, soucieux du bien-être du peuple.

Il y a des raisons historiques à cela. Juste avant d'octroyer l'indépendance à de nombreux pays africains, les colons ont promu de jeunes Africains à des postes jusque-là inaccessibles aux indigènes, ils les ont formés pour prendre le relais. Ces nouveaux administrateurs, ces élites noires naissantes, ont joui du même mode de vie, des mêmes privilèges économiques et sociaux que les hauts fonctionnaires des empires coloniaux. Et, sur le plan des objectifs pour le pays, rien ne distinguait les nouveaux dirigeants des anciens, sauf la couleur de la peau. C'est ainsi que les gouvernants africains ont abandonné leur peuple. Pour conserver le pouvoir, ils ont suivi exactement la recette du colo-

nialisme: dresser une communauté contre une autre. Ces conflits ont duré des décennies dans quantité de pays, drainant leurs maigres ressources. Donc, nous devons améliorer notre gouvernance. Sinon, il n'y a pas d'espoir. Si notre peuple est incapable de se protéger lui-même, il continuera à être exploité, et ses ressources également. Par ailleurs, les puissances occidentales, notamment les anciens maîtres coloniaux, ont continué à exploiter l'Afrique et à coopérer très étroitement avec ces dictateurs et ces dirigeants irresponsables.

Voilà pourquoi nous sommes si accablés de dettes, impossibles à rembourser. L'Afrique a besoin d'une aide internationale pour améliorer sa position économique. Or, l'aide étrangère qu'elle reçoit relève surtout de l'assistance thérapeutique: secours d'urgence contre la famine, aide alimentaire, contrôle des naissances, camps de réfugiés, forces de maintien de la paix, missions humanitaires. Il n'y a pratiquement pas d'argent pour le développement humain durable: éducation et formation, développement des infrastructures, production alimentaire, aide à la création d'entreprises. Il n'y a pas un sou pour les initiatives culturelles et sociales qui donneraient aux individus une certaine prise sur leur vie et libéreraient leur énergie créatrice.

J'espère qu'au cours du prochain millénaire, de nouveaux dirigeants apparaîtront en Afrique, qu'ils penseront davantage à leur peuple et se serviront des ressources du continent pour aider les Africains à sortir de la pauvreté. ■

Propos recueillis par Éthirajan Anbarasan, journaliste au *Courier de l'UNESCO*.

LISTE DES AGENTS DE VENTE

Adressez-vous à l'agent de vente de votre choix, qui vous communiquera le montant de l'abonnement en monnaie locale.

AFRIQUE DU SUD: International Subscription Services, PO Box 41095, Craighall 2024. Fax: 880 6248.
Mast Publications, PO Box 901, Parklands 2121. Fax: 886 4512.
ALLEMAGNE: German Commission for UNESCO, Colmanstr. 15, D-53115 Bonn. Fax: 63 69 12.
Uno Verlag, Dag Hammarskjöld Haus, Poppelsdorfer Allee 55, D-53115 Bonn. Fax: 21 74 92.
ARGENTINE: Edilyr Srl, Librería Correo de la UNESCO, Tucumán 1685, 1050 Buenos Aires. Fax: 371-8194
AUSTRALIE: Hunter Publications, 58A Gipps Street, Collingwood VIC 3066. Fax 419 7154. **ISA Australia,** PO Box 709, Toowong QLD 4066. Fax: 371 5566.
 United Nations Assoc. of Australia/Victorian Div., 179 St George's Road, N. Fitzroy VIC 3068. Fax: 481 7693.
AUTRICHE: Gerold & Co, Import & Export, Zeitschriften/Periodicals, Graben 31, A-1011 Vienne. Fax: 512 47 31 29.
BELGIQUE: Monsieur Jean de Lannoy, 202 av du Roi, B-1060 Bruxelles. Fax: 538 08 41.
BRESIL: Fundação Getulio Vargas, Editora Divisão de Vendas, Caixa Postal 62.591, 22257-970 Rio de Janeiro RJ. Fax: 551-0948.
CANADA: Renouf Publishing Company Ltd, 5369 ch. Canotek Road, Unit 1, Ottawa, Ont K1J 9J3. Fax: (1-613) 745 7660.
Faxon Canada, PO Box 2382, London, Ont. N6A 5A7. Fax: (1-519) 472 1072.
CHILE: Universitaria Textolbro Ltda., Casilla Postal 10220, Santiago. Fax: 681 9091.
CHINE: China National Publications, Import & Export Corp., PO Box 88, 16 Gongti East Rd, Beijing 100020. Fax: 010-65063101.
CORÉE: Korean National Commission for UNESCO, CPO Box 64, Séoul 100-600. Fax: 568 7454.
DANEMARK: Munksgaard, Norre Sogade 35, PO Box 2148, DK-1016 Copenhagen K. Fax: 12 93 87.
ESPAGNE: Mundi Prensa Libros SA, Castelló 37, 28001 Madrid. Fax: 91575 39 98.

Librería Al Andalus, Roldana 3 y 4, 410091 Séville. Fax: 95422 53 38.
Los Amigos de la UNESCO, Avenida Urquijo 62, 2 Ld., 48011 Bilbao. Fax: 94427 51 59/69
ÉTATS-UNIS: Beman-Associates, 4611-F Assembly Drive, Lanham MD 20706-4391. Fax: 459 0056.
FINLANDE: Stockmann/Akateeminen Kirjakauppa, PO Box 23, SF-00371 Helsinki. Fax: +358 9 121 4450.
Suomalainen Kirjakauppa Oy, PO Box 2, SF-01641 Vantaa. Fax: 852 7990.
GRÈCE: Librairie Kauffmann SA, Mauvrokordatou 9, GR-106 78 Athènes. Fax: 38 33 967.
GUATEMALA: Comisión Guatemalteca de Cooperación con la UNESCO, 3A Avenida 10 29, Zona 1, Apartado Postal 2630, Ciudad de Guatemala.
HONG KONG: Hong Kong Government Information Services Dept., 1 Battery Path Central, Hong Kong
HONGRIE: Librotrade K F T, Periodical Import/K, POB 126, H-1656 Budapest. Fax: 256-87-27.
INDE: Orient Longman Ltd (Subscr. Account), Kamani Marg, Ballard Estate, Bombay 400 038. Fax: 26 91 278.
Oxford Book & Stationery Co, Code No D 8208052, Scindia House, New Delhi 110 001. Fax: 33 22 639.
ISRAËL: Literary Transactions Inc., C/O Steimatsky Ltd., PO Box 1444, Bnei Brak 51114. Fax: 52 81 187.
ITALIE: Licosca/Libreria Comm. Sansoni SPA, Via Duca di Calabria 1/1, I-50125 Florence. Fax: 64 12 57.
JAPON: Eastern Book Service Inc., Periodicals Account, 3 13 Hongo 3 Chome, Bunkyo Ku, Tokyo 113. Fax: 818 0864.
LUXEMBOURG: Messageries Paul Kraus, BP 2022, L-1020 Luxembourg. Fax: 99 88 84 44.
MALTE: Sapienzas & Sons Ltd., PO Box 36, 26 Republic Street, La Valette CMR 01. Fax: 24 61 82.
MAROC: UNESCO, B.P. 1777 RP, Rabat. Fax: 212-767 03 75, Tél.: 212-767 03 74/72.
MEXIQUE: Librería El Correo de la UNESCO SA, Col Roma, Guanajuato 72, Deleg Cuauhtémoc, 06700 Mexico DF. Fax: 264 09 19.

NORVÈGE: Swets Norge AS, Østensenjvæn 18-0606 Oslo, PO Box 6512, Etterstad. Fax: 47 22 97 45 45.
NOUVELLE ZÉLANDE: GP Legislation Services, PO Box 12418, Thorndon, Wellington. Fax: 496 56 98.
PAYS-BAS: Swets & Zeitlinger BV, PO Box 830, 2160 SZ Lisse. Fax: 2524 15888. Tijdschriftcentrale Wijck B V, Int. Subs. Service, W Grachtstraat 1 C, 6221 CT Maastricht. Fax: 32 50 103.
PORTUGAL: Livraria Portugal (Dias & Andrade Lda), Rua do Carmo 70 74, 1200 Lisboa. Fax: 34 70 264.
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE: Artia, Ve Smeckach 30, 111 27 Prague 1.
ROYAUME-UNIE: The Stationery Office Publications Cre., 51 Nine Elms Lane, Londres SW8 5DR. Fax: 873 84 63.
RUSSE: Mezhdunarodnaja Kniga, Ul Dimitrova 39, Moscou 113095.
SRI LANKA: Lake House Bookshop, 100 Chittampalam, Gardiner Mawatha, Colombo 2. Fax: 44 78 48.
SUÈDE: Wennergren Williams AB, PO Box 1305, S-171 25 Solna. Fax: 27 00 71.
SUISSE: Dynapresse Marketing SA, (ex-Naville SA), 38 av Vibert, CH-1227 Carouge. Fax: 308 08 59.
Edigroup SA, Case Postale 393, CH-1225 Chêne-Bourg. Fax: (022) 348 44 82.
Europa Verlag, Ramistrasse 5, CH-8024 Zürich. Fax: 251 60 81
Karger Libri AG, Wissenschaftl. Buchhandlung, Petersgraben 31, CH-4009 Bâle. Fax: 306 12 34.
Van Diermen Editions Techniques-ADECO, Chemin du Lacuez, CH-1807 Blonay. Fax: 943 36 05.
THAÏLANDE: Sulsapan Panit, Mansion 9, Rajadamneng Avenue, Bangkok 2. Fax: 28 11 639.
TUNISIE: Commission Nationale Tunisienne auprès de l'UNESCO, 22,rue de l'Angleterre, 1000RP Tunis. Fax: 33 10 14.
URUGUAY: Ediciones Trecho SA, Cuento Periódicos, Maldonado 1090, Montevideo. Fax: 90 59 83.
VENEZUELA: UNESCO/CRESALC, Edif. Asovincar, Av Los Chorros, Cruce C/C Acueducto, Altos de Sebucan, Caracas. Fax: 286 03 26.

retrouvez
sur rfi
**le temps
des écoles**
d'emmanuelle
bastide.

le vendredi à 15h 10*.

- la vie de l'École et des universités dans le monde • des reportages et des témoignages.
- des infos pratiques pour aider les étudiants du monde entier.

*heure de Paris

Restez libre,
cultivez votre sens critique.



Mensuel.

En vente chez votre marchand de journaux.

Un monde nouveau

Federico Mayor avec la collaboration
de Jérôme Bindé

- | Le point sur les grandes questions concernant l'avenir du monde
- | Un éclairage sur les grands enjeux du futur
- | La proposition d'un "nouveau départ" fondé sur quatre "contrats" pour le XXI^e siècle : un nouveau contrat social, un contrat naturel, un contrat culturel et un contrat éthique

528 p., 15,5 x 24 cm
180 FF/27,44 €
Éditions UNESCO / Éditions Odile Jacob



Lettres aux générations futures

Textes inédits réunis par
Federico Mayor en collaboration
avec Roger-Pol Droit

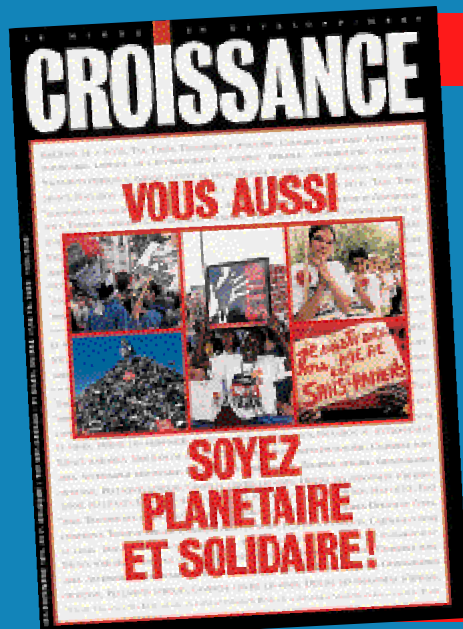
- | Comment la science, l'éducation et la culture peuvent-elles édifier une culture de paix ?
- | Des personnalités de toutes provenances s'adressent aux adultes de 2050 pour transmettre idées, valeurs et espoirs

172 p., 15 x 21 cm
80 FF/12,20 €



ÉDITIONS UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France
Fax: +33 1 45 68 57 37
Internet: www.unesco.org/publications
E-mail: publishing.promotion@unesco.org



Informez-vous, agissez...

En lien avec la semaine de la solidarité internationale, Croissance vous propose 50 initiatives de solidarité concernant :

- l'abolition de la dette,
- la taxe Tobin,
- la transparence financière,
- le commerce équitable,
- l'actionnariat responsable,
- la défense de l'environnement,
- le tourisme durable,
- la consommation citoyenne,
- les placements éthiques,
- la campagne contre les mines,
- la défense des prisonniers d'opinion,
- la lutte contre le travail des enfants,
- l'éducation au développement...

32 F
format 21 x 29,7
52 pages

... et participez à ce nouveau millénaire.

BON DE COMMANDE

RC PARIS B 323 118 315

Je commande exemplaire(s) du numéro de novembre de Croissance (Réf. 04 0431) au prix de 32 F l'unité.

Bon à découper et à renvoyer à : Croissance/VPC 163, bd Malesherbes
75859 Paris Cedex 17 - Tél : 01.48.88.45.02

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant, en vous adressant au service des abonnements. Ces informations peuvent être exploitées par des sociétés partenaires de Malesherbes Publications.

9E9A

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
.....
Code postal [] [] [] [] [] []
Ville.....
Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] (facultatif)



Dans le prochain numéro:

Le dossier du mois:

L'an 2000,
Année internationale de la culture de la paix

■ La fin du monopole politique de l'Etat ■ Des Etats inachevés et sans ressources au Sud ■
La culture de la paix au quotidien: trois portraits d'anonymes ■ La Communauté Sant'Egidio forge une grammaire de la réconciliation ■ Le mouvement Jubilee 2000 fait reculer les grands argentiers ■ Inde: les ambiguïtés de la campagne anti-OGM ■ Mali: la culture de la paix au pouvoir ■ Vers une «grande coalition» des mouvements alternatifs?

Et dans les rubriques:

■ Avoir 15 ans au Japon ■ Mer d'Aral: un sauvetage laborieux ■ L'enseignement à l'épreuve de l'indiscipline ■ L'euthanasie et les lois de Dieu ■ Les bonnes affaires du musée de l'Ermitage ■ Entretien avec le philosophe américain Michael Walzer: les deux faces du multiculturalisme.

Vous pouvez consulter l'intégralité du Courrier de l'UNESCO sur Internet, à l'adresse:

www.unesco.org/courier